



**Document d'objectifs du site NATURA 2000
ZPS FR 9112009 – Pays de Sault**



TOME II : Mesures de gestion

Document validé en comité de pilotage le 12 janvier 2012

Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Aude

Septembre 2011

Comité de rédaction :

- **Yves Roullaud**, chargée de mission, LPO Aude
- **.Francis Morlon**, directeur, LPO Aude

Comité de relecture :

- **Services de la DDTM**
- **Services de la DREAL** Languedoc-Roussillon
- **Membres du Comité de Pilotage.**

Crédits photographiques (couverture) :

- Paysages de la ZPS Pays de Sault : R.Riols
- Pie grièche écorcheur, Aigle botté, Milan royal : R.Riols

Référence à utiliser :

LPO Aude (2011). Document d'objectifs du site NATURA 2000 ZPS Pays de Sault (FR9112009).
Tome II. 87 pages + annexes.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	4
Objectif 1 : Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction	4
Objectif 2 : Réduction des pertes d'individus.....	4
Objectif 3 : Amélioration des conditions de vie et d'alimentation pour certaines espèces spécifiques	5
Objectif 4 : Amélioration des connaissances avifaunistiques et sensibilisation du grand public et des différents acteurs	5
1 DEFINITIONS DES ACTIONS.....	6
1.1 LES MESURES CONTRACTUELLES	6
1.1.1 Contrats Natura 2000 et Mesures Agro-Environnementales.....	6
1.1.2 Cahiers des charges	6
1.1.3 Le préalable à la contractualisation : les diagnostics	8
1.1.4 Le respect des procédures réglementaires	8
1.2 LES ACTIONS RELEVANT DE L'ANIMATION DU DOCOB	8
1.3 LES AUTRES ACTIONS	8
1.4 SYNTHESE DES ACTIONS.....	9
2 LES FICHES ACTIONS.....	11
2.1 PRESENTATION DES FICHES ACTION TYPE	11
2.1.1 Contrats Natura 2000.....	11
2.1.2 Mesures Agro-environnementales.....	13
2.1.3 Les actions relevant de l'animation du DOCOB et les autres actions	15
2.2 LES FICHES ACTIONS.....	16
3 COUT ET PREVISIONNEL DE REALISATION	84
4 PERIMETRE DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	85
5 LA CHARTE NATURA 2000	86

Préambule

L'objectif général du réseau Natura 2000 est d'assurer le maintien, le rétablissement ou la conservation d'espèces ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles.

Le présent document constitue le programme opérationnel du document d'objectifs du site Natura 2000 FR9112009 « Pays de Sault » désigné au titre de la Directive « Oiseaux ».

Il reprend les objectifs de développement durable définis en étroite collaboration avec les acteurs locaux et les naturalistes au cours de la première phase d'élaboration du document d'objectifs (Tome I du DOCOB) et validés lors du Comité de Pilotage du 15 novembre 2010. Ces objectifs de conservation des espèces et de leurs habitats sont issus du croisement des éléments scientifiques et socio-économiques de l'état des lieux :

- **Objectif 1** : Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction
- **Objectif 2** : Réduction des pertes d'individus
- **Objectif 3** : Amélioration des conditions de vie et d'alimentation pour certaines espèces spécifiques
- **Objectif 4** : Amélioration des connaissances avifaunistiques et sensibilisation du grand public et des différents acteurs.

Les paragraphes suivant explicitent le contenu de ces objectifs:

Objectif 1 : Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction

La présence de milieux ouverts diversifiés est une nécessité incontournable pour assurer la conservation de la majorité des espèces citées. Si les différents plateaux productifs et l'essentiel des zones d'estives ne sont pas concernés par la fermeture des milieux, il en est tout autrement pour de nombreuses zones intermédiaires difficiles d'accès ou peu productives. L'objectif principal est donc de maîtriser la dynamique de fermeture et si possible la faire reculer sur les secteurs où le potentiel avifaunistique est le plus important.

L'utilisation de certains produits sanitaires et phytosanitaires a des répercussions non négligeables sur le milieu naturel. Indirectement la destruction d'espèces proies et d'insectes consommés par certains oiseaux implique une diminution de la ressource alimentaire. Par des changements de pratiques ou de modes d'utilisation des produits, il est tout à fait possible de réduire de façon notable ces risques.

Plusieurs secteurs de ce territoire (Petit et Grand, Plateau de Sault et plateau de Puivert / Nébias) sont soumis de façon récurrente à des pics de pullulation de campagnols pouvant entraîner des dégâts considérables sur les prairies et cultures. L'utilisation réglementée de poison est un des moyens de lutte contre ces pullulations mais présente potentiellement des risques d'empoisonnement sur des espèces non ciblées. Afin de limiter voir d'éviter l'utilisation de cette méthode, il convient de mettre en œuvre toutes les actions de nature à limiter les populations de campagnols.

Objectif 2 : Réduction des pertes d'individus

Les risques de mortalité accidentelle sont relativement nombreux sur ce territoire. Ils concernent particulièrement les infrastructures des réseaux électriques (collisions, électrocutions) mais aussi pour certaines espèces les clôtures des zones d'estives. Il convient donc de réduire ces risques par des travaux de sécurisation et d'améliorer la prise en compte de la présence des espèces sensibles à ce risque en amont de la mise en place de nouvelles structures.

Les mortalités constatées et liées à des intoxications ou empoisonnements sont encore relativement courantes. Si la pratique de l'empoisonnement ne s'adresse que très rarement directement aux espèces d'oiseaux, elle peut malgré tout par répercussion provoquer d'importantes mortalités non ciblées. Malgré son interdiction, cette pratique perdure. Régulièrement des cas d'empoisonnement sur la faune sauvage ou domestique sont signalés.

Objectif 3 : Amélioration des conditions de vie et d'alimentation pour certaines espèces spécifiques

En milieu forestier, il s'agit de favoriser la plus grande diversité possible à l'intérieur des massifs. Cela concerne aussi bien la conservation d'arbres ou d'îlots d'arbres sénescents que la limitation de l'impact des travaux forestiers aux abords des sites de reproduction des espèces sensibles. Par ailleurs, il convient de maîtriser avec plus de rigueur l'accès à certaines pistes ou milieux forestiers quand ceux-ci sont à proximité de territoires d'espèces sensibles (Grand Tétrás).

La présence et la survie des charognards sont étroitement liées au pastoralisme. Un arrêté du 7 août 1998 modifiant la législation sur l'équarrissage permet, sous certaines conditions d'hygiène et de traçabilité, de mettre à la disposition des oiseaux charognards, la mortalité issue des élevages ou des déchets de boucherie et d'abattoir. Les actions engagées dans ce sens depuis le début des années 2000 sur le département de l'Aude sont par conséquent à pérenniser.

La raréfaction des espèces proies pour certains rapaces est un facteur très limitant pour la reproduction. La possibilité de favoriser la présence d'espèces comme le lapin devra être étudiée en relation avec le monde cynégétique.

Objectif 4 : Amélioration des connaissances avifaunistiques et sensibilisation du grand public et des différents acteurs

La conservation des espèces passe par une connaissance précise de leur distribution et des effectifs. Les différents travaux engagés depuis de nombreuses années devront être poursuivis et amplifiés pour certains d'entre eux. Cela concerne, le suivi des sites de nidification des espèces de rapaces rares et/ou sensibles, la poursuite des actions de recensement quantitatif et spatial des espèces ainsi que les prospections ciblées.

L'appropriation des mesures qui seront définies dans le tome II ainsi que le contenu de la charte devront être connus du plus grand nombre. Pour cela, il sera nécessaire de mettre en œuvre les outils indispensables afin d'en assurer l'animation et le suivi. Cela doit passer par de la communication et de l'information ciblée en fonction des publics et des activités.

Il sera aussi indispensable d'assurer une veille sur tous les projets pouvant potentiellement impacter des espèces citées. La protection passe aussi par une meilleure connaissance de ces espèces par les habitants et les acteurs locaux. Une meilleure connaissance des moeurs de ces différentes espèces devrait à terme permettre d'améliorer et d'augmenter respectivement la perception de la richesse naturelle et l'intérêt de cette zone.

Dans la perspective de remplir chacun des objectifs, des listes d'actions ont été élaborées et recensées dans des « **FICHES ACTIONS** ». Ces actions ont été définies avec les acteurs du territoire afin de garantir une gestion équilibrée et durable du site en accord avec les objectifs de conservation des espèces d'Intérêt Communautaire et de leurs habitats et les différentes activités humaines pratiquées sur la ZPS.

Les outils (Figure 1) ainsi que les financements permettant leur mise en œuvre sont détaillés :

- Contrat Natura2000
- Mesures Agro- Environnementales Territorialisées (MAE-t)
- Charte Natura 2000

D'autres actions, menées par la structure animatrice, relèvent directement de la mission d'animation liée à Natura 2000. Il s'agit par exemples des actions de communication ou de contacts préalables à la mise en œuvre des contrats.

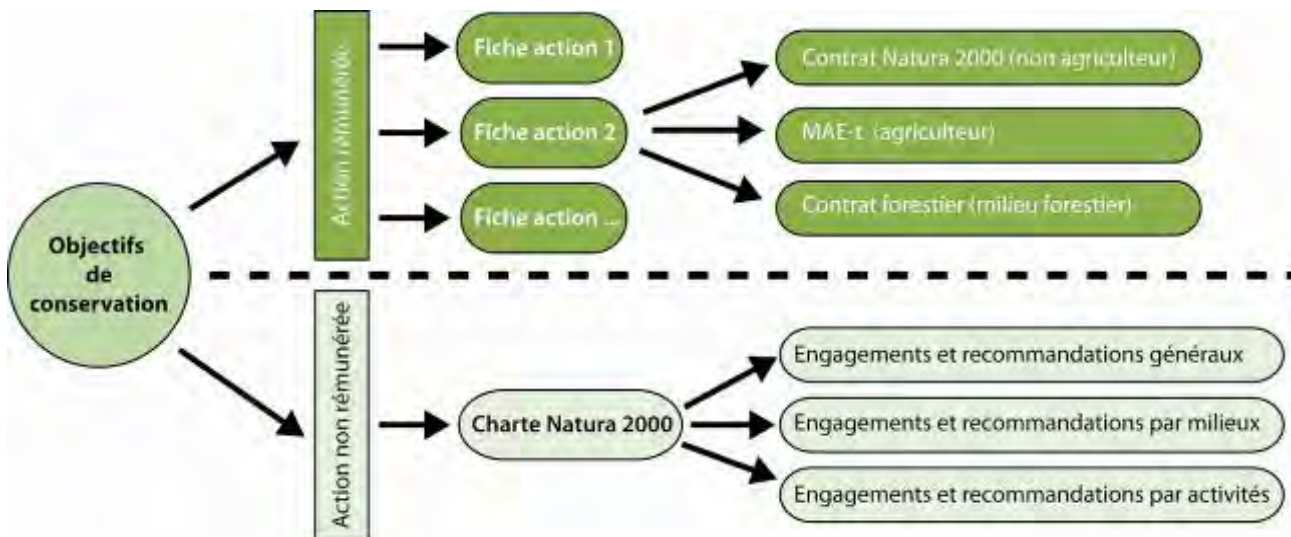


Figure 1. Schéma des outils Natura 2000 afin de répondre aux objectifs de conservation.

1 Définitions des actions

Après la description du territoire, l'élaboration du diagnostic écologique et la définition de grands objectifs, ce chapitre a vocation à décliner concrètement chaque objectif en actions réalisables sur le terrain.

1.1 Les mesures contractuelles

1.1.1 Contrats Natura 2000 et Mesures Agro-Environnementales

Les mesures contractuelles sont les outils d'application du Document d'Objectifs (Figure 1). Ces mesures sont dites contractuelles car elles sont basées sur la participation volontaire des propriétaires et/ou gestionnaire du site. Pour l'application du DOCOB, toute personne physique ou morale, titulaire de droits réels et personnels (art.L.414-3I. du code de l'environnement) portant sur les parcelles incluses dans le site Natura 2000, peut conclure avec le préfet des contrats dénommés « Contrats Natura 2000 ».

Ces contrats peuvent prendre la forme d'un contrat Natura 2000 « non agricole non forestier », appelé encore « Contrat Natura 2000 », ou d'un contrat Natura 2000 « forestier » appelé encore « Contrat Forestier » ou de « Mesures Agro-Environnementales territorialisées » (appelées « MAE-t » destinées exclusivement aux exploitants agricoles (Tableau 1).

Ils comportent un ensemble d'engagements, conformes aux objectifs de conservation du DOCOB et définissent la nature et les modalités des aides de l'Etat ainsi que les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire. Le tableau de synthèse ci-dessous récapitule les caractéristiques principales des différents types de contrats susceptibles d'être conclus sur le site Natura 2000 du Pays de Sault..

1.1.2 Cahiers des charges

Les cahiers de charges des contrats Natura 2000 envisagés sur le site, font référence aux cahiers des charges des mesures contractuelles éligibles figurant dans la circulaire DPN/SDN N°2007-3 du 21 novembre 2007. Ces libellés correspondent aux engagements mentionnés dans chaque « Fiche Actions » dans les cadres « Cahier des charges et engagements relatifs aux contrats ».

Les cahiers des charges des mesures agro-environnementales territorialisées qui seront proposées aux exploitants de la ZPS Pays de Sault restent à préciser dans le cadre du « projet de territoire agroenvironnemental », ils seront conformes à ceux définis par les textes et adaptés aux particularités du site.

Tableau 1. Les différentes mesures contractuelles prévues par Natura 2000.

	Contrat Natura 2000	Contrat Forestier	Mesure Agro Environnementale territorialisée
Bénéficiaire	Propriétaire et/ou ayant droit Non agriculteur (sauf exception)	Propriétaire Forestier et/ou structures en charge de la gestion des sites forestiers	Propriétaire et/ou ayant droit Agriculteur
Surface engagée	Surface non agricole (sauf exception)	Surface répondant à la définition communautaire des milieux forestiers	Surface agricole déclarée sur le formulaire « S2 jaune » (déclaration PAC)
Durée	5 ans	5 ans	5 ans
Date d'effet	A la signature du contrat	A la signature du contrat	Date unique d'engagement au 15 mai de chaque année
Préalable au contrat	Diagnostic environnemental Respect des procédures réglementaires	Diagnostic environnemental Respect des procédures réglementaires	Diagnostic environnemental Diagnostic d'exploitation ou pastoral Respect des procédures réglementaires
Contenu du contrat	Dans le respect du cahier des charges inclus au DOCOB, le contrat comporte : - l'identification du demandeur, - le descriptif et la délimitation spatiale des opérations à effectuer, l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels et des habitats espèces, - le descriptif des engagements rémunérés, donnant lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le montant, la durée et les modalités de versement de cette contrepartie, - le descriptif des engagements non rémunérés et les mesures d'accompagnement qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements		
Financements	Europe -FEADER au titre de la mesure 323 B du PDRH Etat via le MEDDTM, Etablissements publics et collectivités	Europe -FEADER au titre de la mesure 227 du PDRH Etat via le MEDDTM, Etablissements publics et collectivités	Europe -FEADER au titre de la mesure 214 du PDRH Etat via le MAP, Etablissements publics et collectivités.
Textes de références	Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 du 21 novembre 2007 Circulaire du 30 juillet 2010 (gestion contractuelle des sites Natura 2000)	Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 du 21 novembre 2007 Circulaire du 16 novembre 2010 Arrêté préfectoral N°080363 du 19 août 2008 (financement des mesures de gestion forestières) Arrêté préfectoral N°100796 du 26 novembre 2010	Circulaire DGFAR/SDEA/C2007-5053 du 5 octobre 2007 Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 du 21 novembre 2007 Circulaire DGPAAT/SDEA/C2010-3059 du 7 juin 2010

1.1.3 Le préalable à la contractualisation : les diagnostics

Plusieurs diagnostics techniques d'aide à la contractualisation sont indispensables pour la mise en oeuvre des mesures de gestion qui doivent contribuer au maintien ou à la restauration des habitats d'espèces et des espèces d'intérêt communautaire. En fonction des domaines d'intervention concernés, les diagnostics vont permettre non seulement d'identifier les enjeux environnementaux mais aussi de préciser et d'adapter les modalités techniques de réalisation des mesures et, le cas échéant, de tenir compte des pratiques agricoles et des contraintes liées aux exploitations. Ils permettront en outre d'établir un état initial dans le but d'effectuer un suivi.

- - Le diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation de chaque mesure de gestion, Contrat Natura 2000 et MAET, soit directement par la structure animatrice du DOCOB, soit par les experts scientifiques et structures naturalistes compétents.
- - Le diagnostic d'exploitation et pastoral sera réalisé préalablement à la contractualisation des MAET par les structures compétentes (Chambre d'Agriculture, SUAMME, structures agricoles agréées...).

1.1.4 Le respect des procédures réglementaires

Selon la nature des mesures, un certain nombre de procédures réglementaires est à respecter. Par exemple, dans le cas de certains travaux ayant pour but la restauration de milieux ouverts dans des secteurs envahis par les ligneux : Si l'état boisé est constaté, les travaux de déboisement sont assimilés à un défrichement. Les projets doivent donc faire l'objet d'une demande d'autorisation de défrichement auprès de la Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM). Dans le cadre de la mise en oeuvre du DOCOB, la structure animatrice sera en charge d'aider à la réalisation de ces demandes d'autorisation.

1.2 Les actions relevant de l'animation du Docob

D'autres actions, menées par la structure animatrice, relèvent directement de la mission d'animation liée à Natura 2000. Il s'agit par exemples des actions de communication ou de recherche de contractants.

1.3 Les autres actions

Certaines actions définies dans ce document ne relèvent pas des mesures contractuelles. Il s'agit d'actions à réaliser pour atteindre au mieux les objectifs de conservation visés par le DOCOB. Elles concernent les actions de sensibilisation et de communication telles que la réalisation d'animations spécifiques, les suivis scientifiques,...

1.4 Synthèse des actions

Les quatre objectifs de développement durable auquel s'ajoute celui d'animation générale du DOCOB ont été déclinés en 16 objectifs opérationnels, chacun constitué d'actions de gestion, dont la liste est présentée dans le Tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2. Correspondance entre les objectifs et les actions.

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CODE	ACTIONS	Type
1. Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction	1.1 Restauration des milieux pastoraux et revalorisation des zones intermédiaires en prenant en compte l'ensemble des milieux et de la richesse faunistique et floristique présente.	OUVERT_1	Restauration des milieux ouverts avec gestion pastorale (agricole)	MAE-t
		OUVERT_2	Restauration des milieux ouverts par brûlage dirigé avec gestion pastorale (agricole)	MAE-t
	1.2 Entretien des milieux pastoraux	ENTRET_1	Entretien des milieux ouverts par fauche et/ou gestion pastorale (agricole)	MAE-t
	1.3 Maintenir et/ou restaurer la mosaïque paysagère	MOSAIQ_1	Entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	MAE-t
		MOSAIQ_2	Réhabilitation ou plantation d'alignement de haies	CN2000
		MOSAIQ_3	Création ou rétablissement de clairières et de landes	CN2000
	1.4 Réduction et adaptation dans l'utilisation des produits sanitaires, phytosanitaires et rodenticides	ALIM_1	Maintien et conversion en agriculture biologique	MAE-t
		ALIM_2	Réduction et adaptation de l'utilisation sur le bétail de certains vermifuges spécifiques	CN2000
		ALIM_3	Limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires en viticulture et arboriculture	MAE-t
		ALIM_4	Développement de la lutte intégrée contre les pullulations de campagnol	Autres
	1.5 Adaptation des pratiques de gestions et d'exploitations des milieux naturels dans le respect de la biodiversité	PROTEC_1	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	CN2000
		PROTEC_2	Réduction de l'impact des dessertes existantes et autres infrastructures linéaires	CN2000
		PROTEC_3	Maîtriser la circulation des véhicules à moteur par de l'aménagement	CN2000

2. Réduction des pertes d'individus	2.1 Limitation des mortalités liées à des intoxications ou des empoisonnements ²	PROTEC_4_	Mise en place d'un réseau de vigilance et d'actions de sensibilisations pour lutter contre les cas d'empoisonnements	CN2000
		PROTEC_5	Modifier les pratiques liées à l'utilisation des anti limaces dans les cultures	CN2000
	.1 Réduction des risques de mortalités liés à des percussions ou à des électrocutions	Couvert par PROTEC_2	<i>Sécurisation des lignes et poteaux des réseaux électriques. Réduction des risques de percussion sur les fils de clôtures et les câbles de remontée mécanique</i>	
3. Amélioration des conditions de vie et d'alimentation pour certaines espèces spécifiques	3.1 Amélioration de la disponibilité des ressources alimentaires	ALIM_5	Création d'aire de nourrissage (type « placette éleveur ») pour les rapaces nécrophages	CN2000
		ALIM_6	Création d'aménagements faunistiques	CN2000
4. Amélioration des connaissances avifaunistiques et sensibilisation du grand public et des différents acteurs.	4.1 Poursuivre et étendre l'acquisition de connaissances sur la ZPS	NAT_1	Prospection et suivi du déroulement des périodes de reproduction des grands rapaces et des galliformes de montagne	CN2000
		NAT_2	Amélioration des connaissances naturalistes	CN2000
	4.2 Sensibiliser le public au respect des espaces naturels	COM_1	Communication, sensibilisation et information des acteurs locaux et du public à la découverte, la protection et au respect des espèces et de leurs habitats.	Autres
		COM_2	Création d'aménagements visant à sensibiliser le public au respect des espèces et de leurs habitats	CN2000
5. Animation du DOCOB	5.1 Animation générale nécessaire à la mise en oeuvre du DOCOB	ANIM_1	Mise en œuvre et animation du DOCOB	Animation du DOCOB
	5.2 Mise en oeuvre des actions (contractuelles ou non)			
	5.3 Animation relative à la Charte Natura 2000			
	5.4 Communication			
	5.5 Coordination des suivis scientifiques et écologiques			
	5.6 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB			

2 Les fiches Actions

Ce chapitre a vocation à décliner concrètement chaque objectif en actions réalisables sur le terrain.

En préalable, il convient de tenir compte du contexte local particulier (altitude, évolutions des pratiques, conflits d'usages,...) et du fait que ce plan d'actions regroupe un ensemble de mesures élaborées en concertation avec l'ensemble des usagers et des collectivités du site. A ce titre il regroupe des actions relevant strictement du cadre fixé par Natura 2000 (préservation d'habitats et d'espèces, notamment par le biais de Contrats Natura 2000 et MAEt), mais aussi des actions relatives au développement local de ce territoire (programme d'animations,...).

En conséquence, il faut noter que les actions envisagées pourront être financées en partie par Natura 2000 (MAEt, Contrats Natura 2000), mais d'autres financements sont également à rechercher, et tout particulièrement pour des actions ne relevant pas directement de Natura 2000.

2.1 Présentation des fiches action type

2.1.1 Contrats Natura 2000

Site Natura 2000	<u>Nom de l'action</u>	N° Action	Code action
		Type de contrat	CN2000
		Ordre de priorité	Priorité décroissante de l'action notée de 1 à 3
OBJECTIFS			
Objectifs du Docob	Réponse à un ou plusieurs des objectifs du DOCOB parmi les objectifs définis dans le Tome I		
Objectifs opérationnels	Réponse à un ou plusieurs sous objectifs découlant des objectifs ci-dessus		
Résultats attendus	Description plus précise des résultats escomptés de l'action		
Espèces visées	Espèces pour lesquelles cette action est bénéfique.		
Espaces concernés	Milieu(x) visé(s) par l'action		
Mesure à coordonner avec :	Autres documents de planifications, autres actions,...		
PERIMETRE D'INTERVENTION			
Description du territoire géographique concerné	Carte de localisation de l'action : Elle est basée sur la carte des enjeux (cf. Atlas cartographique) pour laquelle on ne retient que les habitats ou surfaces concernées par l'action.		
DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS			
Détail de l'action		Coût indicatif ¹ sur 6 ans²	
Description de l'action		Estimation globale du coût de l'action en prenant le coût moyen comme référence : (Minimun+Maximun)/2	

¹ Coût indicatif car données manquantes : nombre de contractant, surfaces potentiellement engagées,...

² durée avant la réévaluation du Document d'Objectifs

MODALITES DE L'OPERATION						
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel				Partenaires techniques	
	Porteur de projet potentiel				Partenaires techniques	
Type d'action mobilisable	Natura 2000				Autres programmes	
	Possibilités de financements via des dispositifs spécifiques à Natura 2000 ou d'autres dispositifs complémentaires				Autres programmes et projets concourant à la réalisation de l'action, hors cadre Natura 2000	
Financements envisagés	Source de financements					
CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS						
Conditions d'éligibilité						
Description des conditions d'éligibilité à remplir pour réaliser l'action						
Contrat Natura 2000	Nature des opérations				Montant des aides	
	Description des engagements rémunérés et non rémunérés				Détails des aides pour les engagements rémunérés	
Montant maximal total des aides accordées					Montant maximal total des aides accordées	
Autres prescriptions	Prescriptions techniques pour la réalisation					
Calendrier de réalisation					Durée programmée	
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	5 ans	
Date de réalisation						
MODALITES DE CONTROLE / JUSTIFICATIFS						
Eléments techniques			Visuel		Pièces à demander à l'exploitant	
Description des engagements contrôlés			Point de contrôle visuel		Liste des pièces justificatives	
SUIVI ET EVALUATION						
Indicateurs de suivi	Indicateurs permettant de mesurer l'état de réalisation de l'action (moyens mis en oeuvre)					
Indicateurs d'évaluation	Indicateurs permettant de mesurer l'effet des mesures sur les habitats et/ou les espèces concernés					

2.1.2 Mesures Agro-environnementales

Site Natura 2000	Nom de l'action	N° Action	Code action		
		Type de contrat	MAE-t		
		Ordre de priorité	Priorité décroissante de l'action notée de 1 à 3		
OBJECTIFS					
Objectifs du Docob	Réponse à un ou plusieurs des objectifs du DOCOB parmi les objectifs définis dans le Tome I				
Objectifs opérationnels	Réponse à un ou plusieurs sous objectifs découlant des objectifs ci-dessus				
Résultats attendus	Description plus précise des résultats escomptés de l'action				
Espèces visées	Espèces pour lesquelles cette action est bénéfique.				
Espaces concernés	Milieu(x) visé(s) par l'action				
PERIMETRE D'INTERVENTION					
Description du territoire géographique concerné		Carte de localisation de l'action			
DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS					
Détail de l'action			Coût indicatif³ sur 6 ans⁴		
Description générale			Estimation globale (calculé à partir du coût moyen de l'ensemble des actions)		
Description de l'action X			Estimation de l'action X		
Description de l'action ...			Estimation de l'action ...		
MODALITES DE L'OPERATION					
Intitulé	Nature des opérations		Montant des aides		
Action X Combinaison de mesures possibles	Nom de la MAE-t		Montant total de la MAE-t		
	Détail des engagements unitaires basé sur la circulaire DGPAAT/SDEA/C2010-3059 du 7 juin 2010		Montant de l'aide pour chaque engagement unitaire		
Autres prescriptions	Prescriptions techniques pour la réalisation				
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	5 ans
Date de réalisation					

³ Coût indicatif car données manquantes : nombre de contractant, surfaces potentiellement engagées,...

⁴ durée avant la réévaluation du Document d'Objectifs

Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
Financements envisagés	Natura 2000	
	Possibilités de financements via des dispositifs spécifiques à Natura 2000	
Type d'engagement mobilisable	Liste des engagements unitaires issus de la circulaire DGPAAT/SDEA/C2010-3059 du 7 juin 2010 proposés dans cette action	
SUIVI ET EVALUATION		
Indicateurs de suivi	Indicateurs permettant de mesurer l'état de réalisation de l'action (moyens mis en oeuvre)	
Indicateurs d'évaluation	Indicateurs permettant de mesurer l'effet des mesures sur les habitats et/ou les espèces concernés	

2.1.3 Les actions relevant de l'animation du DOCOB et les autres actions

Site Natura 2000	<u>Nom de l'action</u>	N° Action	Code action				
		Type de contrat	Autres				
		Ordre de priorité	Priorité décroissante de l'action notée de 1 à 3				
OBJECTIFS							
Objectifs du Docob	Réponse à un ou plusieurs des objectifs du DOCOB parmi les objectifs définis dans le Tome I						
Objectifs opérationnels	Réponse à un ou plusieurs sous objectifs découlant des objectifs ci-dessus						
Résultats attendus	Description plus précise des résultats escomptés de l'action						
Espèces visées	Espèces pour lesquelles cette action est bénéfique.						
Espaces concernés	Milieu(x) visé(s) par l'action						
Mesure à coordonner avec :	Autres documents de planifications, autres actions						
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Description du territoire géographique concerné		Carte de localisation de l'action					
DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS							
Détail de l'action			Coût indicatif ⁵ sur 6 ans ⁶				
Mission X. Nom et description de la mission			Coût de la mission X				
MODALITES DE L'OPERATION							
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel		Partenaires techniques				
	Porteur de projet potentiel		Partenaires techniques				
Type d'action mobilisable	Natura 2000		Autres programmes				
	Possibilités de financements via des dispositifs spécifiques à Natura 2000 ou d'autres dispositifs complémentaires		Autres programmes et projets concourant à la réalisation de l'action, hors cadre Natura 2000				
Financements envisagés	Source de financements						
CALENDRIER DE REALISATION							
Calendrier de réalisation						Durée programmée	
Action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Durée de la mission
Mission X	Date de réalisation						
SUIVI ET EVALUATION							
Indicateurs de suivi	Indicateurs permettant de mesurer l'état de réalisation de l'action (moyens mis en oeuvre)						
Indicateurs d'évaluation	Indicateurs permettant de mesurer l'effet des mesures sur les habitats et/ou les espèces concernés						

⁵ Coût indicatif car données manquantes : nombre de contractant, surfaces potentiellement engagées,...

⁶ durée avant la réévaluation du Document d'Objectifs

2.2 Les fiches actions

Restauration des milieux ouverts avec gestion pastorale (agricole).....	17
Restauration des milieux ouverts par brûlage dirigé avec gestion pastorale (agricole).....	20
Entretien des milieux ouverts par fauche et/ou gestion pastorale (agricole).....	24
Entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets.....	27
Entretien ou plantation d'alignement de haies.....	30
Création ou rétablissement de clairières et de landes	33
Maintien et conversion en agriculture biologique	37
Réduction et adaptation de l'utilisation sur le bétail de certains vermifuges spécifiques	40
Limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires en viticulture et arboriculture	43
Développement de la lutte intégrée contre les pullulations de campagnol.....	46
Dispositif favorisant le développement de bois sénescents.....	47
Réduction de l'impact des dessertes existantes et autres infrastructures linéaires	51
Maîtriser la circulation des véhicules à moteur par de l'aménagement	55
Mise en place d'un réseau de vigilance et d'actions de sensibilisations pour lutter contre les cas d'empoisonnements.....	58
Modifier les pratiques liées à l'utilisation des anti limaces dans les cultures	61
Création d'aire de nourrissage (type « placette éleveur ») pour les rapaces nécrophages	64
Création d'aménagements faunistiques	67
Prospection et suivi du déroulement de la reproduction des grands rapaces	72
Amélioration des connaissances naturalistes	74
Communication, sensibilisation et information des acteurs locaux et du public à la découverte, la protection et au respect des oiseaux et de leurs habitats	76
Création d'aménagements visant à sensibiliser le public au respect des espèces et de leurs habitats	78
Mise en oeuvre et animation du DOCOB	81

ZPS FR9112009 Pays de Sault	Restauration des milieux ouverts avec gestion pastorale (agricole)	N° Action	OUVERT_1
		Type de contrat	MAE-t
		Ordre de priorité	1

OBJECTIFS

Objectifs du Docob	1. Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction
Objectifs opérationnels	1.1 Entretien des milieux pastoraux et revalorisation des zones intermédiaires en prenant en compte l'ensemble des milieux et de la richesse faunistique et floristique présente.
Résultats attendus	Cette action vise l'ouverture de surfaces encore occupées ou abandonnées par l'agriculture, moyennement à fortement embroussaillées, et celles envahies par les ligneux.
Espèces visées	A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A246 Alouette lulu, A072 Bondrée apivore, A379 Bruant ortolan, A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A346 Crave à bec rouge, A224 Engoulevent d'Europe, A095 Faucon crécerellette, A302 Fauvette pitchou, A215 Grand-duc d'Europe, A076 Gypaète barbu, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A415 Perdrix grise de montagne, A338 Pie-grièche écorcheur, A255 Pipit rousseline, A078 Vautour fauve, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux
Espaces concernés	A appliquer sur des surfaces moyennement à fortement embroussaillées des classes « Landes » et « Landes d'Altitude » des cartographies de structure de végétation du DOCOB.

PERIMETRE D'INTERVENTION

Les zones de parcours de type méditerranéen

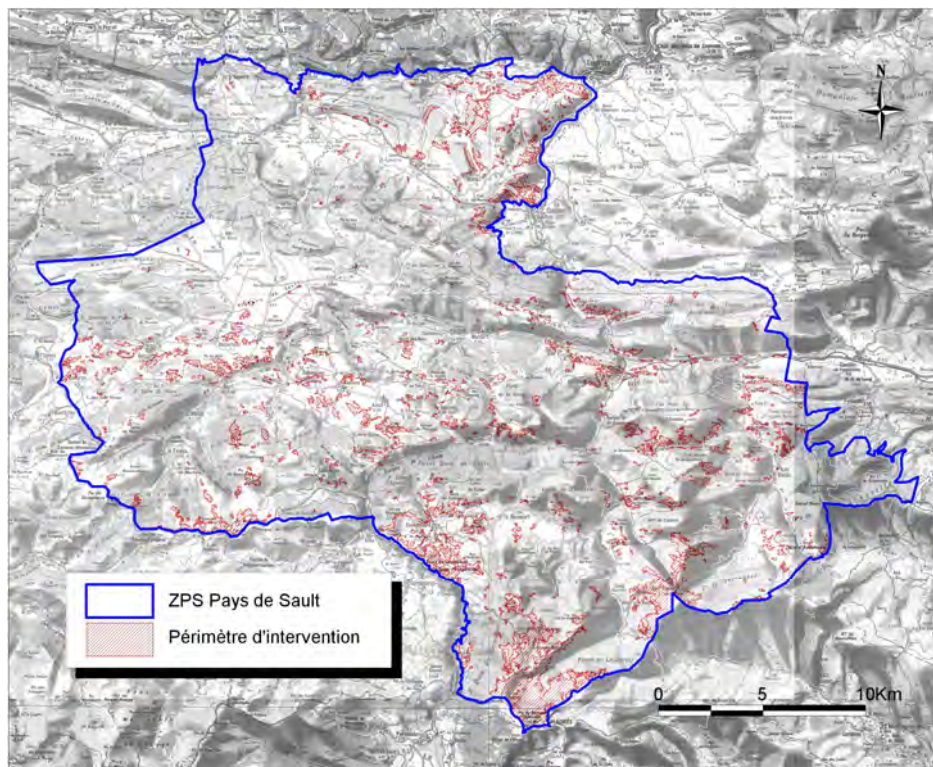
Situé de fait en majorité sur la partie basse du site, ce type de milieu se retrouve malgré tout jusqu'à plus de 1000m d'altitude en fonction de l'exposition et de la nature du sol. Surfaces estimées 40 ha.

Les pâturages situés sur le flanc des vallées encaissées

Ces espaces se caractérisent généralement par des pentes fortes à très fortes et des parcelles de petite à très petite taille. Surfaces estimées 35 ha.

Les zones d'altitudes

Pelouses ou landes situées au delà de 1300. m d'altitude. Surfaces estimées 25 ha.



DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS

Détail de l'action	Coût indicatif en € sur 6 ans
<p>La réouverture de parcelles, abandonnées ou sur lesquelles le seul pâturage ne peut suffire à les maintenir ouvertes, répond à un objectif de conservation de la biodiversité à travers la restauration de milieux ouverts pour les espèces animales et végétales inféodées à ces types de milieu.</p> <p>Les surfaces ainsi ouvertes sont destinées à être maintenues en couverts herbacés (prairies naturelles, parcours, landes) exploités par la fauche et/ou le pâturage.</p>	171 000 €
<p>Action 1. Réaliser un diagnostic environnemental préalable à la contractualisation</p> <p>Pour chaque bénéficiaire, un diagnostic parcellaire devra être établi par une structure agréée afin de déterminer les parcelles ou parties de parcelle à engager. Il devra être suivi d'un programme de travaux pour chaque parcelle ou partie de parcelle engagée.</p>	<p>20 diagnostics environnementaux</p> <p>10 x 1 200 € (3 jours par diagnostic à 400€/jour)</p> <p>24 000 €</p>
<p>Action 2. Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage</p> <ul style="list-style-type: none"> • travaux lourds de réouverture suivant les préconisations du diagnostic • mise en œuvre d'un entretien selon les préconisations du diagnostic 	<p>20 Contrats</p> <p>Montant moyen de l'action 237€ (moy) / ha / an (cf. Modalités de l'opération) et 5Ha en moy. par contrat, soit 1 185€ / an / contrat 1 185 x 5 ans (durée d'un contrat) x 20 contrats =</p> <p>118 500 €</p>

MODALITES DE L'OPERATION

Intitulé	Nature des opérations	Montant des aides
Action 1	<p>Diagnostics préalables au contrat Natura 2000</p> <p>En raison de la nécessité de préserver les espaces favorables à la Perdrix grise de montagne, sa présence devra être prise en compte avant tout projet de travaux au dessus de 1300 mètres d'altitude. Pour cela il sera nécessaire de recueillir, lors de la réaction du « Diagnostic environnemental », les avis de l'OGM et en fonction de la localisation de ceux de la FDC 09, 11 ou 66. Si cela s'avère nécessaire des compléments d'inventaires sur les espaces concernés devront être au préalable réalisés.</p>	<p>Forfait 3 jours de travail (400€/jour)</p>
Action 2	<p>MAE-t : LR_NPAU_HE1 : Restauration des prairies de fauche avec fertilisation limitée</p>	243.00€/ha/an
	<p>OUVERT_01 : ouverture d'un milieu en déprise</p> <p>p8= Nombre d'années sur lesquelles un entretien mécanique après ouverture est nécessaire = 2</p>	<p>148,22 + 88,46 x 2/5 =</p> <p>183,60€/ha/an</p>
	<p>HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage</p>	17,00 €/ha/an
	<p>HERBE_09 : Gestion pastorale</p> <p>p11= Nombre d'années sur lesquelles la gestion par pâturage est requise = 4</p>	<p>3,69 + 49,62 x p11 / 5 =</p> <p>43,39 €/ha/an</p>

	MAE-t : LR_NPAU_HE3 : Restauration des pelouses et landes de moyenne altitude avec gestion pastorale				243€/ha/an
	OUVERT_01 : ouverture d'un milieu en déprise p8= Nombre d'années sur lesquelles un entretien mécanique après ouverture est nécessaire = 2				$148,22 + 88,46 \times 2/5 =$ 183,60€/ha/an
	HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage				17,00 €/ha/an
	HERBE_09 : Gestion pastorale p11= Nombre d'années sur lesquelles la gestion par pâturage est requise = 4				$3,69 + 49,62 \times p11 / 5 =$ 43,39 €/ha/an
	MAE-t : LR_NPAU_HE5 : Restauration des pelouses et landes de haute altitude avec gestion pastorale				226€/ha/an
	OUVERT_01 : ouverture d'un milieu en déprise p8= Nombre d'années sur lesquelles un entretien mécanique après ouverture est nécessaire = 1				$148,22 + 88,46 \times 1/5 =$ 165,91
	HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage				17,00 €/ha/an
	HERBE_09 : Gestion pastorale p11= Nombre d'années sur lesquelles la gestion par pâturage est requise = 4				$3,69 + 49,62 \times p11 / 5 =$ 43,39 €/ha/an
Autres prescriptions	Un même exploitant ne peut pas bénéficier à la fois de cet engagement unitaire (OUVERT01) et du dispositif d'aide aux « investissements à vocation pastorale » de la mesure 323, pour du débroussaillage. La période pendant laquelle l'ouverture des parcelles doit être réalisée, dans le respect des périodes de reproduction de la faune et de la flore.				
Calendrier de réalisation					Durée programmée
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	5 ans
Ouverture	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel				Partenaires techniques
	Personne physique ou morale exerçant une activité agricole				ONF, Associations naturalistes, SUAMME, Chambre d'agriculture, FDC 09, 11, 66...
Financements envisagés	Natura 2000				
	Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAE-t)				
Type d'engagement mobilisable	<ul style="list-style-type: none"> • OUVERT01 : Ouverture d'un milieu en déprise • HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage • HERBE_09 : Gestion pastorale 				
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateurs de suivi	Nombre d'hectares réouverts				
Indicateurs d'évaluation	Diversité et effectifs des espèces d'intérêt communautaire				

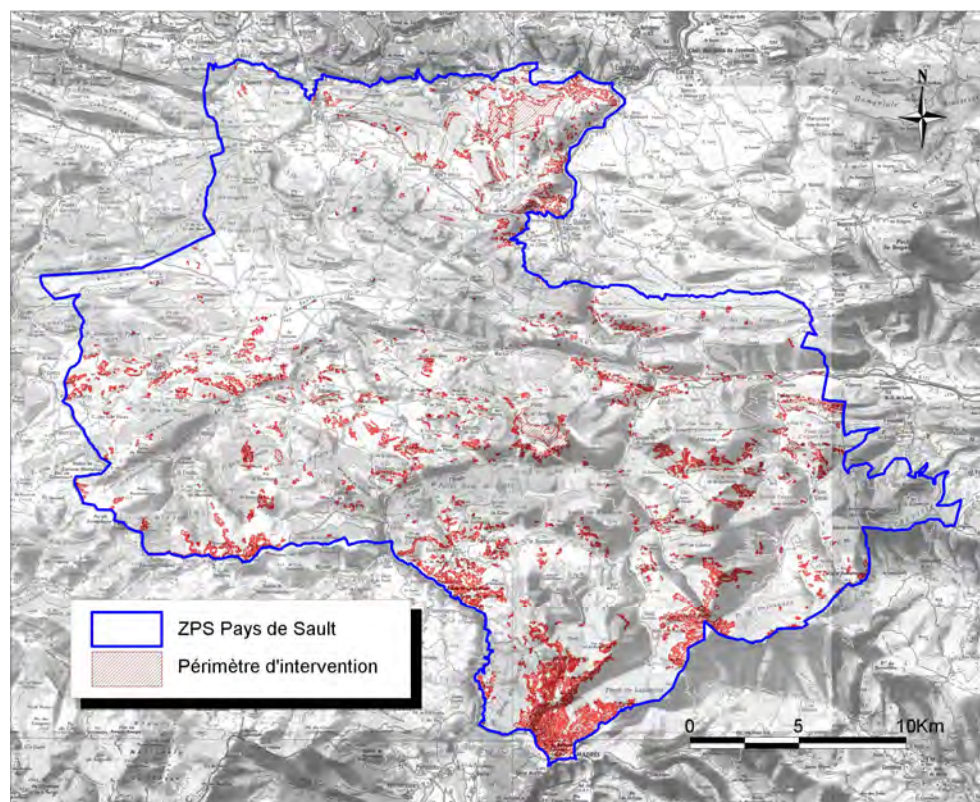
ZPS FR9112009 Pays de Sault	Restauration des milieux ouverts par brûlage dirigé avec gestion pastorale (agricole)	N° Action	OUVERT_2
		Type de contrat	MAE-t
		Ordre de priorité	2

OBJECTIFS

Objectifs du Docob	1. Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction
Objectifs opérationnels	1.1 Entretien des milieux pastoraux et revalorisation des zones intermédiaires en prenant en compte l'ensemble des milieux et de la richesse faunistique et floristique présente.
Résultats attendus	L'ouverture par brûlage, réalisée en plein sur des surfaces limitées, en tâches ou pied à pied, permet d'obtenir des milieux ouverts ou semi ouverts et de restaurer à terme des habitats naturels de pelouses ou garrigues. Le maintien d'une telle mosaïque d'habitats est en outre favorable à l'avifaune inféodée aux milieux ouverts ou semi-ouverts.
Espèces visées	A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A246 Alouette lulu, A072 Bondrée apivore, A379 Bruant ortolan, A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A346 Crave à bec rouge, A224 Engoulevent d'Europe, A095 Faucon crécerellette, A302 Fauvette pitchou, A215 Grand-duc d'Europe, A076 Gypaète barbu, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A415 Perdrix grise de montagne, A338 Pie-grièche écorcheur, A255 Pipit rousseline, A078 Vautour fauve, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux
Espaces concernés	A appliquer sur des surfaces faiblement embroussaillées (de 20 % à 60 % en recouvrement ligneux), ou à contrario au préalable de travaux de gyrobroyage sur des surfaces très fortement embroussaillées.

PERIMETRE D'INTERVENTION

Milieux de landes, de garrigues et de pelouses en cours de fermetures.



DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS

Détail de l'action	Coût indicatif sur 6 ans	
<p>L'ouverture par brûlage, réalisée en plein sur des surfaces limitées, en tâches ou pied à pied, permet d'obtenir des milieux ouverts ou semi ouverts. Le maintien d'une telle mosaïque d'habitats est en outre favorable à l'avifaune inféodée aux milieux ouverts ou semi-ouverts mais aussi aux espèces des stades plus buissonnants.</p> <p>La réalisation du brûlage nécessite une planification des interventions pour être cohérent avec la protection des espèces, des forêts et des biens. Cette pratique ne pourra être réalisée que par les équipes spécialisées des cellules « brûlage dirigé » (SDIS, ONF). La période d'intervention devra impérativement se situer entre octobre et février.</p> <p>La maîtrise du feu est également recherchée pour favoriser un passage rapide des flammes qui détruit la litière herbacée et la végétation ligneuse. Il doit toutefois être accompagné d'une gestion par le pâturage afin d'assurer la pérennité de l'ouverture et la réintégration à long terme des surfaces restaurées dans la gestion pastorale de l'espace.</p> <p>Une attention particulière sera apportée à la pérennité des espaces traités qui devront pour cela faire l'objet ensuite d'un pâturage et si nécessaire d'un entretien mécanique adapté.</p>	<p>10 525 €</p>	
<p>Action 1. Réaliser un diagnostic d'exploitation et environnemental préalable à la contractualisation</p> <p>Pour chaque bénéficiaire, un diagnostic parcellaire devra être établi par une structure agréée afin de déterminer les parcelles ou parties de parcelle à engager. Il devra être suivi d'un programme de travaux pour chaque parcelle ou partie de parcelle engagée.</p>	<p>5 diagnostics environnementaux 5 x 1 200 € (3 jours par diagnostic à 400€/jour)</p> <p>6 000 €</p>	
<p>Action 2. Brûlage dirigé ou écobuage</p> <ul style="list-style-type: none"> • travaux d'ouverture par brûlage dirigé suivant les préconisations du diagnostic • mise en oeuvre d'un entretien selon les préconisations du diagnostic 	<p>5 Contrats</p> <p>Montant moyen de 181€ / ha / an (cf. Modalités de l'opération) et 5Ha (moy) par contrat, soit 905€ / an / contrat</p> <p>4525 €</p>	
MODALITES DE L'OPERATION		
Intitulé	Nature des opérations	Montant des aides
Action 1	Préalable au contrat Natura 2000	Forfait 3 jours de travail (400€/jour)

Action 2 Combinaison de mesures possibles	LR_NPAU_HE7 : Restauration de pelouses et de garrigues par brûlage dirigé avec gestion pastorale				155€/ha/an
	OUVERT03 : Brûlage ou écobuage dirigé P10= Nombre d'années sur lesquelles le brûlage est requis = 1				19,34 + 73,03 x p10/5 = 33,95€/ha/an
	SOCLEH02 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives ssp= Coefficient de réduction appliqué aux surfaces peu productives défini dans le cadre de la PHAE2-ext = 0,8				76,00 x ssp = 60,80€/ha/an
	HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage				17 €/ha/an
	HERBE_09 : Gestion pastorale p11= Nombre d'années sur lesquelles la gestion par pâturage est requise = 4				3,69 + 49,62 x p11 / 5 = 43,39 €/ha/an
	LR_NPAU_HE8 : Restauration de pelouses et de garrigues par brûlage dirigé avec gestion pastorale et élimination des rejets				207€/ha/an
	OUVERT03 : Brûlage ou écobuage dirigé p10= Nombre d'années sur lesquelles le brûlage est requis = 1				19,34 + 73,03 x p10/5 = 33,95€/ha/an
	OUVERT02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables p9= Nombre d'années sur lesquelles une élimination mécanique doit être réalisé = 3				88,00 x p9/5 = 52,8€/ha/an
	SOCLEH02 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives ssp= Coefficient de réduction appliqué aux surfaces peu productives défini dans le cadre de la PHAE2-ext = 0,8				76,00 x ssp = 60,80€/ha/an
	HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage				17 €/ha/an
HERBE_09 : Gestion pastorale p11= Nombre d'années sur lesquelles la gestion par pâturage est requise = 4				3,69 + 49,62 x p11 / 5 = 43,39 €/ha/an	
Autres prescriptions	<p>La réalisation du programme de brûlage devra être réalisée au plus tard le 1er juillet de l'année du dépôt de la demande d'engagement.</p> <p>Si de grandes parcelles (supérieures à 50ha) devaient être réouvertes par brûlage, il est recommandé de planifier les travaux sur 2 hivers afin d'augmenter l'effet « mosaïque ».</p> <p>Le brûlage dirigé sur les zones humides est proscrit, cela afin de ne pas favoriser la Molinia <i>Molinia coerulea</i> et la canche <i>Deschampsia cespitosa</i>.</p>				
Calendrier de réalisation					Durée programmée
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	5 ans
/	Ouverture	Entretien	Entretien	Entretien	
Porteur de projet potentiel					Partenaires techniques
Personne physique ou morale exerçant une activité agricole					SDIS, ONF, Associations naturalistes, SUAMME, Chambre d'agriculture, FDC 09, 11, 66,...

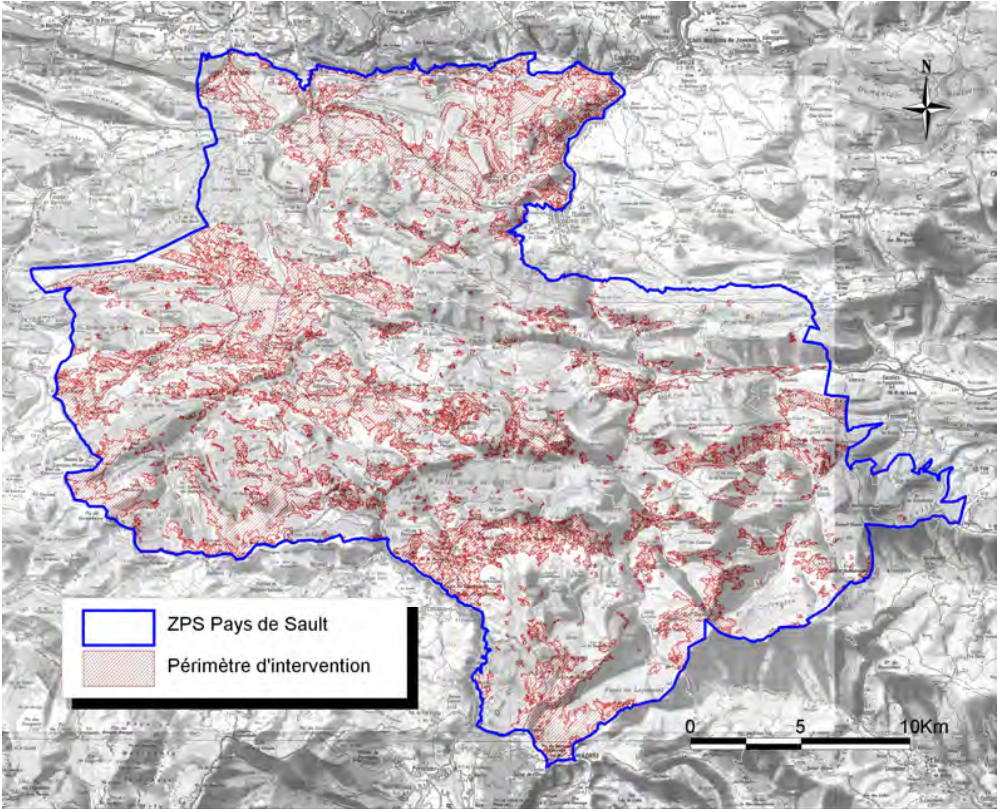
Natura 2000	
Financements envisagés	Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAE-t)
Type d'engagement mobilisable	<ul style="list-style-type: none"> • OUVERT02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables • OUVERT03 : Brûlage ou écobuage dirigé • SOCLEH02 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives • HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage • HERBE_09 : Gestion pastorale
SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	Nombre d'hectares réouverts par brûlage dirigé
Indicateurs d'évaluation	Diversité et effectifs des espèces d'intérêt communautaire effectué à l'échelle du site lors de l'évaluation des enjeux.

ZPS FR9112009 Pays de Sault	Entretien des milieux ouverts par fauche et/ou gestion pastorale (agricole)	N° Action	ENTRET_1
		Type de contrat	MAE-t
		Ordre de priorité	1

OBJECTIFS

Objectifs du Docob	1. Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction
Objectifs opérationnels	1.1 Entretien des milieux pastoraux et revalorisation des zones intermédiaires en prenant en compte l'ensemble des milieux et de la richesse faunistique et floristique présente.
Résultats attendus	Cette action vise au maintien de la mosaïque des milieux ouverts par pastoralisme afin d'éviter leur embroussaillage et d'améliorer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales associées à ces milieux.
Espèces visées	A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A246 Alouette lulu, A072 Bondrée apivore, A379 Bruant ortolan, A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A346 Crave à bec rouge, A224 Engoulevent d'Europe, A095 Faucon crécerellette, A302 Fauvette pitchou, A215 Grand-duc d'Europe, A076 Gypaète barbu, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A415 Perdrix grise de montagne, A338 Pie-grièche écorcheur, A255 Pipit rousseline, A078 Vautour fauve, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux
Espaces concernés	L'ensemble des pelouses, prairies naturelles et garrigues ouvertes de la ZPS Pays de Sault est concerné, avec une priorité plus forte pour les zones à forts enjeux de conservation et/ou des espaces réouverts dans ce document d'objectif.

PERIMETRE D'INTERVENTION

<p>L'ensemble de la ZPS Pays de Sault est concerné, avec une priorité plus forte pour les zones à forts enjeux de conservation ou délaissées par la pratique agricole en raison de la taille réduite des parcelles, de leurs situations géographiques ou de leurs faibles rendements.</p>	
---	--

DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS		
Détail de l'action		Coût indicatif en € sur 6 ans
<p>Cette action vise à la confortation ou à la mise en place d'un pâturage d'entretien afin de maintenir l'ouverture des milieux mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales. Il s'agit aussi d'adapter les pratiques pastorales aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques (strates herbacées et ligneux bas et quelques ligneux hauts) qui font la richesse biologique de ces espaces.</p>		1 083 600 €
<p>Action 1. Réaliser un diagnostic d'exploitation et environnemental préalable à la contractualisation</p> <p>Pour chaque bénéficiaire, un diagnostic parcellaire devra être établi par une structure agréée afin de déterminer les parcelles ou parties de parcelle à engager. Il devra être suivi d'un programme de travaux pour chaque parcelle ou partie de parcelle engagée.</p>		<p>70 diagnostics environnementaux 70 x 1 200 € (3 jours par diagnostic à 400€/jour)</p> <p align="center">84 000 €</p>
<p>Action 2. Entretien par fauche et/ou gestion pastorale</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise en oeuvre d'un entretien par pâturage et/ou fauche selon les préconisations du diagnostic 		<p>70 Contrats Montant moyen de 117€ (moy) / ha / an (cf. Modalités de l'opération) et 20 Ha par contrat, soit 2 340 € / an / contrat</p> <p align="center">819 000 €</p>
MODALITES DE L'OPERATION		
Intitulé	Nature des opérations	Montant des aides
Action 1	Préalable au contrat Natura 2000	Forfait 3 jours de travail (400€/jour)
Action 2 Combinaison de mesures possibles	LR_NPAU_HE2 Entretien des prairies de fauche	93 €/ha/an
	SOCLE_01 : gestion des surfaces en herbe	76€/ha/an
	HERBE_01 : enregistrement des interventions mécaniques et pratiques de pâturage	17€/ha/an
Action 2 Combinaison de mesures possibles	LR_NPAU_HE4 : Entretien par gestion pastorale des pelouses et landes de moyenne altitude	130€/ha/an
	SOCLEH02 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives <small>ssp= Coefficient de réduction appliqué aux surfaces peu productives défini dans le cadre de la PHAE2-ext = 0,8</small>	76,00 x 0.8 = 60,80€/ha/an
	HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage	17 €/ha/an
	HERBE_09 : Gestion pastorale <small>p11= Nombre d'années sur lesquelles la gestion par pâturage est requise = 5</small>	3,69 + 49,62 x 5 / 5 = 43,39 €/ha/an

	LR_NPAU_HE6 : Entretien par gestion pastorale des pelouses et landes de haute altitude				130€/ha/an
	SOCLEH02 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives ssp= Coefficient de réduction appliqué aux surfaces peu productives défini dans le cadre de la PHAE2-ext = 0,8				76,00 x 0.8 = 60,80€/ha/an
	HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage				17 €/ha/an
	HERBE_09 : Gestion pastorale p11= Nombre d'années sur lesquelles la gestion par pâturage est requise = 5				3,69 + 49,62 x 5 / 5 = 53, €/ha/an
Autres prescriptions					
Calendrier de réalisation					Durée programmée
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	5 ans
Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel				Partenaires techniques
	Personne physique ou morale exerçant une activité agricole				ONF, Associations naturalistes, SUAMME, Chambre d'agriculture,...
Financements envisagés	Natura 2000				
	Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAE-t)				
Type d'engagement mobilisable	<ul style="list-style-type: none"> • SOCLE_H01 : Gestion des surfaces en herbe • SOCLE_H02 : Gestion des surfaces en herbe peu productive • HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage • HERBE_09 : Gestion pastorale 				
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateurs de suivi	Nombre d'hectares entretenus Pâturage effectif des parcelles engagées				
Indicateurs d'évaluation	Pression de pâturage suffisante pour permettre le maintien en l'état de ces espaces ouverts Diversité et effectifs des espèces d'intérêt communautaire				

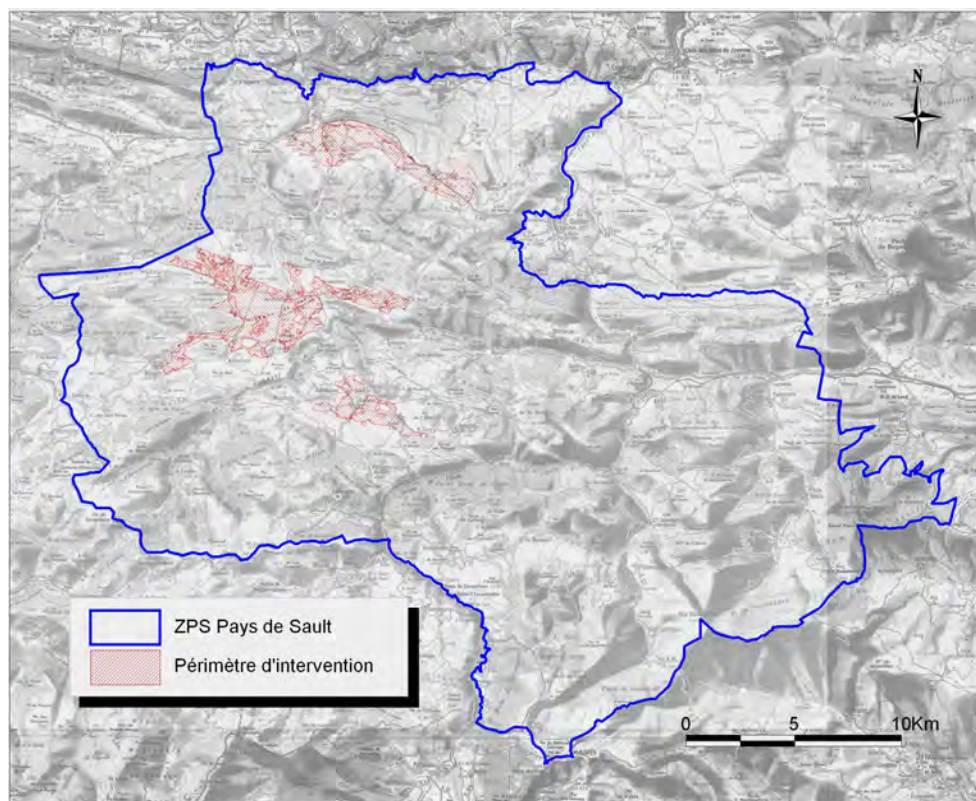
ZPS FR9112009 Pays de Sault	Entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	N° Action	MOSAIQ_1
		Type de contrat	MAEt
		Ordre de priorité	3

OBJECTIFS

Objectifs du Docob	Maintenir et/ou améliorer l'hétérogénéité du paysage
Objectifs opérationnels	Maintenir et/ou restaurer la mosaïque paysagère
Résultats attendus	Cette action vise à restaurer et entretenir les haies, les arbres isolés, les bosquets et les alignements d'arbres qui constituent des zones de refuge, de nidification et d'alimentation des espèces d'intérêt communautaire. Par ailleurs, ces éléments du paysage favorisent les mammifères prédateurs du campagnol (Renard, Belette ...) qui participent activement à la régulation des campagnols et qui sont un des rouages pour éviter d'avoir recours aux poisons pour la régulation de ces espèces.
Espèces visées	A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A072 Bondrée apivore, A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A095 Faucon crécerellette, A215 Grand-duc d'Europe, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A338 Pie-grièche écorcheur, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux
Espaces concernés	Tous les milieux ouverts sur lesquels ses compositions paysagères sont présentes
Mesure à coordonner avec :	- Création de haies sur les grands espaces ouverts - Développement de la lutte intégrée contre les pullulations de campagnol

PERIMETRE D'INTERVENTION

L'ensemble des zones agricoles de la ZPS Pays de Sault et plus particulièrement celles où ces éléments paysager sont rares et se conjuguent avec des pullulations cycliques de campagnols (Petit et Grand Plateau de Sault, communes de Brenac, Nébias et Puivert.



DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS

Détail de l'action	Coût indicatif sur 6 ans
<p>La structuration du paysage agricole (haies, lisières...) est un élément très important pour la survie de certaines espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire puisqu'ils l'utilisent pour s'alimenter, se protéger des prédateurs ou encore comme support de nidification.</p> <p>Cette action vise aussi à favoriser la faune prédatrice des campagnols qui participe à leur régulation. Cette régulation naturelle fait partie d'un des moyens naturels et mécaniques qui sont en mesure d'éviter d'avoir recours aux traitements chimiques pour assurer leur régulation.</p> <p>Cette action vise donc la préservation des linéaires de haies, bosquets et arbres isolés en tant qu'habitats de chasse, de reproduction et de zones refuges.</p>	<p>48 000 €</p>
<p>Action 1. Réaliser un diagnostic environnemental préalable à la contractualisation</p> <p>Pour chaque bénéficiaire, un diagnostic parcellaire devra être établi par une structure agréée afin de déterminer les parcelles ou parties de parcelle à engager. Il devra être suivi d'un programme de travaux pour chaque parcelle ou partie de parcelle engagée.</p>	<p>15 diagnostics environnementaux 15 x 1 200 € (3 jours par diagnostic à 400€/jour)</p> <p>18 000 €</p>
<p>Action 2. Entretien des haies:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taille des haies • Elagage, recépage, débroussaillage 	<p>15 Contrats Montant moyen de 0,19 € / ml / an + 96 € / an / exploitation (cf. Modalités de l'opération) et 200m par contrat, soit 134 € / an / contrat</p> <p>10 050 €</p>
<p>Action 3. Entretien des arbres isolés ou en alignement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elagage, recépage, éêtage des arbres sains, débroussaillage • Remplacement des individus morts (si obligatoire pour des raisons de sécurité) 	<p>15 Contrats Montant moyen de 17 € / ml / an + 96 € / an / exploitation (cf. Modalités de l'opération) et 10m par contrat, soit 266 € / an / contrat</p> <p>19 950 €</p>

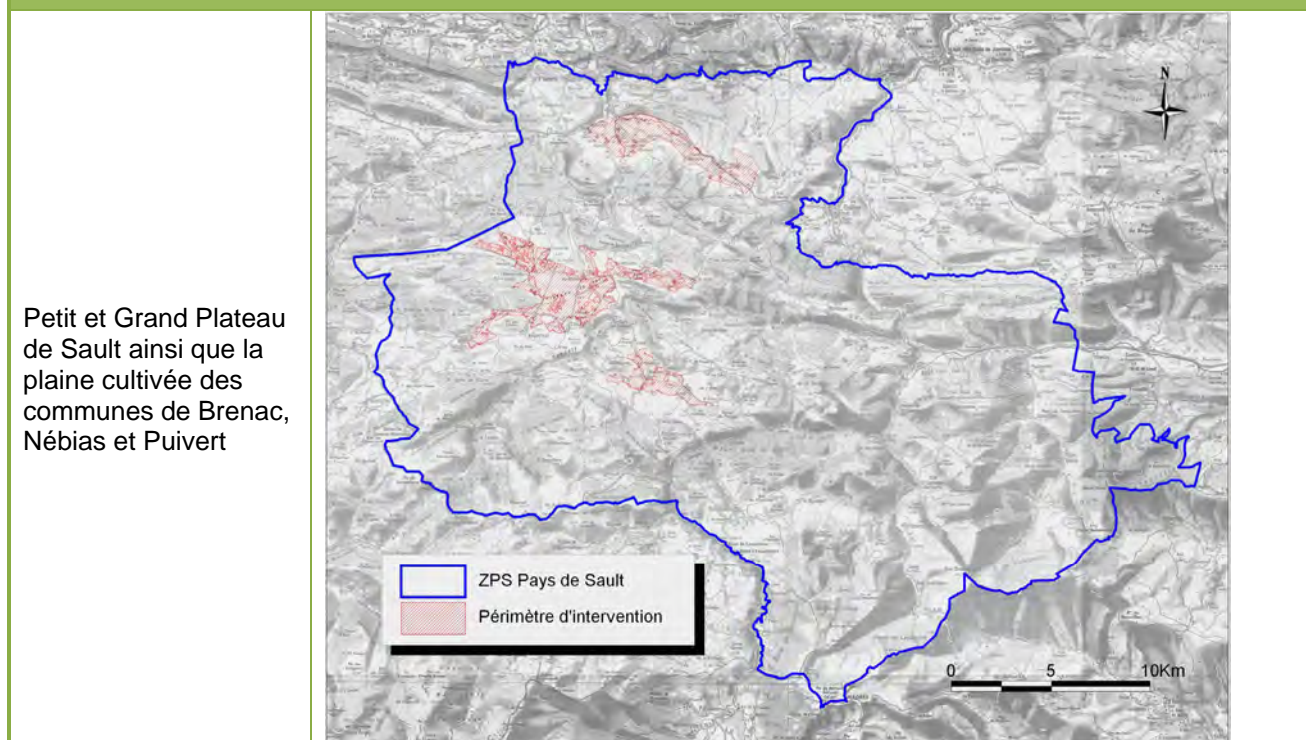
MODALITES DE L'OPERATION

Action 1	Préalable au contrat Natura 2000	Forfait 3 jours de travail (400€/jour)
Action 2 Combinaison de mesures possibles	MAE-t : LR_HA1 : Entretien des haies localisées de manière pertinente	96€ / an / exploitation + 0,19€ / ml / an
	CI4 : Diagnostic d'exploitation	96,00€ / an / exploitation
	LINEA_01 : Entretien des haies localisées de manière pertinente <small>p1 = Nombre d'années sur lesquelles un entretien des haies est requis = 2 b1 = Nombre de côtés sur lesquels la taille est requise = 1</small>	p1 / 5 x (0,08 + 0,39 x b1) = 0,19€ / ml / an

Action 3 Combinaison de mesures possibles	MAE-t : LR_HA2 : Entretien d'arbres isolés ou en alignement					96€ / an / exploitation + 17€ / ml / an
	CI4 : Diagnostic d'exploitation					96,00€ / an / exploitation
	LINEA_02 : Entretien d'arbres isolés ou en alignement P2 = Nombre d'années sur lesquelles un entretien des haies est requis = 5					17,37 x p2 / 5 = 17,37€ / ml / an
Autres prescriptions	<ul style="list-style-type: none"> Intervention hors période de nidification Veiller à la conservation du patrimoine lithique (murets ...) et à leur revalorisation en les dégagant de la végétation envahissante. Il est impératif que les travaux de débroussaillage mécanique, avec un objectif de maintien de la végétation, soient réalisés entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} mars afin de limiter le dérangement et les risques incendies. Débroussaillage chimique interdit 					
Calendrier de réalisation						Durée programmée
Action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	5 ans
Action 2	2 Entretiens sur la durée du contrat					
Action 3	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel					Partenaires techniques
	Personne physique ou morale exerçant une activité agricole					CG11, ONF, CRPF, Associations naturalistes, Chambre d'agriculture,...
Financements envisagés	Natura 2000					
	Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAE-t)					
Type d'engagement mobilisable	<ul style="list-style-type: none"> CI4 : Diagnostic d'exploitation LINEA_01 : Entretien des haies localisées de manière pertinente LINEA_02 : Entretien d'arbres isolés ou en alignement 					
SUIVI ET EVALUATION						
Indicateurs de suivi	Linéaires contractualisés (haies, arbres isolés,...) sur le territoire et nombre de contrats signés.					
Indicateurs d'évaluation	Evolution de l'état de conservation des espèces visées					

ZPS FR9112009 Pays de Sault	Entretien ou plantation d'alignement de haies	N° Action	MOSAIQ_2
		Type de contrat	CN 2000
		Ordre de priorité	2
OBJECTIFS			
Objectifs du Docob	Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction		
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien de milieux pastoraux et revalorisation des zones intermédiaires en prenant en compte l'ensemble de la richesse faunistique et floristique - Diminution et utilisation raisonnée de produits sanitaires, phytosanitaires et rodenticides 		
Résultats attendus	<p>Le Petit et le Grand Plateau de Sault ainsi que le plateau de Nébias / Puivert sont régulièrement concernés par des pullulations de campagnols pouvant engendrer des dégâts considérables sur les prairies et cultures. Afin de s'adapter à une législation de plus en plus stricte concernant l'utilisation de poison pour combattre ces populations et dans une nécessité de réduire le plus possible l'utilisation de ces produits potentiellement dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de ces populations en favorisant leurs prédateurs naturels (Renard, Belette ...).</p> <p>Il faut pour cela, étendre et recréer, sur les grands espaces ouverts, un maillage de haie suffisant permettant une plus grande pénétration des prédateurs des campagnols.</p> <p>La création de haies sera aussi favorable à plusieurs des espèces citées comme zone d'alimentation et de nidification pour la Pie grièche écorcheur.</p>		
Espèces visées	<p>A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A072 Bondrée apivore, A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A095 Faucon crécerellette, A215 Grand-duc d'Europe, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A338 Pie-grièche écorcheur, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère</p> <p>En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux</p>		
Espaces concernés	Grands espaces agricoles dépourvus de haies ou sur lesquels ces éléments du paysage sont rares.		
Mesure à coordonner avec :	A32306R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets		

PERIMETRE D'INTERVENTION



DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS

Détail de l'action	Coût indicatif ⁷ sur 6 ans ⁸
<p>Plantation et entretien de haies : Les haies plantées doivent constituer des tronçons d'au moins 50 m. Dans la mesure du possible les linéaires plantés et ceux déjà existants devront assurer une continuités entre les massifs boisés situés de part et d'autre des espaces ouverts afin de favoriser la pénétration de ces milieux par les prédateurs des campagnols (Renards, Chat forestier, ...). Les arbres et arbustes sont plantés (en année 1) sur 2 lignes parallèles distantes d'au moins 60 cm, à raison d'un plant par mètre de haie. Les plants n'ayant pas pris seront remplacés l'année suivante. L'entretien annuel (taille de formation et désherbage) est obligatoire.</p> <p>Réhabilitation de haies : Seules les haies d'au moins 30% de manquant sont éligibles. Remplacement des manquants (en année 1), taille en hauteur et en épaisseur 3fois/5ans avec du matériel n'éclatant pas les branches. Elimination des branches et des arbres morts, uniquement quand ceux-ci peuvent présenter un danger, pour sauvegarder l'habitat de certaines espèces</p>	<p>193 000€</p> <p>Etant donné les superficies importantes des différents ensembles d'espaces ouverts sur lesquels les haies sont absentes ou faiblement représentées, il est nécessaire de prévoir la création de 10 000 ml de haies pour que cela ait une action significative dans le but recherché.</p>

MODALITES DE L'OPERATION

	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
Acteurs concernés	Exploitants agricoles, communes pour les bordures de chemins communaux	Chambre d'agriculture, Pépinière du Conseil Général, GDS, Associations naturalistes, FDC 11, ...
	Natura 2000	Autres programmes
Type d'action mobilisable	Contrat Natura 2000 A32306P – Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	/
Financement envisagés	Contrat Natura 2000	

CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS

Conditions d'éligibilité

L'action doit porter sur des éléments déjà existants : talus, limites de parcelles, bords de chemins, ...

⁷ Coût indicatif car données manquantes : nombre de contractant, surfaces potentiellement engagées,...

⁸ durée avant la réévaluation du Document d'Objectifs

		Nature des opérations				Montant des aides
Contrat Natura 2000		Engagements non rémunérés : - Intervention hors période de nidification - Interdiction du paillage plastique : plantation sous paillis végétal ou biodégradable - Utilisation de matériel faisant des coupes nettes - Pas de fertilisation - Utilisation d'essences indigènes - Interdiction de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)				Plantation de haies : 12 à 23 € HT/ml (fournitures, plants et services, hors travail du sol et plantation) 10000 ml x 17.5 € = 175 000€ Entretien de haies : 0.24 €/ml 15 000 ml x 0.24€ x 5 ans = 18 000€
		Engagements rémunérés : - Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage - Reconstitution et remplacement des arbres manquants (plantation, dégagements, protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés) - Création des arbres têtards - Exportation des rémanents et des déchets de coupe - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur				
		Montant maximal total des aides accordées				/
Autres prescriptions		Ne pas créer de haie à proximité immédiate de zones humides. Utilisation impérative d'essences locales adaptées				
Calendrier de réalisation					Durée programmée	
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	5 ans	
Date de réalisation	entretien	entretien	entretien	entretien		
MODALITES DE CONTROLE / JUSTIFICATIFS						
Eléments techniques		Visuel			Pièces à demander à l'exploitant	
Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés		Vérification <i>in situ</i>			Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement des travaux réalisés	
SUIVI ET EVALUATION						
Indicateurs de suivi		Réalisation des engagements				
Indicateurs d'évaluation		Augmentation des populations de mammifères prédatrices des campagnols (Renard, Belette, ...).				

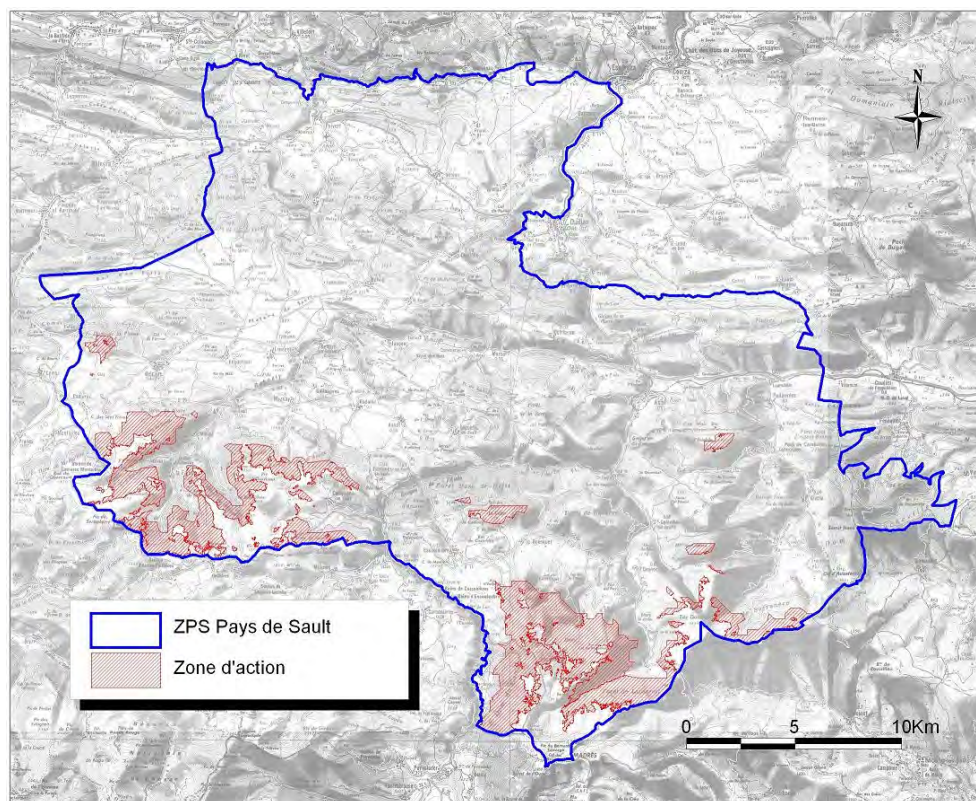
ZPS FR9112009 Pays de Sault	Création ou rétablissement de clairières et de landes	N° Action	MOSAIQ_3
		Type de contrat	CN2000
		Ordre de priorité	2

OBJECTIFS

Objectifs du Docob	Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction
Objectifs opérationnels	Adaptation des pratiques de gestions et d'exploitations forestières dans le respect de la biodiversité
Résultats attendus	Préserver et étendre les zones de reproduction et d'alimentation des espèces citées à travers une plus grande diversité de milieux et de disponibilité alimentaire.
Espèces visées	A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A246 Alouette lulu, A072 Bondrée apivore, A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A223 Chouette de tengmalm, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A104 Grand tétras, A215 Grand-duc d'Europe, A076 Gypaète barbu, A079 Vautour moine En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux
Espaces concernés	Tous milieux forestiers
Mesure à coordonner avec :	F22710 Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire

PERIMETRE D'INTERVENTION

Tous les massifs forestiers situés au dessus de 1400 m d'altitude et plus particulièrement ceux occupés par la Grand tétras



DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS

Détail de l'action	Coût indicatif sur 6 ans
<p>L'action concerne l'entretien ou le rétablissement de clairières dans les peuplements forestiers au profit des espèces d'intérêts communautaire, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.</p> <p>Cette action peut également concerner la gestion d'espaces non forestiers à forte valeur patrimoniale qu'il faut protéger de la reconquête forestière.</p> <p>L'entretien ou le rétablissement de clairières concourt à la diversification des milieux au sein des zones forestières. En favorisant des espèces végétales de milieux ouverts ou semi-ouverts ainsi que des insectes qui en dépendent, les clairières contribuent au maintien de plusieurs espèces d'oiseaux comme le Grand tétras, l'Engoulevent d'Europe, la Bondrée apivore en améliorant leur disponibilité alimentaire</p>	<p>La création de clairières pour une surface totale de 40 Ha serait significatif pour favoriser la conservation des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de ce site. En prenant le coût moyen à l'hectare (3 715€), le coût indicatif de l'action serait de :</p> <p style="text-align: right;">40 Ha x 3 715 € soit 148 600€</p>

MODALITES DE L'OPERATION

Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Propriétaires et gestionnaires forestiers publics (ONF) ou privés (CRPF et autres), communes, groupements forestiers.	ONF, CRPF, OGM, FDC 09 11 et 66, ACCA, AICA, associations naturalistes
Type d'action mobilisable	Natura 2000	Autres programmes
	Contrat Natura 2000 action F22701. « Création ou rétablissement de clairières ou de landes »	/
Financements envisagés	Contrat Natura 2000 forestier	

CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS

Conditions d'éligibilité

Les espaces ouverts peuvent faire l'objet de travaux ponctuels afin de lutter contre leur fermeture dès lors qu'ils jouent un rôle dans la conservation de l'espèce ou de l'habitat considéré.

Les clairières (et autres espaces ouverts) à maintenir ou à restaurer doivent avoir une superficie minimale de 300 m² et maximale de 1500 m².

Il est impératif que les travaux soient réalisés entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} mars afin de limiter le dérangement et les risques incendies.

Un diagnostic écologique préalable devra obligatoirement être réalisé et joint au dossier.

		Nature des opérations	Montant des aides		
Contrat Natura 2000	<p>Engagements rémunérés : L'ouverture des milieux pour lutter contre leur fermeture, est éligible, par les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux ; - Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. <p>Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dévitalisation par annellation ; - Débroussaillage, fauche, broyage ; - Nettoyage du sol ; - Elimination de la végétation envahissante ; - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. <p>Engagements non rémunérés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie). Dans le cas du Grand Tétrás, pour favoriser l'émergence de la myrtille fructifère dans le reste du peuplement (degré d'éclaircissement du sol), la mise en oeuvre de cette action doit s'accompagner : - d'un engagement du bénéficiaire à mettre en oeuvre des actions visant à augmenter de façon sensible la proportion de gros bois dans son peuplement, - lorsque c'est pertinent, de la mise en oeuvre de l'action F22705 pour doser le niveau de matériel sur pied. Dans le cas des tétraonidés, considérant la grande sensibilité de ces espèces au dérangement d'origine anthropique, le bénéficiaire s'engage à ne mettre en place aucun dispositif attractif pour le public (sentier de randonnée, piste de ski...) et ne pas donner son accord pour une telle mise en place dans l'aire concernée par l'espèce. Lorsque la concentration de grand gibier peut nuire à l'habitat ou à l'espèce considérée, le bénéficiaire, s'il est titulaire du droit de chasse, s'engage à exclure, dans et en lisière des clairières, les agrainages et les pierres à sel. Le bénéficiaire s'engage également à ne pas installer de nouveau mirador dans une clairière faisant l'objet du contrat. <p>Le bénéficiaire s'engage à ne pas utiliser de traitement chimique.</p> <p>Autres obligations : Ces travaux devront faire l'objet au préalable d'une demande d'autorisation de défrichage.</p>		<p>Selon devis : (plafond de 6900€/ha)</p> <p>Travaux manuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1400 à 3100€/ha selon la difficulté - Avec export : 2300 à 6900 €/ha <p>Travaux mécaniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 530€/ha à 1200€/ha selon la topographie et le recouvrement - Avec export et broyage : 1400€/ha à 1700€/ha 		
	Montant maximal total des aides accordées		Selon devis		
Autres prescriptions	/				
Calendrier de réalisation					Durée programmée
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	5 ans
x	x	x	x	x	

MODALITES DE CONTROLE / JUSTIFICATIFS

Eléments techniques	Visuel	Pièces à demander à l'exploitant
Enregistrement des interventions (type, localisation et date)	documentaire	Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions
Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés	Vérification de l'entretien <i>in situ</i> Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...)	Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement des travaux réalisés
Respect des périodes d'intervention autorisées	documentaire	Cahier d'enregistrement des interventions

SUIVI ET EVALUATION

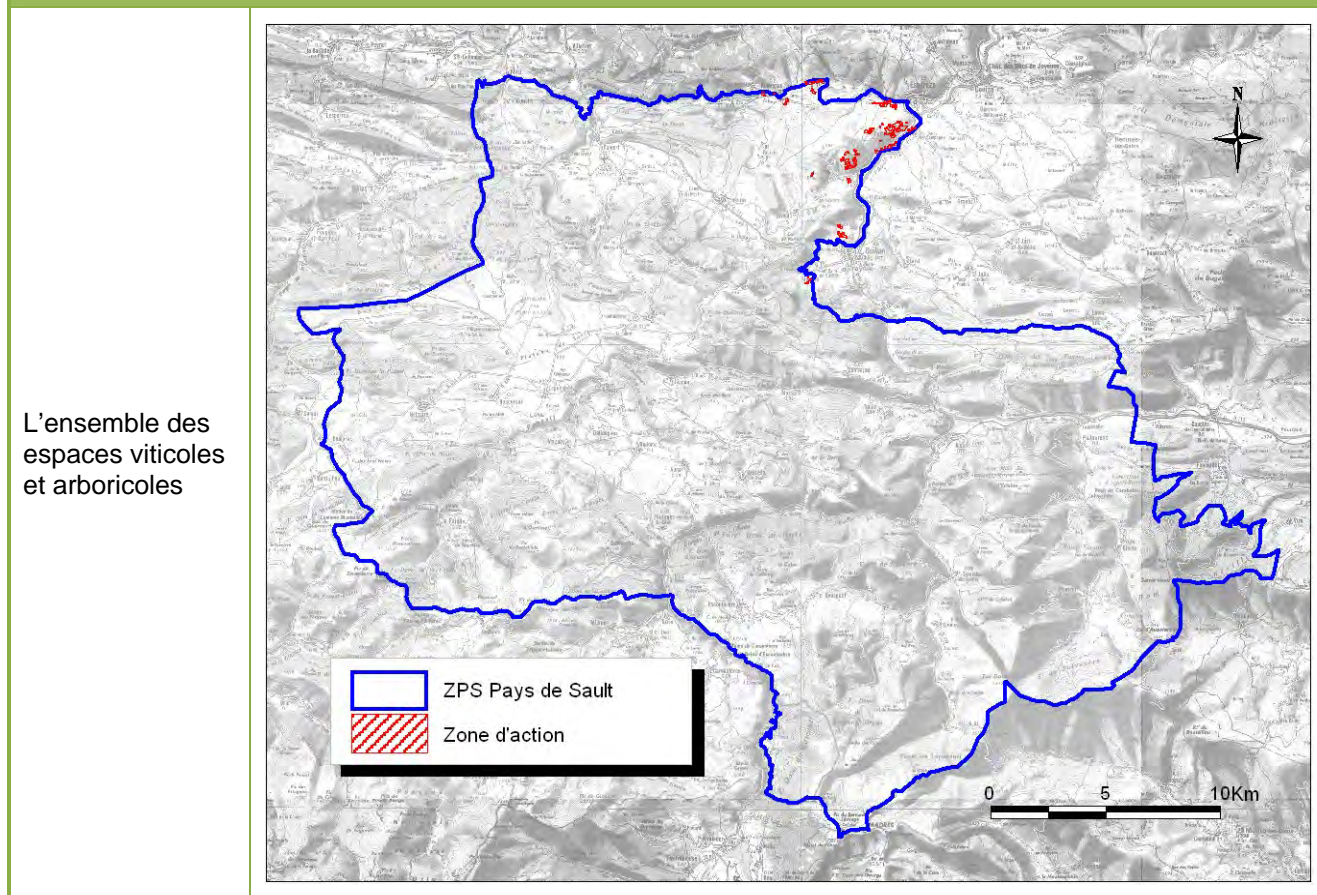
Indicateurs de suivi	- Nombre de clairières réalisées ou restaurées. - Nombre d'hectares cumulés de clairières réalisées ou restaurées.
Indicateurs d'évaluation	Suivi de végétation (quantification de la reconquête de la myrtille, par exemple). Evolution de la présence du Grands Tétrás sur les secteurs traités favorables à l'espèce.

ZPS FR9112009 Pays de Sault	Maintien et conversion en agriculture biologique	N° Action	ALIM_1
		Type de contrat	MAE-t
		Ordre de priorité	2

OBJECTIFS

Objectifs du Docob	Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction
Objectifs opérationnels	Réduction et adaptation dans l'utilisation des produits sanitaires, phytosanitaires et rodenticide
Résultats attendus	Cette action vise l'accompagnement à la conversion à l'Agriculture biologique des parcelles agricoles situées dans ou en dehors du périmètre du site Natura 2000 selon les dispositions définies par la réglementation en vigueur.
Espèces visées	<p>A091 Aigle royal, A246 Alouette lulu, A072 Bondrée apivore, A379 Bruant ortolan, A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A346 Crave à bec rouge, A224 Engoulevent d'Europe, A095 Faucon crécerellette, A103 Faucon pèlerin, A302 Fauvette pitchou, A215 Grand-duc d'Europe, A104 Grand tétras, A076 Gypaète barbu, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A415 Perdrix grise de montagne, A338 Pie-grièche écorcheur, A255 Pipit rousseline, A078 Vautour fauve, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère</p> <p>En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux</p>
Espaces concernés	Toutes les parcelles agricoles qu'elles soient situées dans ou en dehors du périmètre du site Natura 2000 selon les dispositions définies par la réglementation en vigueur

PERIMETRE D'INTERVENTION



DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS

Détail de l'action	Coût indicatif en € sur 6 ans
<p>Du fait des contraintes liées à leurs itinéraires techniques (interdictions de l'emploi de traitements phytosanitaires de synthèse et de fertilisation minérale), les productions en agriculture biologique contribuent à répondre à des objectifs de protection des eaux et de maintien de la biodiversité.</p> <p>Ce dispositif vise à l'accompagnement des exploitations s'engageant pour partie ou en totalité dans une démarche de conversion à l'agriculture biologique.</p> <p>Ce mode de production présente en effet un intérêt majeur pour l'environnement. Il convient donc d'en favoriser le développement en compensant les surcoûts et manques à gagner qu'il entraîne et qui, notamment dans la phase de conversion, sont insuffisamment pris en charge par le marché.</p>	<p>16 800 €</p> <p>(12 ha soit 19% environ de la surface concernée)</p> <p>Verger 23</p> <p>Vigne 60</p> <p>Total 83</p>
<p>Action 1. Réaliser un diagnostic d'exploitation et environnemental préalable à la contractualisation</p> <p>Pour chaque bénéficiaire, un diagnostic parcellaire devra être établi par une structure agréée afin de déterminer les parcelles ou parties de parcelle à engager. Il devra être suivi d'un programme de travaux pour chaque parcelle ou partie de parcelle engagée.</p>	<p>4 diagnostics environnementaux</p> <p>4 x 1 200 € (3 jours par diagnostic à 400€/jour)</p> <p>4 800 €</p>
<p>Action 2 : Conversion à l'Agriculture Biologique</p> <p>Accompagnement à la conversion à l'Agriculture biologique des parcelles agricoles situées dans ou en dehors du périmètre du site Natura 2000 selon les dispositions définies par la réglementation en vigueur.</p>	<p>3 Contrats</p> <p>Montant moyen de (4ha)</p> <p>1 400 € / an / exploitation</p> <p>8 400 €</p>
<p>Action 3 : Maintien de l'Agriculture Biologique</p> <p>Accompagnement des exploitations pratiquant l'agriculture biologique selon les dispositions définies par la réglementation en vigueur.</p>	<p>1 Contrat</p> <p>Montant moyen de (4ha)</p> <p>600 € / an / exploitation</p> <p>3 600 €</p>

MODALITES DE L'OPERATION

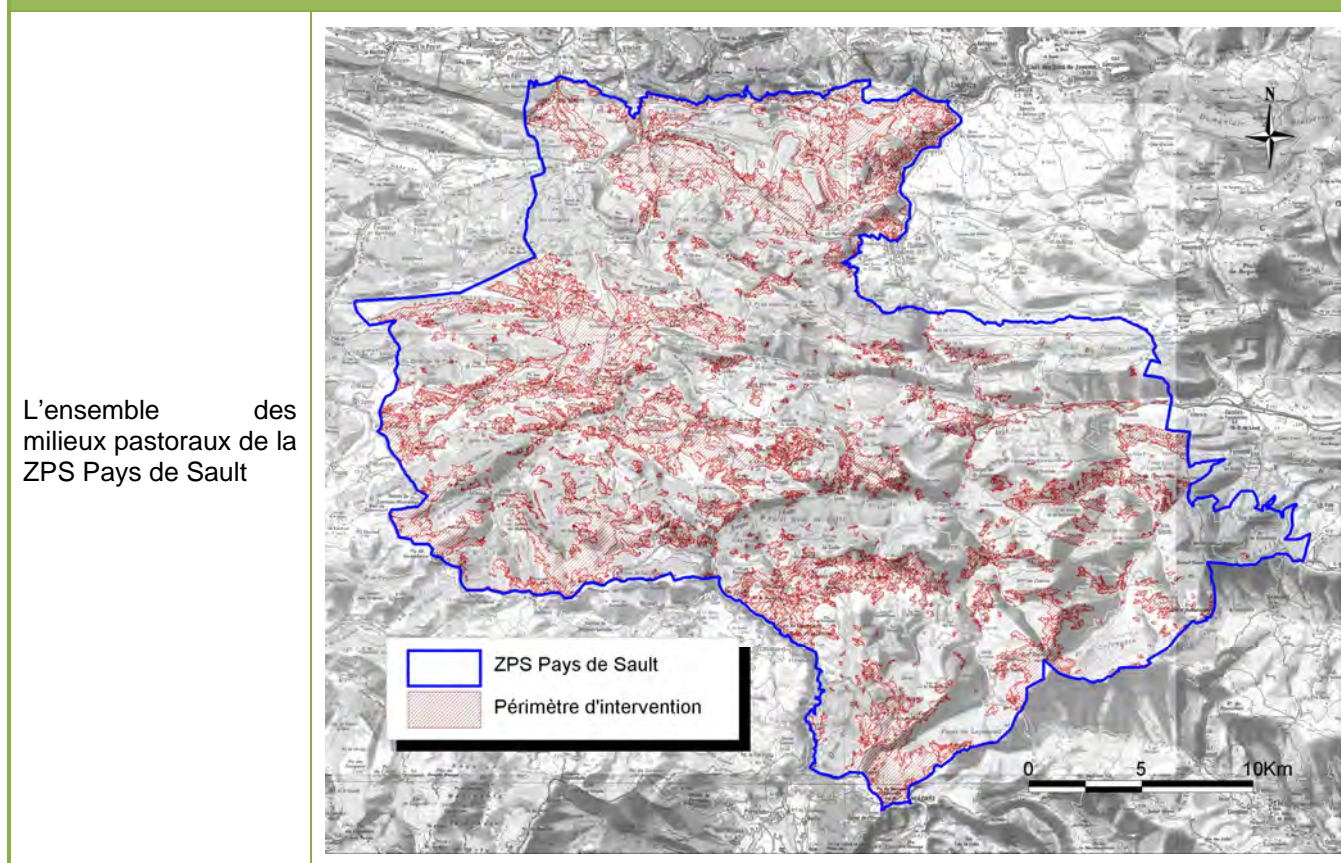
Intitulé	Nature des opérations	Montant des aides
Action 1	Préalable au contrat Natura 2000	Forfait 3 jours de travail (400€/jour) et C14 (96€/an/exploitation)
Action 2 Combinaison de mesures possibles	Conversion à l'agriculture biologique des cultures légumières de plein champ, arboriculture et viticulture, PPAM (plantes à parfum, aromatiques et médicinales)	350€/ha/an/exploitant
Action 3 Mesures possibles	Maintien en l'agriculture biologique des cultures légumières de plein champ, arboriculture et viticulture, PPAM (plantes à parfum, aromatiques et médicinales)	150€/ha/an/exploitant
Autres prescriptions	<p><u>Conversion à l'Agriculture Biologique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> L'engagement unitaire BIOCONVE reprend le cahier de charges du dispositif 214-D « conversion à l'agriculture biologique ». <p><u>Maintien en Agriculture Biologique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> L'engagement unitaire BIOMAINT reprend le cahier de charges du dispositif 214-E « maintien de l'agriculture biologique ». 	

Calendrier de réalisation					Durée programmée
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	5 ans
X	X	X	X	X	
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel				Partenaires techniques
	Personne physique ou morale exerçant une activité agricole				Chambre d'agriculture, BIOCIAM, Coopératives agricoles,...
Financements envisagés	Natura 2000				
	Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAE-t)				
Type d'engagement mobilisable	<ul style="list-style-type: none"> BIOCONVE : conversion à l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire BIOMAIN : maintien en agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire 				
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateurs de suivi	Nombre de contrats signés et surfaces engagées en Agriculture Biologique				
Indicateurs d'évaluation	Diversité des espèces d'intérêt communautaire				

ZPS FR9112009 Pays de Sault	Réduction et adaptation de l'utilisation sur le bétail de certains vermifuges spécifiques	N° Action	ALIM_2
		Type de contrat	Autre
		Ordre de priorité	2

OBJECTIFS

Objectifs du Docob	Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction
Objectifs opérationnels	Adaptation des pratiques de gestions et d'exploitations forestières dans le respect de la biodiversité
Résultats attendus	Les insectes coprophages forment un maillon important de l'alimentation de certaines espèces d'oiseaux (Crave à bec rouge, Vautour percnoptère. Ils intègrent dans leur niche écologique les espaces pastoraux en particulier pour chasser les insectes. L'objectif est de diminuer l'apport de produits nocifs/toxiques dans le milieu naturel afin de réduire les conséquences sur la chaîne trophique ainsi que la mortalité des insectes coprophages
Espèces visées	A246 Alouette lulu, A072 Bondrée apivore, A379 Bruant ortolan, A346 Crave à bec rouge , A224 Engoulevent d'Europe, A095 Faucon crécerellette, A302 Fauvette pitchou, A104 Grand tétras , A415 Perdrix grise de montagne , A338 Pie-grièche écorcheur, A255 Pipit rousseline, A077 Vautour percnoptère En gras , les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux
Espaces concernés	Tous les espaces parcourus par le bétail : prairie naturelle et artificielle, garrigue, estive, pré bois
Mesure à coordonner avec :	

PERIMETRE D'INTERVENTION

DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS

Détail de l'action	Coût indicatif sur 6 ans
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les agriculteurs / éleveurs aux effets négatifs induits sur les insectes par certains traitements antiparasitaires. - Inciter les agriculteurs à opter pour des modes de traitements et d'utilisation des antiparasitaires plus respectueux de l'environnement. - Favoriser le développement des insectes coprophages, ressource alimentaire de nombreuses espèces d'oiseaux. <p>Engagement d'une campagne d'information visant une utilisation raisonnée des traitements antiparasitaires. Les alternatives devront au préalable être identifiées par une analyse croisée de l'impact des produits sur la chaîne écologique, des pratiques agricoles et des matières actives existantes.</p> <p><i>Cette action s'inscrit dans le cadre d'une réflexion à l'échelle départementale sur l'ensemble des sites Natura 2000 audois à l'attention des éleveurs</i></p>	<p>6 000€</p>

MODALITES DE L'OPERATION

	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
Acteurs concernés	Chambre d'Agriculture, GDS	Chambre d'Agriculture, GDS, DSV, CG11, CFPPA, CIVAM bio, Associations naturalistes ...
	Natura 2000	Autres programmes
Type d'action mobilisable	Actions hors contrat ou MAET Natura 2000	Fonds de formation VIVEA + crédits européens (FSE ou FEADER, FEDER) Collectivités territoriales
Financements envisagés		

CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS

Conditions d'éligibilité

/

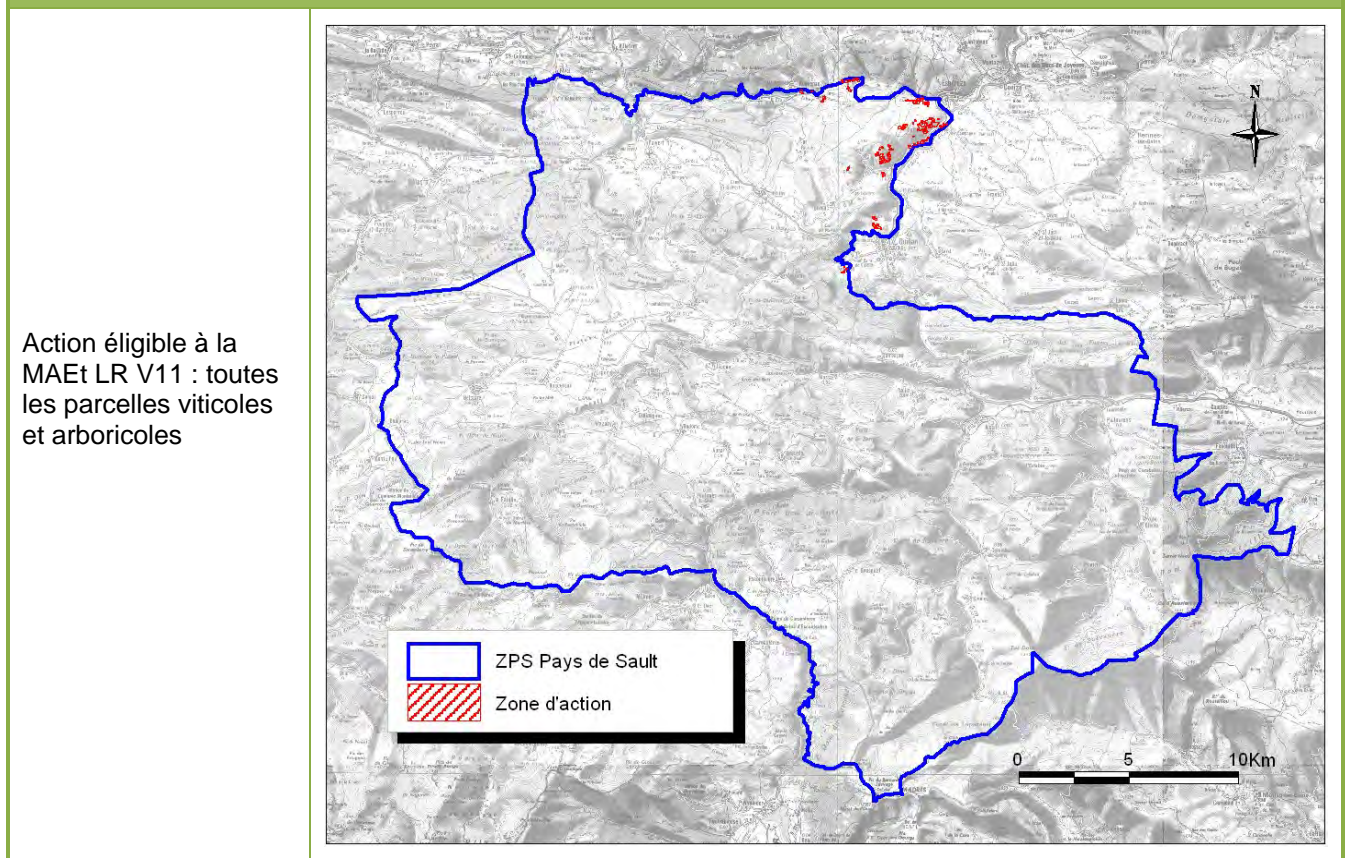
Nature des opérations		Montant des aides			
<p>La sensibilisation / formation des agriculteurs/éleveurs aux modes de traitements antiparasitaires moins rémanents et nocifs pour la faune</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation devant être dispensée par des experts (GDS, vétérinaires, CFPPA) aux agriculteurs du site, sur le site. - Sujets à aborder : la réglementation en matière de traitements antiparasitaires des cheptels ; le parasitisme et ses effets sur la production ; les produits antiparasitaires, leur efficacité (abordé leur limite d'efficacité) et leurs effets sur l'environnement ; la mise en œuvre de traitements alternatifs diagnostics et prescription, mode opératoire. <p>Remettre aux participants de la documentation leur permettant d'approfondir les séances de formation.</p> <p>Aide au diagnostic vétérinaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les parasites à la source - Surveiller l'état sanitaire du troupeau - Traiter les animaux au bon moment - Choix d'un produit adapté moins néfaste pour la biodiversité - Suivre la mise en œuvre de l'action et analyser son efficacité 		<p>*PROJET DEPARTEMENTAL NATURA 2000</p> <p>Engagement d'une campagne d'information 8 jours (réunions, enquêtes, support d'information) (4000 €) + 2 jours de formation (de 1000 €)</p> <p>Total 5 000€</p>			
Montant maximal total des aides accordées					
Autres prescriptions					
Calendrier de réalisation					Durée programmée
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	5 ans
/	X	X	X	X	
MODALITES DE CONTROLE / JUSTIFICATIFS					
Eléments techniques		Visuel			Pièces à demander à l'exploitant
Enregistrement des différents traitements effectués : date, nature du produit utilisé, conditions d'utilisation (confinement ou non en intérieur ou extérieur après traitement)		/			Cahier d'enregistrement des traitements effectués
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateurs de suivi	Nombre de personnes sensibilisées et formées				
Indicateurs d'évaluation	Changement des pratiques des éleveurs				

ZPS FR9112009 Pays de Sault	Limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires en viticulture et arboriculture	N° Action	ALIM_3
		Type de contrat	MAE-t
		Ordre de priorité	1

OBJECTIFS

Objectifs du Docob	Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction
Objectifs opérationnels	Réduction et adaptation dans l'utilisation des produits phytosanitaires.
Résultats attendus	Cet engagement vise à améliorer la qualité des ressources alimentaires en incitant les agriculteurs à limiter l'utilisation des intrants agricoles (herbicides notamment).
Espèces visées	A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A246 Alouette lulu, A072 Bondrée apivore, A379 Bruant ortolan, A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A346 Crave à bec rouge, A224 Engoulevent d'Europe, A095 Faucon crécerellette, A103 Faucon pèlerin, A302 Fauvette pitchou, A215 Grand-duc d'Europe, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A415 A338 Pie-grièche écorcheur, A255 Pipit rousseline, A078 Vautour fauve, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère En gras , les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux
Espaces concernés	Toutes les parcelles de cultures et viticoles situées dans le périmètre du site Natura 2000

PERIMETRE D'INTERVENTION



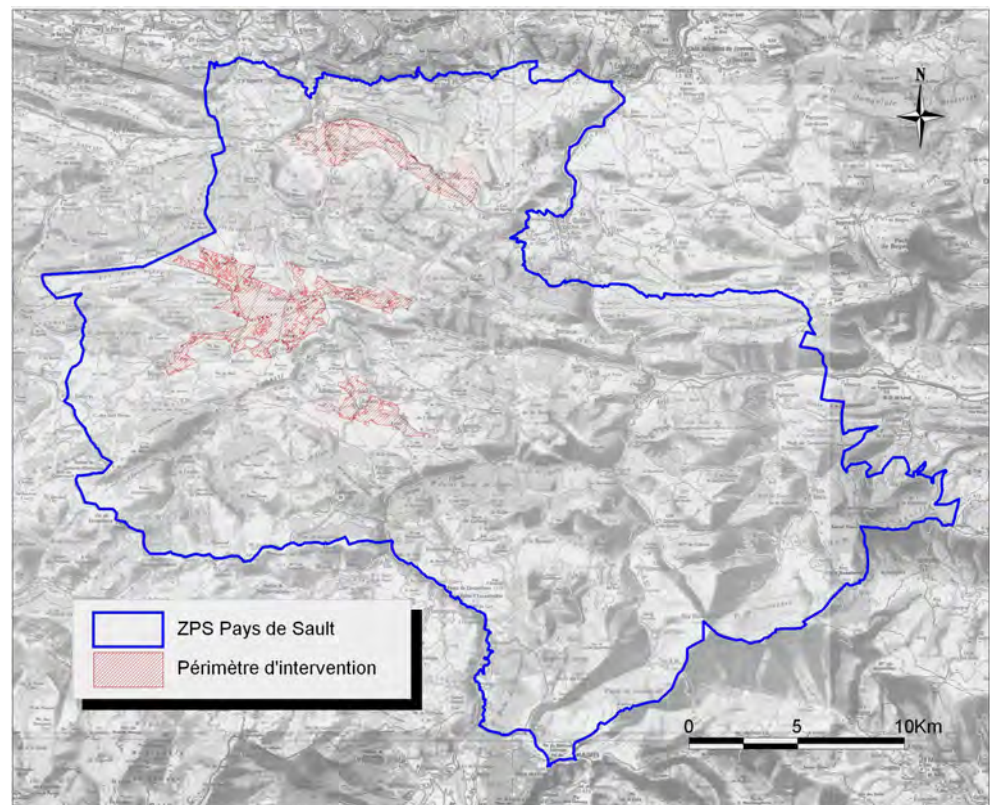
DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS		
Détail de l'action		Coût indicatif en € sur 6 ans
Proposition aux viticulteurs et arboriculteurs intéressés des différentes mesures agro-environnementales territorialisées de réduction des phytosanitaires		53 328 €
<p>Action 1. Réaliser un diagnostic environnemental préalable à la contractualisation</p> <p>Pour chaque bénéficiaire, un diagnostic parcellaire devra être établi par une structure agréée afin de déterminer les parcelles ou parties de parcelle à engager. Il devra être suivi d'un programme de travaux pour chaque parcelle ou partie de parcelle engagée..</p>		<p>4 diagnostics environnementaux</p> <p>3 x 1 200 € (3 jours par diagnostic à 400€/jour)</p> <p>4 800 €</p>
<p>Action 2 : Réduire l'usage des traitements phytosanitaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • herbicides : réduire l'utilisation des traitements ou absence de traitement - Produits phytosanitaires : réduire leur utilisation 		<p>4 Contrats</p> <p>Verger 4 ha, Vigne 32 ha</p> <p>Total 36 ha</p> <p>Montant moyen de 204 € / ha / an + 186 € / an / exploitation (cf. Modalités de l'opération) et 9 Ha par contrat, soit 2022 € / an / contrat</p> <p>48 528 €</p>
MODALITES DE L'OPERATION		
Intitulé	Nature des opérations	Montant des aides
Action 1	Préalable au contrat Natura 2000	Forfait 3 jours de travail (400€/jour)
Action 2	MAE-t : LR_ V11 : absence de traitement herbicide sur l'inter-rang	186€ maximum /an/exploitation + 146€/ha/an
	CI2 : Formation sur le raisonnement des pratiques phytosanitaires	90,00€ /an/exploitation
	CI4 : Diagnostic d'exploitation	96,00€ maximum/an/exploitation
	PHYTO_01 : Bilan de la stratégie de protection des cultures p13= Nombre de bilans accompagnés requis au cours de l'engagement = 3	48,00 x p13 / 3 + 11,58 = 40 €/ha/an
	PHYTO_10 : Absence de traitement herbicide sur l'inter-rang	106,00 €/ha/an

	MAE-t : LR_NCOR_VI2 : absence de traitement herbicide				186€ maximum/an/exploitation + 184€/ha/an
	CI4 : Diagnostic d'exploitation				96,00 € maximum/an/exploitation
	PHYTO_02 : Absence de traitement herbicide				184,00 €/ha/an
Autres prescriptions					
Calendrier de réalisation					Durée programmée
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	5 ans
X	X	X	X	X	
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel				Partenaires techniques
	Personne physique ou morale exerçant une activité agricole				Chambre d'agriculture, Fédérations des Vignerons Indépendants, coopératives agricoles, Associations naturalistes,...
Financements envisagés	Natura 2000				
	Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAE-t)				
Type d'engagement mobilisable	<ul style="list-style-type: none"> • CI2 : Formation sur le raisonnement des pratiques phytosanitaires • CI4 : Diagnostic d'exploitation • PHYTO_01 : Bilan de la stratégie de protection des cultures • PHYTO_02 : Absence de traitement herbicide • PHYTO_10 : Absence de traitement herbicide sur l'inter-rang en cultures pérennes 				
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateurs de suivi	Nombre de MAE-t signées et surfaces engagées				
Indicateurs d'évaluation					

ZPS FR9112009 Pays de Sault	Développement de la lutte intégrée contre les pullulations de campagnol	N° Action	ALIM_4
		Type de contrat	Autres
		Ordre de priorité	1
OBJECTIFS			
Objectifs du Docob	Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction		
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien de milieux pastoraux et revalorisation des zones intermédiaires en prenant en compte l'ensemble de la richesse faunistique et floristique - Diminution et utilisation raisonnée de produits sanitaires, phytosanitaires et rodenticides 		
Résultats attendus	Réduire et adapter les modes de l'utilisation de rodenticides dans la lutte contre les pullulations de campagnols afin d'éviter les possibles mortalités liés à des consommation directes de micros mammifères empoisonnés ou par répercussion en chaîne.		
Espèces visées	A091 Aigle royal , A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A215 Grand-duc d'Europe, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A078 Vautour fauve, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère En gras , les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux		
Espaces concernés	Grands espaces ouverts occupés par des cultures et des prairies		
Mesure à coordonner avec :	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets - Réhabilitation ou plantation d'alignement de haies 		

PERIMETRE D'INTERVENTION

Petit et Grand Plateau de Sault ainsi que la plaine cultivée des communes de Brenac, Nébias et Puivert



DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS					
Détail de l'action					Coût indicatif ⁹ sur 6 ans ¹⁰
Développer des techniques de lutte contre les pullulations de campagnols excluant l'utilisation de rodenticide. Détail de l'action à définir en fonction des lignes de financements possibles					
MODALITES DE L'OPERATION					
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel				Partenaires techniques
	GDS, Exploitants agricoles, Groupements pastoraux, Communauté de communes				Chambre d'Agriculture, GDS, DRAAF, CUMA, LPO Aude, FDC 11
Type d'action mobilisable	Natura 2000				Autres programmes
	/				/
Financements envisagés	/				
CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS					
Conditions d'éligibilité					
Contrat Natura 2000	Nature des opérations				Montant des aides
Montant maximal total des aides accordées					/
Autres prescriptions					
Calendrier de réalisation					Durée programmée
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
Date de réalisation					
MODALITES DE CONTROLE / JUSTIFICATIFS					
Eléments techniques			Visuel		Pièces à demander à l'exploitant
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateurs de suivi	Selon les obligations liées aux types de financements				
Indicateurs d'évaluation	Arrêt ou diminution drastique de l'utilisation de rodenticide dans la lutte contre les proliférations de campagnols.				

ZPS		N° Action	PROTEC_1
-----	--	-----------	----------

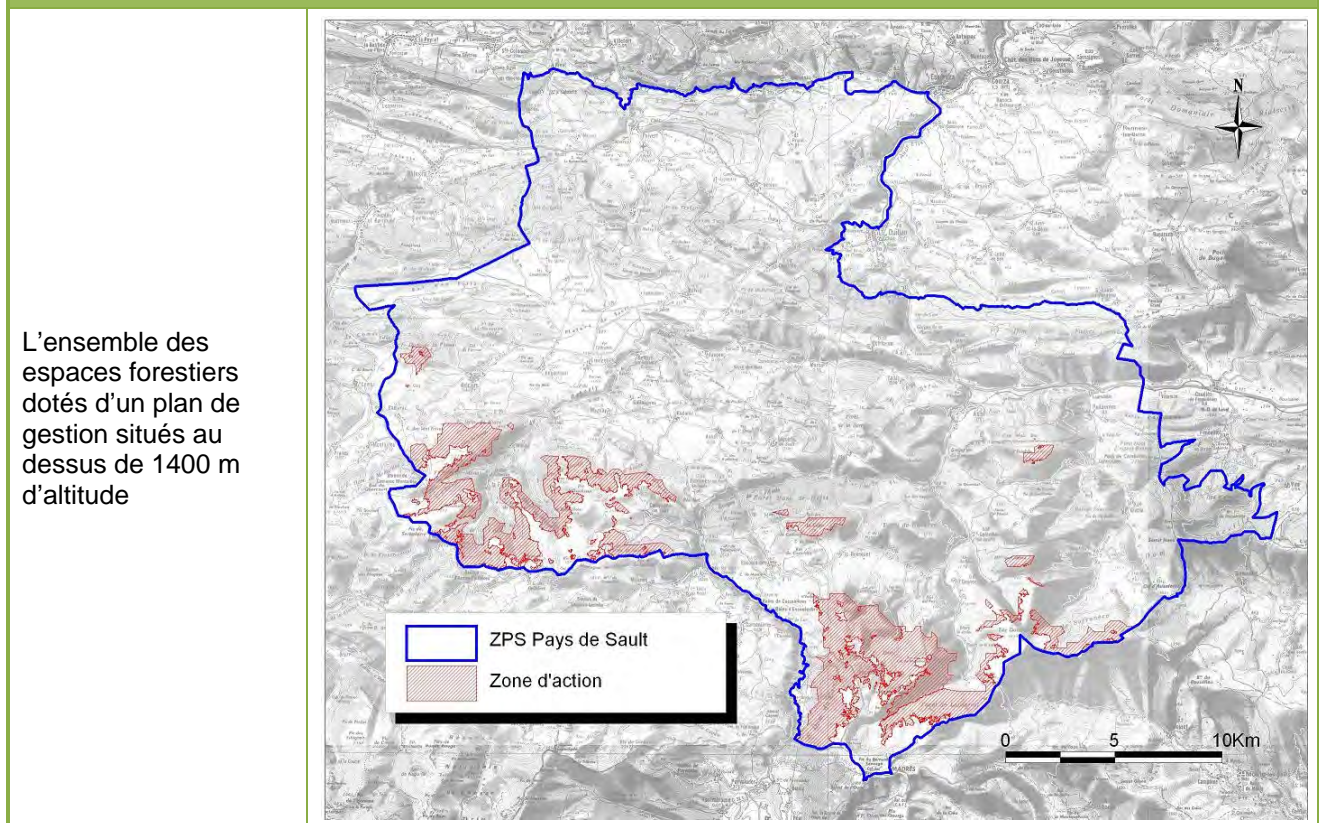
Dispositif favorisant le

⁹ Coût indicatif car données manquantes : nombre de contractant, surfaces potentiellement engagées,...

¹⁰ durée avant la réévaluation du Document d'Objectifs

FR9112009 Pays de Sault	développement de bois sénescents	Type de contrat	CN2000
		Ordre de priorité	3
OBJECTIFS			
Objectifs du Docob	Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction		
Objectifs opérationnels	Adaptation des pratiques de gestions et d'exploitations forestières dans le respect de la biodiversité		
Résultats attendus	Améliorer la disponibilité alimentaire des espèces forestières se nourrissant d'insectes et/ou nichant dans des cavités creusées dans les arbres.		
Espèces visées	A223 Chouette de tengmalm , A224 Engoulevent d'Europe, A104 Grand tétras , A236 Pic noir, En gras , les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux		
Espaces concernés	Toutes les forêts et prioritairement celles gérées en futaies régulières ou en taillis.		
Mesure à coordonner avec :			

PERIMETRE D'INTERVENTION



DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS

Détail de l'action	Coût indicatif ¹¹ sur 6 ans ¹²
Les contrats portent sur des arbres des essences principales ou secondaires pour un volume à l'hectare contractualisé avec cette action d'au moins 5 m³ bois fort . Ils peuvent concerner des arbres disséminés dans le peuplement mais aussi et surtout de préférence des groupes d'arbres dits îlots de sénescence . Le montant à l'ha est défini à partir d'un tarif unitaire par arbre. Ces îlots sont recommandés par les scientifiques pour le développement d'un certain nombre d'espèces concernées par l'action.	50 000€ (250ha x 1500 € / ha)

MODALITES DE L'OPERATION

	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires forestiers publics (ONF) ou privés.	ONF, CRPF, Associations de protection de l'Environnement
Type d'action mobilisable	Natura 2000	Autres programmes
	Contrat Natura 2000 action F22712	/
Financements envisagés		

CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS

Conditions d'éligibilité

Les surfaces se trouvant dans une situation **d'absence de sylviculture**, par choix (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont **pas éligibles**. Les critères de non accessibilité des parcelles sont précisés au niveau régional.

Les contrats portent sur des arbres des essences principales ou secondaires pour un volume à l'hectare contractualisé avec cette action **d'au moins 5 m³ bois fort**. Ils peuvent concerner des **arbres disséminés** dans le peuplement mais aussi et surtout de préférence des groupes d'arbres dits **îlots de sénescence**. Les arbres choisis doivent appartenir à une **catégorie de diamètre à 1,30 m du sol supérieure ou égale au diamètre d'exploitabilité fixé par essence** dans les orientations régionales forestières. En outre, ils doivent présenter un **houppier de forte dimension**, ainsi que, dans la mesure du possible, être **déjà sénescents**, ou présenter des **fissures**, des **branches mortes** ou des **cavités**.

¹¹ Coût indicatif car données manquantes : nombre de contractant, surfaces potentiellement engagées,...

¹² durée avant la réévaluation du Document d'Objectifs

		Nature des opérations					Montant des aides
Contrat Natura 2000		<ul style="list-style-type: none"> - Le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres sélectionnés au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe à environ 1,30 m du sol, d'un triangle pointe vers le bas. - Dans un souci de cohérence d'action, le maintien, dans la mesure du possible, des arbres morts sur pied dans le peuplement, en plus des arbres sélectionnés comme sénescents, serait souhaitable. - Dans un délai de 3 ans, le signataire s'engage à mettre en cohérence, si cela n'est pas le cas, son document de gestion forestière avec la mesure contractualisée. - Plan de localisation des arbres réservés - Entretien annuel avec la structure animatrice. - Autoriser l'accès au site à la structure animatrice ou à ses prestataires (le propriétaire étant informé) pour les suivis et les mises à jour du docob. 					<p>L'aide sera accordée sur la base forfaitaire obligatoire suivante :</p> <p>Aide forfaitaire par arbre (en €)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chêne pubescent : 7€ - Pins d'Alep, à crochets, de Salzmann : 15€ - Chênes rouvre, pédonculé, Douglas, sapins, épicéa, cèdre, mélèze : 42€ - Autres essences : 30 <p>Le montant de l'aide est plafonné à 2 000 € HT par hectare. Suivant barème réglementé en vigueur</p>
Montant maximal total des aides accordées						/	
Autres prescriptions		/					
Calendrier de réalisation						Durée programmée	
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	30 ans		
Date de réalisation							
MODALITES DE CONTROLE / JUSTIFICATIFS							
Eléments techniques		Visuel			Pièces à demander à l'exploitant		
<ul style="list-style-type: none"> - La parcelle ne doit pas être en SAU. - Elle doit être dotée d'un document d'aménagement (forêts relevant du régime forestier) ou d'un PSG si la propriété y est soumise (forêt privée – sauf exceptions prévues par la circulaire gestion de novembre 2007). - Sont exclues, à priori, les propriétés où existent de grandes zones avec des bois sénescents pour cause de non-exploitation des peuplements. 		Point de contrôle visuel			Factures ou cahier d'enregistrement des interventions dans le cas de réalisation en régie		
SUIVI ET EVALUATION							
Indicateurs de suivi		Nombre d'arbres et volume de bois sénescents réservés					
Indicateurs d'évaluation		Diversité et nombre d'espèces visées présentes sur les espaces engagés.					

ZPS FR9112009 Pays de Sault	Réduction de l'impact des dessertes existantes et autres infrastructures linéaires	N° Action	PROTEC_2
		Type de contrat	CN2000
		Ordre de priorité	2
OBJECTIFS			
Objectifs du Docob	Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction		
Objectifs opérationnels	Adaptation des pratiques de gestions et d'exploitations forestières dans le respect de la biodiversité		
Résultats attendus	Cette action vise à réduire l'impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des routes, des chemins, des dessertes ou autres infrastructures linéaires (ligne électrique, remonte pente, clôture électrique, ...) non soumises au décret 2001-1216 du 20 décembre 2001 (évaluation des incidences) et au décret d'août 2011.		
Espèces visées	<p>A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A072 Bondrée apivore, A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A223 Chouette de tengmalm, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A346 Crave à bec rouge, A103 Faucon pèlerin, A215 Grand-duc d'Europe, A104 Grand tétras, A076 Gypaète barbu, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A415 Perdrix grise de montagne, A236 Pic noir, A078 Vautour fauve, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère</p> <p>En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux</p>		
Espaces concernés	L'action concerne les routes, les chemins, les dessertes ou autres infrastructures linéaires non soumises aux évaluations des incidences sur les zones à fort enjeux. Tous les types de dessertes sont visés : piétonne, véhicule, cheval,...		
Mesure à coordonner avec :	<p>En milieu non forestier, cette action est complémentaire de la l'action A32324P (travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès) et de l'action A32326P (pose de panneaux d'interdiction de passage).</p> <p>En milieu forestier, cette action est complémentaire de l'action F22710 (mise en défens (mise en défens d'espaces au profit d'espèces sensibles au dérangement) et de l'action F22714 (pose de panneaux d'interdiction de passage).</p>		
PERIMETRE D'INTERVENTION			
<p>Pour le réseau de transport électrique : l'ensemble du territoire</p> <p>Pour les linéaires de dessertes, clôtures, remontées mécaniques ... : zones à forts enjeux de conservations (aires de répartitions du Grand tétras et de la perdrix grise de montagne, site de nidification et abords du Gypaète barbu, Vautour percnoptère, Vautour fauve et de l'Aigle royal)</p>			

DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS

Détail de l'action	Coût indicatif ¹³ sur 6 ans ¹⁴
<p>Cette action est liée d'une part, à la maîtrise de la fréquentation (randonnées pédestres, équestres, motorisées,...) dans les zones hébergeant des espèces d'intérêt communautaire sensibles au dérangement, notamment en période de reproduction et d'autre part à la sécurisation et à la visualisation des linéaires de lignes électriques ainsi que ceux des clôtures à bestiaux et des remontes pentes sur les aires de répartition, de la Perdrix Grise des Pyrénées, du Grand tétras, du Gypaète barbu et de l'Aigle royal (cf en annexe la documentation</p> <p>Concernant la voirie forestière (voies accessibles aux grumiers ou aux véhicules légers) cette action ne prend en charge que les éventuelles modifications d'un tracé préexistant et non la création de piste ou de route en tant que telle.</p> <p>Cette action peut prendre la forme d'un allongement de parcours normaux de voirie existante, de la mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation, de dispositifs destinés à empêcher l'accès sur la chaussée, d'ouvrages de franchissement, de dispositifs d'effarouchement ou de protection sur les lignes électriques, clôtures à bestiaux, remontes pentes ...</p> <p>Concernant la sécurisation des linéaires de clôtures à bestiaux et des câbles de remontées mécaniques, une documentation détaillée est disponible auprès de l'Observatoire des Galliformes de Montagne.</p> <p>Cette action ne peut avoir lieu que pour des investissements anciens</p> <p>Cette action relative aux dessertes et autres infrastructures linéaires existantes est complémentaire de l'action de mise en défens (COM _2) qui concerne les aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact (création et pose de panneaux,...).</p>	<p>Non défini</p> <p>(données manquantes : nombre de contractants, nombre d'aménagements, coût de l'aménagement,...)</p>

MODALITES DE L'OPERATION

	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
Acteurs concernés	Communes, propriétaires et ayant droit, groupements forestiers et pastoraux, compagnies d'électricité, FDC 09, 11 et 66, associations naturalistes, ...	ONF, CRPF, OGM, FDC 09, 11 et 66, ACCA, AICA, CG 11, communes, structure animatrice, associations naturalistes, compagnie d'électricité,...
Type d'action mobilisable	Natura 2000	Autres programmes
	<p><u>En milieu non forestiers</u> : A32325P « <i>Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires</i> » au titre de la mesure 323B du PDRH</p> <p><u>En milieu forestiers</u> : F22709 « <i>Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt</i> » au titre de la mesure 227 du PDRH</p>	Action de sécurisation des lignes électriques dangereuses pour l'avifaune (RTE, ERDF, Comité National Avifaune,...)
Financements envisagés	Contrat Natura 2000 ou Contrat Natura 2000 forestier	

¹³ Coût indicatif car données manquantes : nombre de contractant, surfaces potentiellement engagées,...

¹⁴ durée avant la réévaluation du Document d'Objectifs

CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS

Conditions d'éligibilité

Un diagnostic écologique préalable devra obligatoirement être réalisé et joint au dossier.

En milieu non forestier :

L'action n'est pas éligible pour les nouveaux projets d'infrastructures ni les opérations rendues obligatoires réglementairement.

En milieu forestier :

L'analyse de la desserte, de son impact et de son éventuelle modification ne doit pas uniquement être faite au niveau du site considéré mais aussi de manière plus globale au niveau constituant un massif cohérent.

		Nature des opérations				Montant des aides
Contrat Natura 2000	<p>Engagements non rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par un bénéficiaire) <p>Engagements rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Allongement de parcours normaux de voirie existante - Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (pose de barrière, de grumes, ...) - Mise en place d'ouvrages de franchissement temporaires (gué de rondins, busage temporaire, poutrelles démontables, ...) ou permanents - Mise en place de dispositifs destinés à empêcher l'accès sur la chaussée - Mise en place de dispositifs d'effarouchement ou de protection sur les lignes électriques et câbles - Etudes et frais d'expert <p>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur (DDTM)</p>					Selon devis
	Montant maximal total des aides accordées					Selon devis
Autres prescriptions	Date des travaux : Il est impératif, sauf exception à discuter avec l'animateur du site, que les travaux soient réalisés entre août et novembre afin de limiter le dérangement.					
Calendrier de réalisation					Durée programmée	
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	5 ans	
/	x	x	x	x		

MODALITES DE CONTROLE / JUSTIFICATIFS		
Eléments techniques	Visuel	Pièces à demander à l'exploitant
Enregistrement des interventions (type, localisation et date)	documentaire	Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions
Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés	Vérification de l'entretien <i>in situ</i> Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos,...)	Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement des travaux réalisés
Respect des périodes d'intervention autorisées	documentaire	Cahier d'enregistrement des interventions
SUIVI ET EVALUATION		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'aménagements mis en place. - Nombre de pistes mises en sécurité. 	
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Limitation du dérangement d'espèce d'intérêt communautaire Sécurisation des lignes électriques 	

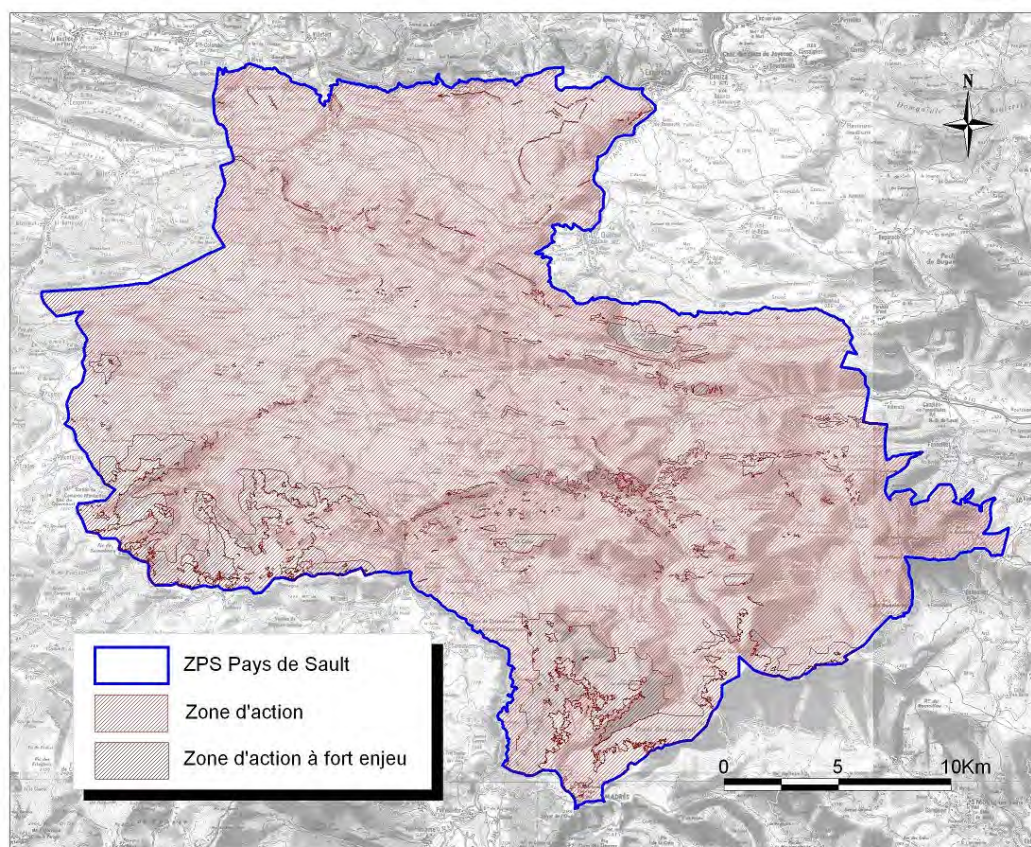
ZPS FR9112009 Pays de Sault	Maîtriser la circulation des véhicules à moteur par de l'aménagement	N° Action	PROTEC_3
		Type de contrat	CN2000
		Ordre de priorité	2

OBJECTIFS

Objectifs du Docob	Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction
Objectifs opérationnels	Adaptation des pratiques de gestions et d'exploitations forestières dans le respect de la biodiversité
Résultats attendus	Préserver les zones vitales à la reproduction des espèces citées : places de chants, sites de nidifications.
Espèces visées	A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A223 Chouette de tengmalm, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A103 Faucon pèlerin, A104 Grand tétras, A215 Grand-duc d'Europe, A076 Gypaète barbu, A078 Vautour fauve, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère <i>En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux</i>
Espaces concernés	Cette action permet de préserver des espaces au profit d'espèces sensibles au dérangement (principalement les rapaces rupestres et forestiers).
Mesure à coordonner avec :	En milieu non forestier, cette action est complémentaire de la l'action A32325P sur les dessertes (détournement des sentiers, renforcement des barrières, mise en place d'obstacles appropriés) et de l'action A32326P (pose de panneaux d'interdiction de passage). Voir action Com 2 En milieu forestier, cette action est complémentaire de la l'action F22709 sur les dessertes forestières (détournement des sentiers, renforcement des barrières, mise en place d'obstacles appropriés) et de l'action F22714 (pose de panneaux d'interdiction de passage). Voir action Com 2

PERIMETRE D'INTERVENTION

L'ensemble des milieux forestiers dans lesquelles le Grand tétras est présent ainsi que tous les milieux situés aux abords des sites de nidification de grands rapaces.



DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS

Détail de l'action	Coût indicatif ¹⁵ sur 6 ans ¹⁶
<p>L'action concerne la prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des routes, des chemins, des dessertes ou autres infrastructures linéaires non soumises au décret 2001-1216 du 20 décembre 2001 (évaluation des incidences).</p> <p>Cette action est liée à la maîtrise de la fréquentation (randonnées, cheval, etc.) dans les zones hébergeant des espèces d'intérêt communautaire sensibles au dérangement, notamment en période de reproduction. Tous les types de dessertes sont visés : piétonne, véhicule, cheval, etc.</p> <p>L'analyse de la desserte, de son impact et de son éventuelle modification ne doit pas uniquement être faite au niveau du site considéré, mais aussi de manière plus globale au niveau constituant un massif cohérent.</p>	<p>Non défini</p> <p>(données manquantes : nombre de contractants, nombre d'aménagements, coût de l'aménagement,...)</p>

MODALITES DE L'OPERATION

Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Propriétaires et gestionnaires forestiers publics (ONF) ou privés (CRPF et autres), communes, groupements forestiers et pastoraux.	ONF, CRPF, OGM, FDC 09 11 et 66, ACCA, AICA, associations naturalistes
Type d'action mobilisable	Natura 2000	Autres programmes
	<p><u>En milieux non forestiers</u> :</p> <p>A32324P « Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès » au titre de la mesure 323B du PDRH</p> <p><u>En milieux forestiers</u> :</p> <p>F22710 « Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire » au titre de la mesure 227 du PDRH</p>	/
Financements envisagés	Contrat Natura 2000 ou Contrat Natura 2000 forestier	

CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS

Conditions d'éligibilité

Un diagnostic écologique préalable devra obligatoirement être réalisé et joint au dossier.

L'aménagement des accès n'est pas éligible dans le but d'ouvrir un site au public.

¹⁵ Coût indicatif car données manquantes : nombre de contractant, surfaces potentiellement engagées,...

¹⁶ durée avant la réévaluation du Document d'Objectifs

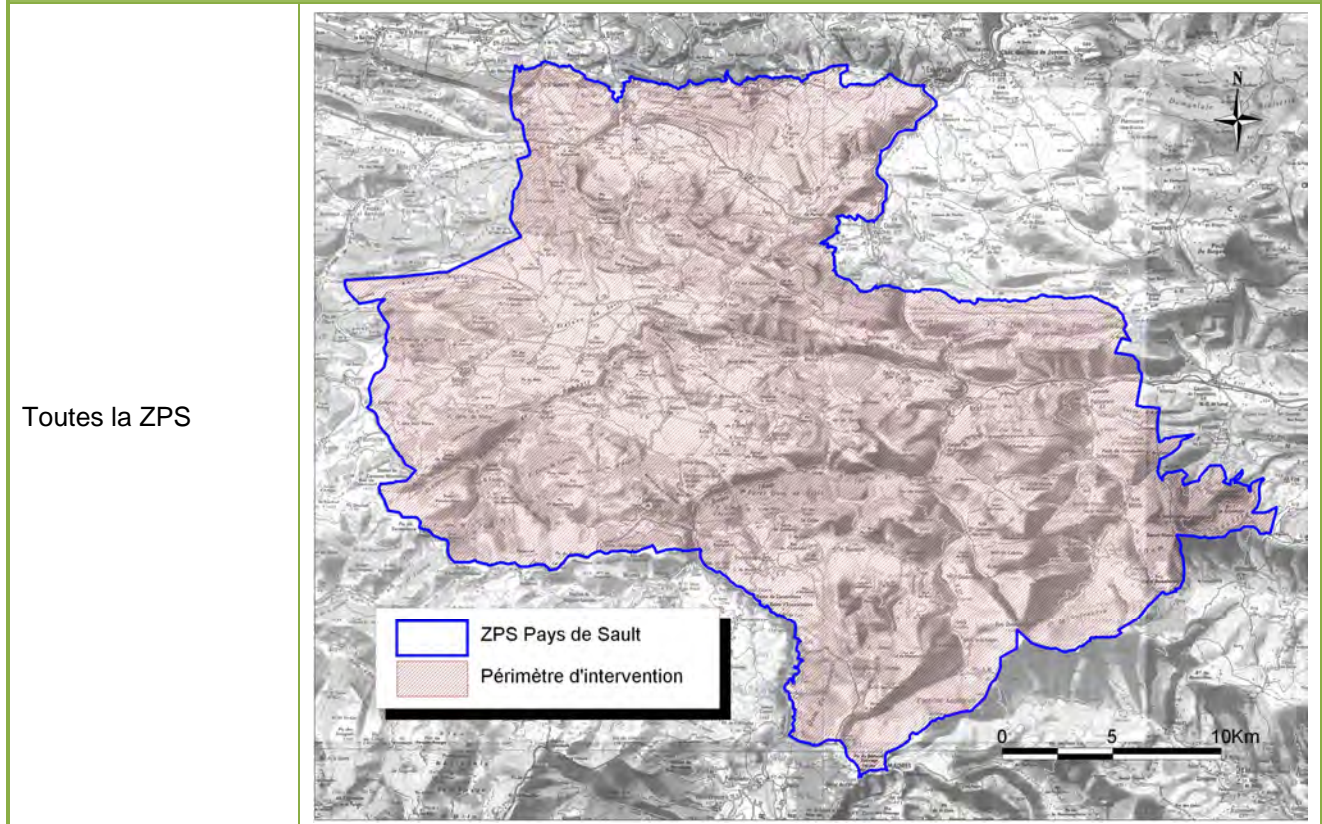
		Nature des opérations					Montant des aides
Contrat Natura 2000		Engagements non rémunérés : <ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par un bénéficiaire) - Si les opérations prévues impliquent la pose de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés à leur extrémité. 					Selon devis
		Engagements rémunérés : <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de poteaux et de grillage, ou de clôture - Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures - Remplacement ou la réparation du matériel en cas de dégradation - Création de fossés et/ou de talus interdisant l'accès (notamment motorisé) - Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones - Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur (DDTM)					
Montant maximal total des aides accordées						Selon devis	
Autres prescriptions		Date des travaux : Il est impératif, sauf exception à discuter avec l'animateur du site, que les travaux soient réalisés entre août et novembre afin de limiter le dérangement.					
Calendrier de réalisation						Durée programmée	
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	5 ans		
X	x	x	x	x			
MODALITES DE CONTROLE / JUSTIFICATIFS							
Eléments techniques		Visuel			Pièces à demander à l'exploitant		
Enregistrement des interventions (type, localisation et date)		documentaire			Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions		
Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés		Vérification de l'entretien <i>in situ</i> Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos,...)			Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement des travaux réalisés		
Respect des périodes d'intervention autorisées		documentaire			Cahier d'enregistrement des interventions		
SUIVI ET EVALUATION							
Indicateurs de suivi		Nombre d'aménagements réalisés					
Indicateurs d'évaluation		Limitation du dérangement d'espèce d'intérêt communautaire Diminution de la circulation des véhicules à moteur					

ZPS FR9112009 Pays de Sault	Mise en place d'un réseau de vigilance et d'actions de sensibilisations pour lutter contre les cas d'empoisonnements	N° Action	PROTEC_4
		Type de contrat	Autre
		Ordre de priorité	2

OBJECTIFS

Objectifs du Docob	Réduction des pertes d'individus
Objectifs opérationnels	Limitation des mortalités liées à des intoxications ou empoisonnements
Résultats attendus	Réduire le nombre de mortalité de grands rapaces, du à des utilisations inadaptes de produits chimiques ou de part leurs utilisations ou détournements délictueux dans le but d'empoisonner des animaux sauvages ou domestiques.
Espèces visées	A091 Aigle royal , A215 Grand-duc d'Europe, A076 Gypaète barbu , A073 Milan noir, A074 Milan royal, A078 Vautour fauve, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère En gras , les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux
Espaces concernés	Tous les milieux
Mesure à coordonner avec :	Communication, sensibilisation et information des acteurs locaux et du public à la découverte, la protection et au respect des espèces et de leurs habitats.

PERIMETRE D'INTERVENTION



DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS

Détail de l'action	Coût indicatif sur 6 ans
<p>Action 1 : Mettre en place au niveau départemental une cellule de veille en mesure de réagir le plus rapidement et le plus efficacement possible dans les cas d'empoisonnements avérés ou suspectés. Cette cellule sera constituée des administrations et instance concernées : DDTM, DRAAF, ONCFS, Gendarmerie ... et des structures présentes sur le territoire en lien avec les espèces susceptibles d'être concernées : associations de protection de la nature, FDC ...</p> <p>Action 2 : Développer un plan de communication pour informer et sensibiliser tous les types de publics et professionnels concernés via les organes de presse et la création et la diffusion d'une plaquette d'information rappelant : - les précautions à prendre dans le cadre d'utilisations autorisées de produits potentiellement dangereux pour la faune sauvage et domestique - la législation en vigueur concernant l'utilisation de poisons</p> <p>Action 3 : Rédaction d'un bilan annuel à partir des différents éléments collectés et organisation d'une réunion de restitution par la structure porteuse.</p>	9400€

MODALITES DE L'OPERATION

	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
Acteurs concernés	DDTM, ONCFS, Association de protection de la nature, FDC ...	Réseau SAGIR, DDCSPP, DRAAF, DDTM, Gendarmerie, ONCFS, ONF, ONEMA, Laboratoire départemental, Vétérinaires, Association de protection de la nature, FDC, GDS, Chambre d'Agriculture
Type d'action mobilisable	Natura 2000 Contrat Natura 2000	Autres programmes - Réseau SAGIR - Plan National d'Action (financements ciblés sur les problématiques empoisonnements / intoxications) - Programme POCTEFA: programme Vigilance poison (action 1.3.1)
Financements envisagés		

CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS

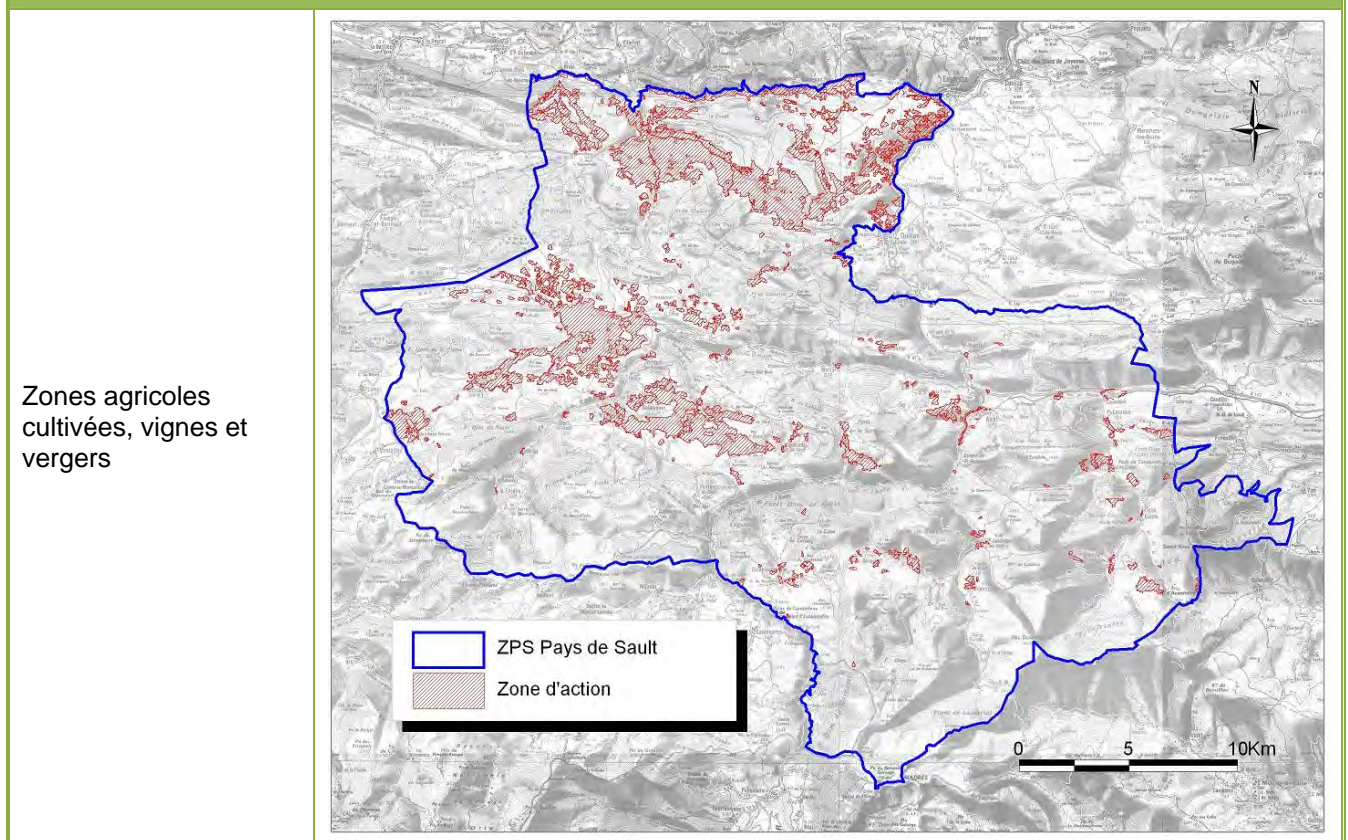
Conditions d'éligibilité

/

		Nature des opérations					Montant des aides
Contrat Natura 2000	Action 1 : Constitution du réseau de vigilance : - organisation et tenu des réunions préparatoires : 3 j x 400€ = 1200€ - organisation et tenu de la réunion de constitution : 3 j x 400€ = 1200€ Action 2 : Réalisation d'une plaquette d'information et de sensibilisation : - rédaction de la plaquette : 4 j x 400€ = 1600€ - impression de 2500 plaquettes : 600€ Action 3 : Rédaction d'un bilan annuel - collecte des données : 2 j x 4 ans x 400€ = 3200€ - rédaction du bilan : 1 j x 4 ans x 400€ = 1600€ - organisation d'une réunion annuelle : 1 j x 4 ans x 400€ = 1600€ Coût total : 9400€					- FEADER 50% - MEDDTL - Collectivités - Autres	
	Montant maximal total des aides accordées						
Autres prescriptions							
Calendrier de réalisation						Durée programmée	
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	5 ans		
Mise en place du réseau	Suivi du réseau	Suivi du réseau	Suivi du réseau	Suivi du réseau			
MODALITES DE CONTROLE / JUSTIFICATIFS							
Eléments techniques		Visuel			Pièces à demander au porteur de projet		
Mise en place et fonctionnement effectif du réseau Réalisation d'une plaquette d'information et de sensibilisation		/			Compte rendu de réunion du réseau Exemple de la plaquette d'information		
SUIVI ET EVALUATION							
Indicateurs de suivi		Niveau de diffusion de la plaquette d'information					
Indicateurs d'évaluation		Diminution des cas d'empoisonnements et d'intoxications					

ZPS FR9112009 Pays de Sault	Modifier les pratiques liées à l'utilisation des anti limaces dans les cultures	N° Action	PROTEC_5
		Type de contrat	Autre
		Ordre de priorité	2
OBJECTIFS			
Objectifs du Docob	Réduction des pertes d'individus		
Objectifs opérationnels	Limitation des mortalités liées à des intoxications ou empoisonnements		
Résultats attendus	Supprimer, les risques d'intoxication directe pour les espèces animales se nourrissant de limaces ou pour lesquelles les granulés anti limaces sont attractifs, ainsi que les risques indirectes liés à la consommation par les rapaces nécrophages de proies mortes (oiseaux, Hérisson,...) suite à des empoisonnements ou intoxications par ce type de produit.		
Espèces visées	A091 Aigle royal , A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A346 Crave à bec rouge , A215 Grand-duc d'Europe, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A078 Vautour fauve, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère En gras , les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux		
Espaces concernés	Toutes les zones agricoles cultivées, jeunes vergers et vignes avec une attention particulière pour les semis de printemps (tournesol, orge, ...).		
Mesure à coordonner avec :	Communication, sensibilisation et information des acteurs locaux et du public à la découverte, la protection et au respect des espèces et de leurs habitats.		

PERIMETRE D'INTERVENTION



DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS		
	Détail de l'action	Coût indicatif sur 6 ans
	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les agriculteurs utilisateurs de certains produits anti limaces sur les effets négatifs induits sur la faune sauvage. - Inciter les agriculteurs à opter pour des produits non nocifs pour la faune non ciblée <p>Engagement d'une campagne d'information visant à un changement d'utilisation de type d'anti limaces en privilégiant l'utilisation de produits connus pour leurs absences de risques auprès de la faune non ciblée.</p>	4 000€
MODALITES DE L'OPERATION		
	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
Acteurs concernés	Chambre d'Agriculture, GDS	Chambre d'Agriculture, GDS, CFPPA, CIVAM bio, Associations naturalistes ...
	Natura 2000	Autres programmes
Type d'action mobilisable	Actions hors contrat ou MAET Natura 2000	Fonds de formation VIVEA + crédits européens (FSE ou FEADER, FEDER) Collectivités territoriales
Financements envisagés		
CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS		
Conditions d'éligibilité		
/		
	Nature des opérations	Montant des aides
	<p>L'information et la sensibilisation des agriculteurs à l'utilisation de produits anti limaces moins nocifs pour la faune non ciblés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un fascicule exposant les différents types de produits commercialisés, leurs efficacités et leurs éventuels effets indésirables sur la faune non ciblée. - Accompagnement de la mise à connaissance du fascicule et de son contenu à travers des visites ciblées auprès des utilisateurs de ses produits présents sur le sites et ses abords.. - 	<p>Rédaction et impression du fascicule 2000 € + 5 jours pour effectuer les visites ciblées auprès des utilisateurs sur la zone 5j x 400€ = 2000 € Total 4 000 €</p>
Montant maximal total des aides accordées		
Autres prescriptions		

Calendrier de réalisation					Durée programmée
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	5 ans
/	/	Réalisation de l'action	Réalisation de l'action	/	
MODALITES DE CONTROLE / JUSTIFICATIFS					
Eléments techniques		Visuel		Pièces à demander au porteur de projet	
Réalisation du fascicule d'information et de sensibilisation Réalisation des visites ciblées chez les utilisateurs		/		Exemplaire de la plaquette d'information Calendrier de réalisation des visites ciblées	
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateurs de suivi	Niveau de diffusion du fascicule de sensibilisation				
Indicateurs d'évaluation	Absence de cas d'empoisonnement ou d'intoxication				

ZPS FR9112009 Pays de Sault	Création d'aire de nourrissage (type « placette éleveur ») pour les rapaces nécrophages	N° Action	ALIM_5
		Type de contrat	Contrat Natura 2000
		Ordre de priorité	1
OBJECTIFS			
Objectifs du Docob	Amélioration des conditions de vie et d'alimentation pour certaines espèces spécifiques		
Objectifs opérationnels	- Amélioration de la disponibilité alimentaire auprès de certaines espèces de rapaces - Limitation des mortalités liées à des intoxications ou empoisonnements		
Résultats attendus	Améliorer la disponibilité alimentaire des espèces nécrophages tout au long de l'année dans le cadre législatif en vigueur.		
Espèces visées	A091 Aigle royal, A076 Gypaète barbu, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A078 Vautour fauve, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère En gras , les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux		
Espaces concernés	Les espaces ouverts occupés par l'élevage et milieux rocheux adjacents aux espaces agricoles situés à proximité des élevages. Ces milieux devront par ailleurs répondre aux exigences biologiques des espèces concernées et à la réglementation en vigueur encadrant cette activité.		
Mesure à coordonner avec :	Programme Poctefa, Plan National d'Action, ; Gypaète barbu, Vautour percnoptère, Vautour moine et Vautour fauve (pour ce dernier en fonction du contenu du PNA débutant en 2012)		
PERIMETRE D'INTERVENTION			
La répartition se fera en fonction de la localisation des éleveurs (ovin/caprin essentiellement) souhaitant s'impliquer dans la démarche.			
DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS			
Détail de l'action		Coût indicatif sur 6 ans	
<p>Cette action prévoit la création d'aires de nourrissage pour rapaces nécrophages en accord avec d'une part, un éleveur s'impliquant dans la démarche d'équarrissage naturel dans le cadre réglementaire et d'autre part, une structure naturaliste ayant une implication dans le suivi et la gestion d'actions en faveur des espèces citées.</p> <p>L'infrastructure « aire de nourrissage » est constituée d'une part d'un enclos empêchant l'introduction de mammifères sauvages ou domestiques (sanglier, chien,...) et d'autre part d'une plate-forme étanche sur laquelle les dépôts sont effectués. L'approvisionnement de ces installations est effectué directement par l'éleveur et uniquement à partir d'animaux issus de leur élevage (« placette éleveur »).</p> <p>Cette action ne finance pas les actions d'entretien (nettoyage,...) ni d'alimentation (dépôt,...).</p>		<p>5 aires de nourrissage x 2 500 € = 10 000 €</p>	

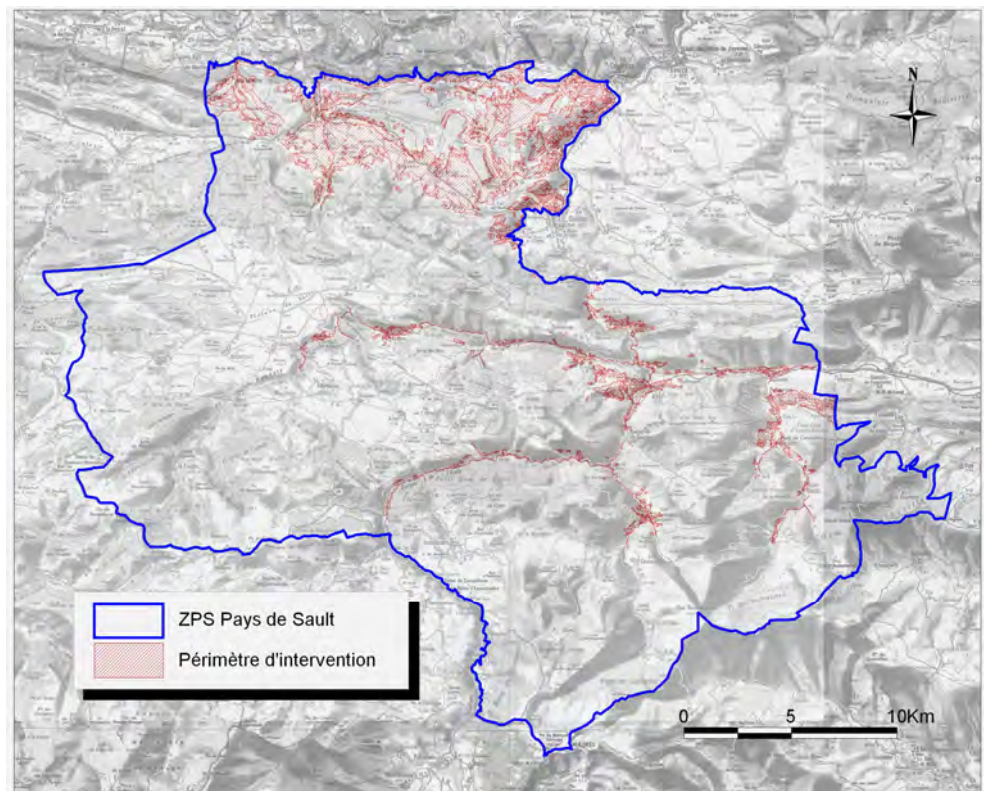
MODALITES DE L'OPERATION		
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Eleveurs, Associations naturalistes,...	DDCSPP, Chambre d'agriculture, structure animatrice, association naturaliste, ...
Type d'action mobilisable	Natura 2000	Autres programmes
	Action A32323P « Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site » au titre de la mesure 323B du PDRH	
Financements envisagés	Contrat Natura 2000, Plan National d'Action, Programme Poctefa	
CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS		
Conditions d'éligibilité		
<p>L'installation doit se faire sur des lieux adaptés en fonction des exigences techniques et avifaunistiques (milieux ouverts, accès au site en relation avec les moyens matériels de l'éleveur, tranquillité du site, relationnel avec le voisinage immédiat, et aérologie favorable aux oiseaux,...). Un diagnostic écologique préalable devra obligatoirement être réalisé et joint au dossier.</p> <p><u>La plateforme de dépôt :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • surface étanche de 5 à 6 m² constituée d'une bâche intégrée dans une excavation de 10 cm de profondeur relevée sur les cotés et comblée de pierres prélevées de préférence sur place. <p><u>L'enclos :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • superficie variable en fonction de la configuration du lieu d'implantation, en moyenne 25 à 30 m de coté. • clôture de 0,90 à 1,20m de haut, à l'aide de grillage (type mouton) ou de 4 à 5 fils électrifiés. <p><u>Les dépôts</u></p> <p>Les dépôts seront réalisés au fil du temps par l'éleveur en fonction des mortalités classiques intervenant dans son cheptel. Les épisodes de mortalités importantes (épidémies, accidents, foudre,...) concernant un nombre d'individus supérieur à la capacité de consommation des oiseaux nécrophages devront faire l'objet d'un enlèvement par les services de l'équarrissage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En fonction des saisons et de l'importance de la présence des Vautours fauves, principale espèce en terme d'effectifs et de capacité de consommation sur la zone, la structure chargée du suivi technique pourra être amenée à demander à l'éleveur de réduire ou suspendre ses dépôts. 		
Contrat Natura 2000	Nature des opérations	Montant des aides
	<p>Engagements non rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions réglementaires en vigueur - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par un bénéficiaire) - Entretien de l'installation (enlèvement des non consommés, révision de la clôture et de la plate forme,...) - Alimentation de la placette de nourrissage <p>Engagements rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de l'aire de nourrissage (enclos + plateforme de dépôt) - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur (DDTM) 	<p>Création d'une aire de nourrissage :</p> <p>2500€/aménagement</p>

Montant maximal total des aides accordées					2500€ par aménagement
Autres prescriptions					
Calendrier de réalisation					Durée programmée
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	5 ans
X	X	X	X	X	
MODALITES DE CONTROLE / JUSTIFICATIFS					
Eléments techniques		Visuel		Pièces à demander au porteur de projet	
Enregistrement des interventions (type, localisation et date)		documentaire		Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions	
Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces		Vérification de l'entretien <i>in situ</i> Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos,...)		Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement des travaux réalisés	
Respect des périodes d'intervention autorisées		documentaire		Cahier d'enregistrement des interventions	
Respect de la réglementation en vigueur et de l'autorisation délivrée par la DDCSPP		documentaire		Cahier d'enregistrement des dépôts (n° d'identification des animaux, nature, date des dépôts, poids), bilan annuel des dépôts fourni à la DDCSPP	
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateurs de suivi	Aménagements créés et entretenus				
Indicateurs d'évaluation	Constat de la consommation des dépôts effectués par les espèces visées : observations visuelles, présences d'indices (plumes, modes de consommation ...).				

ZPS FR9112009 Pays de Sault	Création d'aménagements faunistiques	N° Action	ALIM_6
		Type de contrat	Contrat Natura 2000
		Ordre de priorité	3
OBJECTIFS			
Objectifs du Docob	Amélioration des conditions de vie et d'alimentation pour certaines espèces spécifiques		
Objectifs opérationnels	Amélioration de la disponibilité alimentaire auprès de certaines espèces de rapaces		
Résultats attendus	Améliorer la disponibilité alimentaire des rapaces prédateurs et accessoirement celles des nécrophages spécialisés (Vautours percnoptères et Vautours moines) Cette action a pour objectif de créer 5 aménagements faunistiques constitués d'un point d'eau, d'un réseau de garennes (1 garenne mère et 4 garennes satellites), chacune accompagnée d'une zone débroussaillée et d'une culture à gibier attenante.		
Espèces visées	A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A246 Alouette lulu, A072 Bondrée apivore, A379 Bruant ortolan, A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A103 Faucon pèlerin, A302 Fauvette pitchou, A215 Grand-duc d'Europe, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A255 Pipit rousseline, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère En gras , les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux		
Espaces concernés	L'ensemble des territoires de chasse des grands rapaces situés en dessous de 750 m d'altitude		
Mesure à coordonner avec :			

PERIMETRE D'INTERVENTION

Tous les milieux ouverts et de landes situés en dessous de 750 m d'altitude. La localisation de ces aménagements se fera en fonction de la cartographie des enjeux de conservation basés sur les territoires de chasse des rapaces et de la concertation avec les acteurs locaux.



DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS

Détail de l'action	Coût indicatif sur 6 ans
<p>Le Lapin de garenne, la Perdrix rouge et le Lièvre d'Europe constituent une ressource alimentaire non négligeable pour les grands rapaces tels que l'Aigle botté et l'Aigle royal. La réduction des populations de Lapin de garenne et de Perdrix rouge, respectivement suite aux maladies (myxomatose et VHD) et la fermeture des milieux, réduit le potentiel alimentaire des territoires de chasse de ces rapaces. L'embroussaillage des milieux diminue également l'accessibilité des proies. Afin de conforter ces espèces proies, des aménagements cynégétiques peuvent être envisagés.</p> <p>Par définition on appellera « Aménagement faunistique » la présence d'une garenne mère associée à 4 garennes satellites, une parcelle mise en cultures à proximité (<100m) de chaque garenne (mère et satellites), un point d'eau et si nécessaire, un débroussaillage sur les zones les plus fermées (distance entre chaque garenne ; 100à à 150m).</p> <p>Le débroussaillage sera réalisée en tache sur les zones les plus fermées afin d'offrir des zones de couvert et d'alimentation.</p> <p>Cette action ne finance pas les actions d'entretien (par exemple réapprovisionnement des points d'eau).</p>	<p>5 aménagements faunistiques commenceraient à être significatif favoriser la conservation des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de ce site. En prenant le coût maximal (3 000€), le coût indicatif de l'action serait de :</p> <p style="text-align: center;">5 x 3 000€ soit 15 000 €</p>

MODALITES DE L'OPERATION

	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
Acteurs concernés	Associations de Chasse, propriétaires publics ou privés et ayants droits	SDIS, ONF, CRPF, ONCFS, FDC 11 et Associations de Chasse, Associations naturalistes, SUAMME, Chambre d'agriculture,...
Type d'action mobilisable	Natura 2000	Autres programmes
	Action A32323P « Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site » au titre de la mesure 323B du PDRH	
Financements envisagés	Contrat Natura 2000	

CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS

Conditions d'éligibilité

- Réalisation d'un diagnostic environnementale spécifique qui croisera les enjeux cynégétiques et les enjeux de conservation des rapaces (comptages de l'abondance locale des proies, ...) afin de s'assurer que la réalisation de cette action sur un secteur est indispensable pour améliorer significativement l'état de conservation et la reproductions des rapaces.
- Un diagnostic écologique préalable partagé avec l'animateur devra obligatoirement être réalisé et joint au dossier
- Les modalités de gestion après la création doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré
- Veiller à la conservation du patrimoine lithique (murets, capitelles...) et à leur revalorisation en les dégagant de la végétation envahissante
- Les aménagements devront prioritairement être localisés sur les zones à « enjeu prioritaire » (cf. périmètre d'intervention) et en dehors des zones où le lapin est classé nuisible.
- Les aménagements faunistiques créés devront être classés en réserve de chasse.
- Les traitements phytosanitaires et/ou l'irrigation sur ces parcelles sont interdits.
- Mettre en place un suivi de l'évolution des espèces proies présentes sur la zone pour évaluer l'efficacité de l'action (année post-implantation et dernière année du contrat, au minimum).
- La méthode du suivi mis en œuvre devra être spécifiée dans le dossier.
- Permettre l'accès aux terrains concernés pour les experts et les partenaires techniques pour le besoin des diagnostics, des animations et suivis.
- En outre, le dossier déposé en DDTM devra préciser la concertation préalable prévue avec les acteurs locaux et les éventuelles clauses d'utilisation qui en résultent (cas particulier de la période d'intervention). Une attention particulière sera portée à ce que le projet ait fait l'objet d'une concertation large afin que d'éventuels conflits d'usages ne puissent remettre en cause le projet en cours de réalisation.

Pour la création des « garennes » :

- Les garennes devront être réalisées uniquement avec des éléments naturels (pierres sèches, souches,...) et/ou des matériaux issus du terrain, et construites selon les méthodes traditionnelles.
- Décaper de façon superficielle la terre végétale du sol qu'on gardera pour la redéposer sur la garenne en fin de la construction.
- Les garennes devront faire au minimum 30 m³ avec une hauteur moyenne maximale de 1 m de haut.
- Tous les 2-3 ans, un rechargement en terre meuble devra être réalisé afin de maintenir la garenne en état.
- Les garennes seront exposées de préférence vers le Sud, voir Sud-Est, ou Sud-Ouest. Elles seront installées à proximité d'un talus fourré, ou dans une bande arborée ou fourrée à une distance maximum de 10m à l'intérieur de ce milieu, à proximité d'une zone ouverte. Il est important d'avoir ce contact zone fourrée, zone ouverte.
- Ne pas grillager les aménagements, à l'exception des jours qui suivent le lâcher de animaux, afin de permettre une colonisation spontanée des aménagements faunistiques par les espèces et individus présents sur le site .
- La densité de garenne, ou nombre de garenne par unité de surface, peut varier suivant la nature du substrat et du milieu environnant. La base est d'un aménagement (1garenne mère et 4 garennes satellites) pour une surface de 5 Ha. La distance entre chaque garenne ne doit pas dépasser 200 m afin de mettre en relation les différentes garennes et créer un véritable échange entre chaque unité.
- Chaque aménagement cynégétique doit être distant d'au moins 500 m.
- Sauf cas exceptionnel, aucun apport de lapin de repeuplement n'est prévu. Néanmoins, en cas de repeuplement, il se fera à l'aide de Lapins de garenne de reprise en fin Automne/Hiver préférentiellement.

Pour la création et l'entretien de point d'eau :

- L'emprise minimale du point d'eau attenante à proprement parler doit être de 10 m².
- Le choix des matériaux et les emplacements utilisés pour le point d'eau et la citerne si nécessaire seront au mieux intégrés au paysage. En effet, des citernes attenantes pourront être mises en place afin d'assurer l'alimentation en eau.
- Le point d'eau ne doit jamais être à sec. Un contrôle du niveau d'eau au moins une fois par semaine en été s'avère nécessaire.

Pour la création des cultures faunistiques :

- L'emprise minimale de culture faunistique attenante à proprement parler doit être de 50 ares, 200 au maximum.
- La mise en culture faunistique de la parcelle sera réalisée à proximité de chaque garenne (<100m, sauf cas exceptionnel).
- L'ensemencement doit être réalisé avec des semences locales et rustiques, en favorisant les mélanges céréales/légumineuse et les semences pluriannuelles, au cas par cas, selon les conditions géographiques, pédologiques et faunistiques et les recommandations du diagnostic environnemental.
- Lors du travail du sol, un simple griffage sera privilégié à un labour profond -quand la nature du sol le permet- afin de préserver au maximum les oothèques d'orthoptères présentes dans le sol.
- Le semis doit être réalisé à l'automne avec une densité inférieure aux normes agricoles pour permettre le développement d'une flore spontanée.
- Une bande en friche (enherbée ou au premier stade d'embroussaillage) autour de la parcelle pour avoir un « effet lisière » doit être créée et/ou maintenue.
- Les parcelles ensemencées devront être clôturées (grillage ou fils électrifiés) afin d'éviter leurs destructions par les Sangliers et leurs fournissent une ressource alimentaire supplémentaire.

Pour l'ouverture des parcelles ou parties de parcelles concernées :

Le programme de travaux d'ouverture devra préciser :

- La technique de débroussaillage d'ouverture la 1^{ère} année en fonction du milieu : broyage au sol au minimum, pour les parcelles mécanisables, tronçonnage au ras du sol ou arrachage et débroussaillage manuel.
- La méthode d'élimination mécanique devra être définie au cas par cas en fonction de la sensibilité du milieu et du type de végétation présente sur la parcelle. Le dépôt de dossier devra ainsi préciser le type de matériel envisagé et les raisons de ce choix.
- La période pendant laquelle l'ouverture des parcelles doit être réalisée, dans le respect des périodes de reproduction de la faune et de la flore. Une période d'interdiction d'intervention devra ainsi être respectée entre le 1^{er} mars et le 30 juin.

Contrat Natura 2000	Nature des opérations	Montant des aides
	<p>Engagements non rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions réglementaires en vigueur pour cette technique - Ne pas grillager les aménagements faunistiques - L'utilisation de semences locales et rustiques, en favorisant les mélanges céréales/légumineuse/ espèces fleuries, les semences pluriannuelles, au cas par cas, selon les conditions géographiques, pédologiques et faunistiques et les recommandations du diagnostic environnemental - Contrôle des niveaux d'eau chaque semaine en été et réapprovisionnement si nécessaire - Le maintien d'une bande de friches (enherbée ou au premier stade d'embroussaillage) autour de la parcelle pour avoir un effet lisière - Le semis avec une densité inférieure aux normes agricoles pour permettre le développement d'une flore spontanée - Conduite des travaux sur la période hivernale (octobre – février) - Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux. 	

	Engagements rémunérés : <ul style="list-style-type: none"> - Création de « garennes » (hors apport de lapin) - Création de cultures faunistiques - Création de points d'eau - Débroussaillage, girobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, éventuellement : exportation des produits (uniquement s'il est démontré que c'est nécessaire) - Etudes et frais d'expert. Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur (DDTM).					Selon devis : (plafond de 3000€/aménagement) Travaux mécaniques : 300€/ha à 1000€/ha selon la topographie et le recouvrement Création aménagement (hors travaux mécaniques) : 1000€/aménagement
Montant maximal total des aides accordées						2500€ par aménagement
Autres prescriptions						
Calendrier de réalisation					Durée programmée	
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	5 ans	
<i>/</i>	<i>/</i>	X	X	X		
MODALITES DE CONTROLE / JUSTIFICATIFS						
Eléments techniques		Visuel			Pièces à demander à l'exploitant	
Enregistrement des interventions (type, localisation et date)		documentaire			Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions	
Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces		Vérification de l'entretien <i>in situ</i> Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos,...)			Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement des travaux réalisés	
Respect des périodes d'intervention autorisées		documentaire			Cahier d'enregistrement des interventions	
SUIVI ET EVALUATION						
Indicateurs de suivi	Aménagements créés et entretenus Signalétique adéquate (réserve de chasse,...)					
Indicateurs d'évaluation	Suivi de l'évolution des espèces proies présentes sur la zone Occupation et fréquentation des aménagements					

ZPS FR9112009 Pays de Sault	Prospection et suivi du déroulement de la reproduction des grands rapaces	N° Action	NAT_1
		Type de contrat	Autres
		Ordre de priorité	1
OBJECTIFS			
Objectifs du Docob	Amélioration des connaissances avifaunistiques et sensibilisation du grand public et des différents acteurs.		
Objectifs opérationnels	Poursuivre et étendre l'acquisition de connaissances sur la ZPS		
Résultats attendus	Améliorer les connaissances concernant les oiseaux d'intérêt communautaire et à forte valeur patrimoniale et adapter les mesures de gestion du DOCOB selon les exigences écologiques des habitats et des espèces. Détecter sur les sites de nidification les éventuels impacts pouvant influencer sur le bon déroulement de la reproduction ou la survie des espèces.		
Espèces visées	A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A072 Bondrée apivore, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A103 Faucon pèlerin, A215 Grand-duc d'Europe, A076 Gypaète barbu, A078 Vautour fauve, A077 Vautour percnoptère En gras , les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux		
Espaces concernés	Ensemble du site		
Mesure à coordonner avec :	NAT_2 : Améliorer les connaissances naturalistes, Plan National d'Action Vautour percnoptère,... Une mutualisation des prospections avec d'autres sites aux problématiques similaires (ZPS Hautes Corbières par exemple) permettrait de minimiser les coûts.		
PERIMETRE D'INTERVENTION			
Ensemble du site			
DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS			
Détail de l'action		Coût indicatif sur 6 ans	
Mission 1. Réalisation d'un suivi du déroulement de la reproduction des 4 couples d'Aigle royal		8 jours / an 8 jours x 400 € / jour x 6 ans 19 200€	
Mission 2. Réalisation d'un suivi du déroulement de la reproduction des 2 couples de Vautour percnoptère		12 jour / an 12 jours x 400 € / jour x 6 ans 28 800 €	
Mission 3. Réalisation d'un suivi du déroulement de la reproduction des Vautours fauves de janvier à mars ensuite action se conjuguant avec le suivi d'un des 2 couples de Vautour percnoptère nichant sur le même site.		4 jours / an 4 jours x 400 € / jour x 6 ans 9 600€	
Mission 4. Réalisation d'un suivi du déroulement de la reproduction du couple de Gypaète barbu		12 jours / an 12 jours x 400 € x 6 ans 28 800 €	
Mission 5. Réalisation d'un inventaire complémentaire et d'un suivi de la reproduction du Faucon pèlerin		12 jours 12 jours x 400 € / jour soit 4 800 €	
Mission 6. Prospection et suivi du déroulement de la reproduction des rapaces forestiers connus (Aigle botté, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc)		20 jours 20 jours x 400 € / jour soit 8 000 €	
Mission 7. Réalisation d'un suivi du déroulement de la reproduction des couples de Grand-duc d'Europe connus		10 jours 2 jours x 400 € / jour soit 4 000 €	

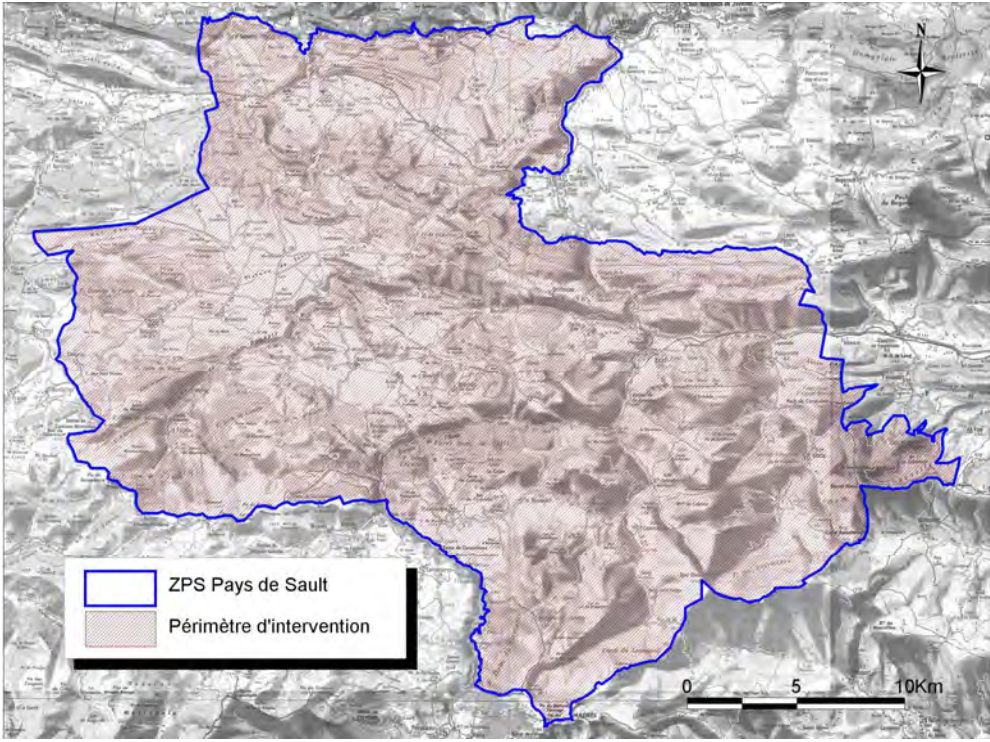
MODALITES DE L'OPERATION							
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel						Partenaires techniques
	Etat, Associations naturalistes						Experts scientifiques, ONCFS, ONF, PNR,...
Type d'action mobilisable	Natura 2000						Autres programmes
	Contrat Natura 20000						Plan National d'Action : Vautour percnoptère, Gypaète barbu, Vautour fauve (en fonction de son contenu, mise en place prévu en 2012),
Financements envisagés	Europe (FEADER), Etat, collectivités territoriales, Plan National d'Action Vautour percnoptère						
CALENDRIER DE REALISATION							
Calendrier de réalisation							Durée programmée
Action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Mission 1	X	X	X	X	X	X	6 ans
Mission 2	X	X	X	X	X	X	
Mission 3	X	X	X	X	X	X	
Mission 4	X	X	X	X	X	X	
Mission 5			X	X			1 an
Mission 6				X	X		
Mission 7					x	x	
SUIVI ET EVALUATION							
Indicateurs de suivi	Élaboration des protocoles d'inventaires						
	Réalisation des inventaires						
	Production de données						
	Diffusion des données						
Indicateurs d'évaluation	Niveau de connaissances acquises sur les espèces d'intérêt communautaire et les espèces patrimoniales						

ZPS FR9112009 Pays de Sault	Amélioration des connaissances naturalistes	N° Action	NAT_2
		Type de contrat	Autres
		Ordre de priorité	3
OBJECTIFS			
Objectifs du Docob	Amélioration des connaissances avifaunistiques et sensibilisation du grand public et des différents acteurs.		
Objectifs opérationnels	Poursuivre et étendre l'acquisition de connaissances sur la ZPS		
Résultats attendus	Améliorer les connaissances concernant les espèces d'intérêt communautaire et à forte valeur patrimoniale et adapter les mesures de gestion du DOCOB selon les exigences écologiques des habitats et des espèces		
Espèces visées	A092 Aigle botté , A072 Bondrée apivore , A223 Chouette de tengmalm , A080 Circaète Jean-le-Blanc , A346 Crave à bec rouge , A224 Engoulevent d'Europe , A215 Grand-duc d'Europe , A236 Pic noir , En gras , les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux		
Espaces concernés	Ensemble du site		
Mesure à coordonner avec :	Une mutualisation des compétences avec d'autres sites aux problématiques similaires (ZPS Corbières par exemple) permettrait de minimiser les coûts.		
PERIMETRE D'INTERVENTION			
Ensemble du site			
DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS			
Détail de l'action		Coût indicatif sur 6 ans	
Mission 1. (priorité 1) Réalisation d'un inventaire complémentaire concernant l'Engoulevent d'Europe (localisation et cartographie de la répartition de l'espèce sur le site).		12 jours 12 jours x 400 € / jour 4 800 €	
Mission 2. (priorité 2) Réalisation d'un inventaire complémentaire concernant les rapaces forestiers : Aigle botté, Bondrée apivore et Circaète Jean-le-Blanc (localisation et cartographie des aires)		20 jours 20 jours x 400 € / jour 8 000 €	
Mission 3. (priorité 2) Réalisation d'un inventaire complémentaire concernant les rapaces nocturnes : Grand duc d'Europe et Chouette de tengmalm (localisation et cartographie des aires et secteurs de reproduction).		15 jours 15 jours x 400 € / jour 6 000 €	
Mission 4. (priorité 2) Réalisation d'un inventaire complémentaire concernant le Crave à Bec rouge (localisation et cartographie de la répartition de l'espèce sur le site).		8 jours 20 jours x 400 € / jour 8 000 €	
Mission 5. (priorité 3) Réalisation d'un inventaire complémentaire concernant le Pic noir (localisation et cartographie de la répartition de l'espèce sur le site).		12 jours 20 jours x 400 € / jour 8 000 €	

MODALITES DE L'OPERATION							
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel						Partenaires techniques
	Etat, Associations naturalistes						Experts scientifiques, ONF, PNR NM,...
Type d'action mobilisable	Natura 2000						Autres programmes
							Programmes dédiés à certaines espèces,...
Financements envisagés	Europe (FEADER), Etat, collectivités territoriales						
CALENDRIER DE REALISATION							
Calendrier de réalisation							Durée programmée
Action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	1 an
Mission 1		X	X				
Mission 2			X	X			
Mission 3				X	X		
Mission 4				X	X		
Mission 5					X	X	
SUIVI ET EVALUATION							
Indicateurs de suivi	Élaboration des protocoles						
	Réalisation des inventaires						
	Production de données						
	Diffusion des données						
Indicateurs d'évaluation	Niveau de connaissance acquis sur les espèces d'intérêt communautaire et les espèces patrimoniales						

ZPS FR9112009 Pays de Sault	Communication, sensibilisation et information des acteurs locaux et du public à la découverte, la protection et au respect des oiseaux et de leurs habitats	N° Action	COM_1
		Type de contrat	Autres
		Ordre de priorité	2
OBJECTIFS			
Objectifs du Docob	Préserver l'état de tranquillité des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats		
Objectifs opérationnels	Améliorer la compatibilité des usages avec les milieux		
Résultats attendus	Sensibiliser tous les acteurs du territoire à l'intérêt de la sauvegarde des oiseaux d'intérêt communautaire afin de permettre une meilleure connaissance et une plus grande prise en compte des richesses avifaunistiques du site par les différents publics. Informers sur leur rôle écologique, leur vulnérabilité et sur les actions à engager pour les protéger.		
Espèces visées	<p>A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A246 Alouette lulu, A072 Bondrée apivore, A379 Bruant ortolan, A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A223 Chouette de tengmalm, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A346 Crave à bec rouge, A224 Engoulevent d'Europe, A095 Faucon crécerellette, A103 Faucon pèlerin, A302 Fauvette pitchou, A215 Grand-duc d'Europe, A104 Grand tétras, A076 Gypaète barbu, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A415 Perdrix grise de montagne, A236 Pic noir, A338 Pie-grièche écorcheur, A255 Pipit rousseline, A078 Vautour fauve, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère</p> <p>En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux</p>		
Espaces concernés	Ensemble du site		
Mesure à coordonner avec :	<p>ANIM_1 : Mise en oeuvre et animation du DOCOB</p> <p>Une mutualisation des compétences avec d'autres sites aux problématiques similaires (ZPS Corbières par exemple) permettra de minimiser les coûts.</p>		
PERIMETRE D'INTERVENTION			
Ensemble du site			
DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS			
Détail de l'action		Coût indicatif sur 6 ans	
Mission 1. Réaliser les supports (exposition, plaquette,...) prévus dans l'élaboration du plan de communication global (cf. fiche action « ANIM_1 »)		Non défini (dépend du plan de communication)	
Mission 2. Organiser des rencontres/journées techniques avec les différents acteurs du territoire : acteurs cynégétiques, sports de pleine nature, touristiques, agriculteurs, élus (1 rencontre tous les trois ans avec chaque acteur du territoire)		Coût inclus dans la mission 1 de l'action « Mise en oeuvre et animation du DOCOB »	
Mission 3. Elaborer et réaliser des animations nature qui permettront d'accompagner l'accueil du public et de le sensibiliser aux richesses patrimoniales du site, aux enjeux de conservation et à leur sensibilité aux impacts des diverses activités pratiquées sur le site : <ul style="list-style-type: none"> réalisation d'animations tous publics (6 jours par an) 		6 jours / an 6 jours x 400 €/jour x 4 ans 9 600 €	
Mission 4. Elaborer et réaliser des animations scolaires qui permettront de sensibiliser et de faire découvrir au jeune public les richesses patrimoniales du site et leur sensibilité aux impacts des diverses activités pratiquées sur le site : <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'animations destinées aux scolaires (3 jours par classe et par an qui concerneront 1 classe par an). Développer les partenariats avec les collèges et les lycées sur des projets spécifiques. (6 jours par an) 		6 jours / an 6 jours x 400 €/jour x 4 ans 9 600 €	

MODALITES DE L'OPERATION							
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel						Partenaires techniques
	Animateur du site, Associations (naturalistes, d'éducatives, culturelles,...), écoles, lycée, collège,...						Collectivités, Associations naturalistes, Chambre d'agriculture, ...
Type d'action mobilisable	Natura 2000						Autres programmes
	Animation du Document d'Objectifs (missions 1&2)						Missions 3&4 Collectivités territoriales, Financements propres aux événementiels,...
Financements envisagés	Europe (FEADER), Etat, collectivités territoriales						
CALENDRIER DE REALISATION							
Calendrier de réalisation							Durée programmée
Action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Mission 1		X	X	X	X	X	5 ans
Mission 2	X	X	X	X	X	X	6 ans
Mission 3			X	X	X	X	4 ans
Mission 4			X	X	X	X	
SUIVI ET EVALUATION							
Indicateurs de suivi	Nombre d'outils de communication mis en place/distribués Nombre de réunions et animations organisées Revue de presse						
Indicateurs d'évaluation	Evolution des comportements et de l'état des connaissances des espèces						

ZPS FR9112009 Pays de Sault	Création d'aménagements visant à sensibiliser le public au respect des espèces et de leurs habitats	N° Action	COM_2
		Type de contrat	Contrat Natura 2000
		Ordre de priorité	2
OBJECTIFS			
Objectifs du Docob	Amélioration des conditions de vie et d'alimentation pour certaines espèces spécifiques		
Objectifs opérationnels	Réduction des risques de dérangements sur les zones sensibles de reproduction		
Résultats attendus	L'action vise à informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles		
Espèces visées	<p>A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A072 Bondrée apivore, A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A223 Chouette de tengmalm, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A346 Crave à bec rouge, A103 Faucon pèlerin, A215 Grand-duc d'Europe, A104 Grand tétras, A076 Gypaète barbu, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A415 Perdrix grise de montagne, A236 Pic noir, A338 Pie-grièche écorcheur, A078 Vautour fauve, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère</p> <p>En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux</p>		
Espaces concernés	Cette action permet de préserver des espaces au profit d'espèces sensibles au dérangement (principalement le Grand tétras et les rapaces rupestres et forestiers).		
Mesure à coordonner avec :	<p>En milieu non forestier, cette action est complémentaire de la l'action A32324P (travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès) et de l'action A32325P sur les dessertes (détournement des sentiers, renforcement des barrières, mise en place d'obstacles appropriés).</p> <p>En milieu forestier, cette action est complémentaire de la l'action F22709 sur les dessertes forestières (détournement des sentiers, renforcement des barrières, mise en place d'obstacles appropriés) et de la l'action F22710 (mise en défens d'espaces au profit d'espèces sensibles au dérangement).</p>		
PERIMETRE D'INTERVENTION			
<p>L'ensemble de la ZPS Pays de Sault est concerné, avec une priorité plus forte pour les zones à forts enjeux de conservation.</p>			

DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS

Détail de l'action	Coût indicatif sur 6 ans
<p>L'action concerne les aménagements visant à informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles.</p> <p>Cette action repose sur la mise en place de panneaux de recommandations voir d'interdiction de passage (zones de nidifications de Grand tétras par exemple).</p> <p>Les panneaux doivent être positionnés (sur le site Natura 2000) à des endroits stratégiques pour les usagers (entrée de piste ou de chemin, parking,...), et être cohérents avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées.</p> <p>Cette action relative aux aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact est complémentaire des actions de mise en défens (PROTEC_4) et PROTEC_5 qui concerne les dessertes et autres infrastructures linéaires existantes.</p>	<p>Non défini</p> <p>(données manquantes : nombre de contractants, nombre d'aménagements, coût de l'aménagement,...)</p>

MODALITES DE L'OPERATION

Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
	Communes, propriétaires et ayant droit,...	CG 11, communes, structure animatrice, associations naturalistes,...
Type d'action mobilisable	Natura 2000	Autres programmes
	<p><u>En milieux non forestiers</u> :</p> <p>A32326P « Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact » au titre de la mesure 323B du PDRH</p> <p><u>En milieux forestiers</u> :</p> <p>F22714 « Investissements visant à informer les usagers de la forêt » au titre de la mesure 227 du PDRH</p>	
Financements envisagés	Contrat Natura 2000 ou Contrat Natura 2000 forestier	

CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS

Conditions d'éligibilité

L'action doit être géographiquement liée à la présence d'un habitat ou d'une espèce identifiée dans le DOCOB, et vise l'accompagnement d'actions listées dans la présente annexe réalisées dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (réalisées de manière rémunérées ou non). Cette action ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions de gestion listées dans la présente annexe I de la circulaire DNP/SDEN N°2007-3.

L'action ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000. Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée.

- L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat.

		Nature des opérations				Montant des aides
Contrat Natura 2000	Engagements non rémunérés : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions réglementaires en vigueur. - Respect de la charte graphique ou des normes existantes. - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par un bénéficiaire) - Si les opérations prévues impliquent la pose de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés à leur extrémité. 					Selon devis
	Engagements rémunérés : <ul style="list-style-type: none"> - Conception des panneaux - Fabrication - Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose - Entretien des équipements d'information - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur (DDTM) 					
Montant maximal total des aides accordées						Selon devis
Autres prescriptions	En aucun cas, l'information présentée sur les panneaux ne devra divulguer les secteurs occupés par des espèces sensibles ou y conduire les visiteurs.					
Calendrier de réalisation					Durée programmée	
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	5 ans	
X	X	X	X	X		
MODALITES DE CONTROLE / JUSTIFICATIFS						
Eléments techniques		Visuel			Pièces à demander à l'exploitant	
Enregistrement des interventions (type, localisation et date)		documentaire			Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions	
Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés		Vérification <i>in situ</i> Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos,...)			Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement des travaux réalisés	
Respect des périodes d'intervention autorisées		documentaire			Cahier d'enregistrement des interventions	
SUIVI ET EVALUATION						
Indicateurs de suivi	Nombre d'aménagements réalisés					
Indicateurs d'évaluation	Limitation du dérangement d'espèce d'intérêt communautaire					

ZPS FR9112009 Pays de Sault	Mise en oeuvre et animation du DOCOB	N° Action	ANIM_1
		Type de contrat	Autres
		Ordre de priorité	1
OBJECTIFS			
Objectifs du Docob	Animation du DOCOB		
Objectifs opérationnels	Action transversale		
Résultats attendus	Assurer l'animation, la mise en oeuvre, le suivi de la mise en oeuvre et l'évaluation du Document d'Objectifs afin de maintenir ou d'améliorer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire pour lesquels le site « Pays de Sault » a été désigné		
Espèces visées	<p>A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A246 Alouette lulu, A072 Bondrée apivore, A379 Bruant ortolan, A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A223 Chouette de tengmalm, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A346 Crave à bec rouge, A224 Engoulevent d'Europe, A095 Faucon crécerellette, A103 Faucon pèlerin, A302 Fauvette pitchou, A215 Grand-duc d'Europe, A104 Grand tétras, A076 Gypaète barbu, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A415 Perdrix grise de montagne, A236 Pic noir, A338 Pie-grièche écorcheur, A255 Pipit rousseline, A078 Vautour fauve, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère</p> <p>En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux</p>		
Espaces concernés	Ensemble du site		
Mesure à coordonner avec :	L'animation des sites Habitats « Bassin du Rébenty » et de « Vallée de l'Aude / Bassin de l'Aiguette » et ce en raison de la superposition de la ZPS Pays de Sault avec ces sites. Cette mutualisation permettra de minimiser les coûts et d'assurer une meilleure cohérence entre les différents documents propres à ces différents sites.		
PERIMETRE D'INTERVENTION			
Ensemble du site			
DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS			
Détail de l'action		Coût indicatif sur 6 ans	
<p>Mission 1. Assurer l'animation générale nécessaire à la mise en oeuvre du DOCOB</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer en année N-1, le programme annuel de l'année N voire un programme pluriannuel et le budget prévisionnel correspondant. • Mobiliser les ressources financières propres de la structure et rechercher les cofinancements complémentaires nécessaires à la réalisation du programme d'actions. • Mettre en oeuvre les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la structure animatrice. • Mettre en place, un partenariat technique et/ou financier, avec les structures intéressées et compétentes par la mise en oeuvre du DOCOB. • Organiser et animer les réunions du Comité de pilotage et des groupes de travail. • Assurer la concertation nécessaire autour de la mise en oeuvre des actions prescrites par le DOCOB, avec les acteurs locaux concernés. 		<p>130 jours / 6 ans 130 jours x 250 € / jour</p> <p style="text-align: center;">32 500 €</p> <p>soit 5 417€ par an</p>	
Mission 2. Assurer la mise en oeuvre des actions (contractuelles ou non)		86 jours / 6 ans	

<ul style="list-style-type: none"> • Préparer le projet agro-environnemental de territoire et identifier les besoins correspondants en matière de diagnostics d'exploitation MAE-t. • Recenser les bénéficiaires potentiels de MAE-t et Contrat Natura 2000. • Appui administratif au montage de dossiers. • Appui technique à l'élaboration des contrats (diagnostics écologiques, si structure animatrice compétente). • Mobiliser les financements nécessaires. • Réaliser le suivi des contrats Natura 2000 et des MAE-t après engagements. • Accompagner le Maître d'ouvrage pour la mise en oeuvre des actions (maîtrise d'oeuvre éventuelle, suivi des chantiers,...) • Effectuer, avec le Maître d'ouvrage, le suivi des actions mises en oeuvre (si structure animatrice compétente). 	<p>86 jours x 250 € / jour</p> <p>21 500 €</p> <p>soit 3 583€ par an</p>
<p>Mission 3. Assurer l'animation relative à la Charte Natura 2000</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recenser les adhérents potentiels à la charte Natura 2000 et promouvoir la charte pour favoriser les adhésions (identifier les propriétaires, mandataires, exploitants et utilisateurs du site susceptibles d'adhérer à la charte, réunions d'information). • Appui administratif au montage des dossiers 	<p>12 jours / 6 ans</p> <p>12 jours x 250 € / jour</p> <p>3 000 €</p> <p>soit 500€ par an</p>
<p>Mission 4. Assurer la communication</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et mettre en oeuvre un plan de communication global, soumis à la validation du Comité de pilotage. (actions de sensibilisation, formation, concertation, médiation,...). • Assurer une veille environnementale sur le site et ses abords : <ul style="list-style-type: none"> - collecter auprès des gestionnaires, services de l'État, établissements publics, l'information relative aux actions qu'ils ont conduites, - favoriser la bonne prise en compte de Natura 2000 dans les documents de planification (documents d'urbanisme, SDAGE,...), - contribuer à la bonne mise en oeuvre du régime d'évaluation des incidences (information le plus en amont possible des porteurs de projets, mise à disposition des données relative au site), - veiller à la mise en place de mesures d'atténuation en cohérence avec les objectifs de conservation de la ZPS. • Mutualiser avec d'autres structures animatrices de DOCOB, l'expérience acquise en participant à la vie du réseau Natura 2000. • Organiser des sessions locales de restitution. 	<p>80 jours / 6 ans</p> <p>80 jours x 250 € / jour</p> <p>20 000 €</p> <p>soit 3 333€ par an</p>
<p>Mission 5. Assurer la coordination des suivis scientifiques et écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre l'évolution des habitats et des espèces et juger de l'efficacité des mesures de gestion mises en oeuvre (si structure animatrice compétente) • Evaluer l'état de conservation d'un site (si structure animatrice compétente); • Enrichir les connaissances (transmissions de données, mise à jour FSD,...). 	<p>72 jours / 6 ans</p> <p>72 jours x 250 € / jour</p> <p>18 000 €</p> <p>soit 3 000€ par an</p>
<p>Mission 6. Assurer le suivi de la mise en oeuvre du DOCOB</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer une base de données (BD) permettant de suivre l'évolution de 	<p>48 jours / 6 ans</p> <p>48 jours x 250 € / jour</p>

<ul style="list-style-type: none"> l'utilisation des parcelles où il y a eu contractualisation. Elaborer et actualiser le tableau de bord des actions conduites. Etablir un rapport annuel des activités (SUDOCO, bilan financier et analyse quantitative et qualitative des mesures mises en oeuvre, difficultés rencontrées). Suivre l'évolution du site, les études et les actions conduites et proposer le cas échéant des ajustements ou modifications des cahiers des charges. Réaliser à la fin des 3 premières années, un bilan intermédiaire qui permettra d'évaluer (avec les services de l'État) la mise en œuvre du DOCOB. Intégrer l'évolution des réglementations et des dispositifs financiers concourant à la mise en œuvre des DOCOB. Intégrer les connaissances scientifiques acquises. Le cas échéant, proposer au Comité de pilotage des amendements aux objectifs et mesures du DOCOB. 							12 000 € soit 2 000€ par an	
MODALITES DE L'OPERATION								
Acteurs concernés		Porteur de projet potentiel				Partenaires techniques		
		Collectivités territoriales, Etat				Associations naturalistes, Chambre d'agriculture,...		
Type d'action mobilisable		Natura 2000				Autres programmes		
		Mesure 323 A du PDRH (Programme de Développement Rural Hexagonal)						
Financements envisagés		Europe (FEADER), Etat, collectivités territoriales						
CALENDRIER DE REALISATION								
Calendrier de réalisation							Durée programmée	
Action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	6 ans	
Mission 1 à 6	X	X	X	X	X	X		
SUIVI ET EVALUATION								
Indicateurs de suivi		Nombre de signataires potentiels contactés Nombre de contrats signés (contrats Natura 2000 et MAE-t) Nombres de chartes signées Nombre de réunions organisées Nombre d'articles de presse ou communiqués parus Présentation du bilan annuel de suivi						
Indicateurs d'évaluation		Pourcentage de surfaces, éléments linéaires et ponctuels engagés (contrat Natura 2000, MAE-t) Qualité des actions réalisées Evaluation des bilans annuels de suivi						

3 Coût et prévisionnel de réalisation

Tableau 3. Chiffrage des actions.

CODE	ACTIONS	Priorité	Début réalisation	Nature de la mesure	Surface ou nombre	Coût indicatif
OUVERT_1	Restauration des milieux ouverts avec gestion pastorale (agricole)	1	2013	MAE-t	100 ha	171 000 €
OUVERT_2	Restauration des milieux ouverts par brûlage dirigé avec gestion pastorale (agricole)	2	2014	MAE-t	25 ha	10 525 €
ENTRET_1	Entretien des milieux ouverts par fauche et/ou gestion pastorale (agricole)	1	2013	MAE-t	1 400 ha	1 083 060 €
MOSAIQ_1	Entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	3	2015	MAE-t	3 km150	48 000 €
MOSAIQ_2	Réhabilitation ou plantation d'alignement de haies	2	2014	CN2000	10 000 ml	193 000 €
MOSAIQ_3	Création ou rétablissement de clairières et de landes	2	2014	CN2000	40 ha	148 600 €
ALIM_1	Maintien et conversion en agriculture biologique	2	2014	MAE-t	16 ha	16 800 €
ALIM_2	Réduction et adaptation de l'utilisation sur le bétail de certains vermifuges spécifiques	1	2013	Autres	25 exploit.	6 000 €
ALIM_3	Limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires en viticulture et arboriculture	2	2014	MAE-t	36 ha	53 325 €
ALIM_4	Développement de la lutte intégrée contre les pullulations de campagnol	1	2013	CN2000	A définir	A définir
PROTEC_1	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	3	2015	CN2000	250 ha	50 000 €
PROTEC_2	Réduction de l'impact des dessertes existantes et autres infrastructures linéaires	2	2014	CN2000	Non défini	Selon devis
PROTEC_3	Maîtriser la circulation des véhicules à moteur par de l'aménagement	2	2014	CN2000	Non défini	Selon devis
PROTEC_4	Mise en place d'un réseau de vigilance et d'actions de sensibilisations pour lutter contre les cas d'empoisonnements	2	2014	CN2000	/	9 400 €
PROTEC_5	Modifier les pratiques liées à l'utilisation des anti limaces dans les cultures	2	2014	Autres	/	4 000 €
ALIM_5	Création d'aire de nourrissage (type « placette éleveur ») pour les rapaces nécrophages	1	2013	CN2000	5	10 000 €
ALIM_6	Création d'aménagements faunistiques	3	2015	CN2000	5	15 000 €
NAT_1	Prospection et suivi du déroulement des périodes de reproduction des grands rapaces	1	2012	Autres	258 jours	103 200 €
NAT_2	Amélioration des connaissances naturalistes	3	2012	Autres	67 jours	26 800 €
COM_1	Communication, sensibilisation et information des acteurs locaux et du public à la découverte, la protection et au respect des espèces et de leurs habitats.	2	2013	Autres	12 jours	19 200 €
COM_2	Création d'aménagements visant à sensibiliser le public au respect des espèces et de leurs habitats	2	2014	CN2000	Non défini	Selon devis
ANIM_1	Mise en œuvre et animation du DOCOB	1	2012	Animation	428 jours	107 000 €
Coût estimatif total des actions préconisées par le Document d'Objectif de la ZPS Pays de Sault						2 074 910 €

4 Périmètre de mise en œuvre des actions

Les mesures s'appliquent sur le périmètre tel qu'il est présenté dans la Figure 2 ci-dessous :

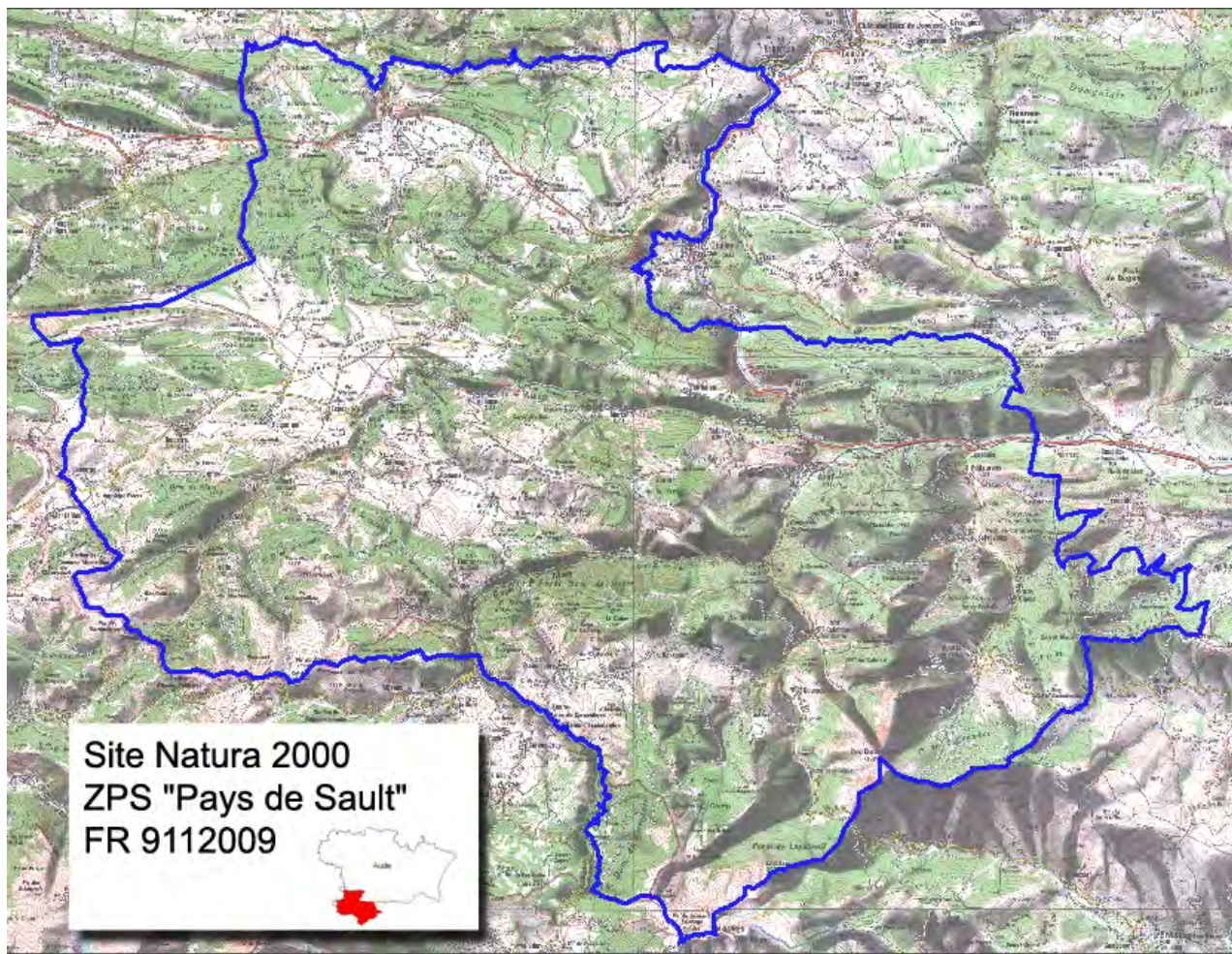


Figure 2. Périmètre du site Natura 2000 ZPS « Pays de Sault ».

5 La Charte Natura 2000

(cf. Document complet séparé annexe 1)

Instaurée par la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (loi DTR), la charte Natura 2000 d'un site constitue un outil d'adhésion aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire poursuivis sur le site et définis dans le DOCOB. Démarche volontaire et contractuelle, l'adhésion à la charte marque un engagement fort aux valeurs et aux objectifs de Natura 2000.

Annexée au document d'objectifs, la charte Natura 2000 comporte des engagements de gestion courante, non rémunérés et contrôlables par l'Etat et renvoie à des usages et des pratiques respectueux des milieux naturels et des espèces. Elle comporte également un ensemble de recommandations et de conseils qui ne feront pas l'objet de contrôle et qui visent à sensibiliser les adhérents aux enjeux de conservation du site.

Elle s'adresse à toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site. L'adhérent s'engage pour une durée de cinq ans renouvelable. Cette adhésion n'empêche pas la signature d'un contrat Natura 2000 et inversement.

Contrairement au contrat Natura 2000 et aux mesures agro-environnementales, l'adhésion à la charte Natura 2000 n'implique pas le versement d'une contrepartie financière. Cependant dans certains cas, elle ouvre droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB). Si le signataire s'oppose à un contrôle ou en cas de non respect des engagements, l'adhésion peut-être suspendue voire résiliée par décision du Préfet, ce qui entraîne la suppression des avantages fiscaux.

La charte Natura 2000 de la ZPS « Pays de Sault » a été élaborée en lien avec les acteurs locaux dans le cadre de la mise en oeuvre du document d'objectifs selon les recommandations du « Guide régional pour l'élaboration des chartes Natura 2000 » élaboré par la DREAL Languedoc-Roussillon.

En raison de la superposition d'une partie de la ZPS Pays de Sault avec 2 sites de type Habitat, la Charte concernant la ZPS Pays de Sault se décline selon 2 documents distincts et cela en fonction des secteurs géographique et de leurs superposition ou non avec les sites Habitat :

- Document intitulé :

CHARTe NATURA 2000 DES SITES HABITAT « BASSIN DU REBENTY », « HAUTE VALLEE DE L'AUDE ET BASSIN DE L'AIGUETTE » ET DE LA ZPS « PAYS DE SAULT » SUR LES PARTIES CONCERNEES PAR LES DEUX DIRECTIVES.

Réservé à la partie de la ZPS se superposant avec les sites Habitats.

- Document intitulé :

CHARTe NATURA 2000 DE LA ZPS FR 9112009 « PAYS DE SAULT » SUR SA PARTIE NON COMMUNE AVEC LES SITES HABITATS « HAUTE VALLEE DE L'AUDE ET BASSIN DE L'AIGUETTE » ET « BASSIN DU RENENTY »

Réservé à la partie de la ZPS ne se superposant pas avec les sites Habitats.

TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1. LES DIFFERENTES MESURES CONTRACTUELLES PREVUES PAR NATURA 2000.....	7
TABLEAU 2. CORRESPONDANCE ENTRE LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS.	9
TABLEAU 3. CHIFFRAGE DES ACTIONS.....	84

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1. SCHEMA DES OUTILS NATURA 2000 AFIN DE REpondre AUX OBJECTIFS DE CONSERVATION. 6	
FIGURE 2. PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 ZPS « PAYS DE SAULT ».	85

TABLE DES ANNEXES

- Fiches techniques pour la sécurisation des cables de remontées mécaniques
- Fiches techniques pour la sécurisation des clotures à bestiaux
- Charte Natura 2000 des sites Habitat « Bassin du Rébenty », « Haute-Vallée de l'Aude et Bassin de l'Aiguette » et de la ZPS « Pays de Sault » sur les parties concernées par les deux directives.
- Charte Natura 2000 de la ZPS « Pays de Sault » sur sa partie non commune avec avec les sites Habitat « Bassin du Rébenty » et « Haute-Vallée de l'Aude et Bassin de l'Aiguette ».